



Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

RAPPORT DE PRÉSENTATION

1.1.3. Diagnostic agricole

Approuvé par délibération du Conseil Communautaire du 24 février 2026



INFORMATIONS RELATIVES AU DOCUMENT

INFORMATIONS GENERALES :

Etude	Diagnostic agricole du PLUi de PMM
Auteur(s) / Société	Antoine Doussoux - Chambre d'agriculture des Pyrénées-Orientales
Fonction	Responsable d'études Aménagement - SIG
Service	Service Territoires - Eau - Environnement
Version	V2
Date	07/2024

HISTORIQUE DES MODIFICATIONS :

Intervention(s)	Rédacteur(s)	Qualité du rédacteur(s)
Rédacteur	Antoine DOUSSOUX	Responsable d'études Aménagement - SIG
Relecture	Marie CIATTONI	Assistante de service
Relecture & Validation	Alain HALMA	Directeur général adjoint, Chef du service Territoires-Eau-Environnement

SOMMAIRE

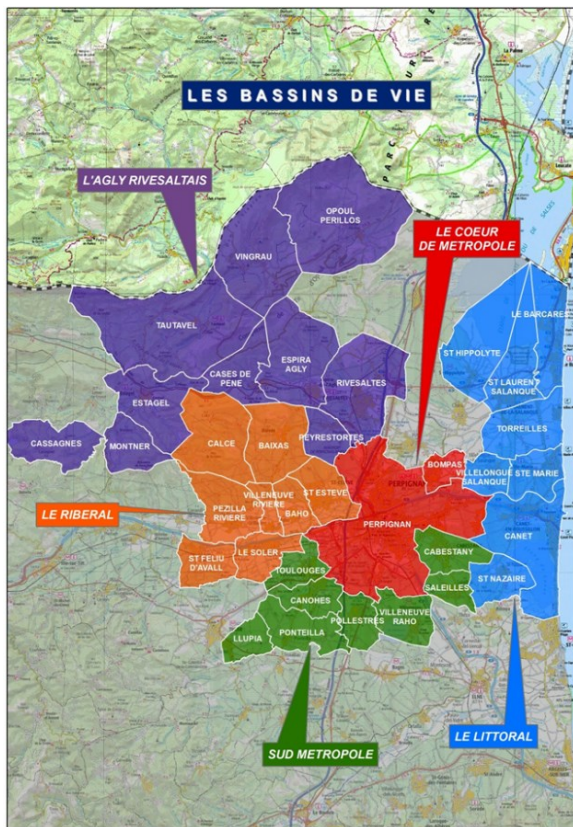
1	Caractérisation de l'activité agricole	9
1.1	Un nombre d'exploitations agricoles qui diminue	10
1.2	Une majorité d'exploitations individuelles	11
1.3	Des exploitations majoritairement orientées en viticulture, maraichage et arboriculture	12
1.4	Une baisse générale des actifs agricoles légèrement supérieure aux tendances départementales	13
1.5	Une problématique forte de renouvellement des chefs d'exploitation	14
1.6	Une dynamique d'installation insuffisante pour renouveler les départs des chefs d'exploitation	16
1.7	Rivesaltes et Perpignan : premières communes en SAU (selon le RA 2020) dans un contexte de baisse de la SAU à l'échelle de la communauté urbaine	18
1.8	Une typologie des troupeaux fortement influencée par les caractéristiques du paysage dominé par les garrigues et les maquis	23
1.9	L'économie des exploitations agricoles : une production brute standard (PBS) légèrement en baisse et une diminution des exploitations employeuses	24
1.10	Des surfaces en agriculture biologique qui représentent un cinquième de l'agriculture biologique du département	24
2	Caractérisation de l'espace agricole	26
2.1	Une diversité de terroirs adaptés à plusieurs natures de cultures	27
2.2	De nombreux labels de qualité existent au sein de PMM	29
2.3	L'occupation des sols 2017 (Extrait diagnostic agricole 2017)	33
2.4	L'occupation des sols 2022	34
2.5	Les réseaux d'irrigation et les forages	36
2.6	Les documents d'urbanisme	39
2.7	Le SCOT de la Plaine du Roussillon	40
2.8	Les structures agricoles présentes sur le territoire	41
2.9	Les zones d'influence des caves coopératives viticoles et des vigneronns indépendants au sein de PMM	43
2.10	Les enjeux et besoins des Principales Coopératives	44
3	Volet forestier	48
3.1	La forêt	49
3.2	Les enjeux et les objectifs de gestion	53
4	Grille AFOM et cartes de synthèse des zones agricoles à enjeux	56
4.1	Grille AFOM (ATOUS, FAIBLESSES, OPPORTUNITES, MENACES)	57

4.2	Synthèse des zones agricoles à enjeux	65
4.2.1	Carte de synthèse (Schéma départemental) : Espaces agricoles et naturels à enjeux	66
4.2.2	Carte de synthèse (Schéma départemental) : Pressions urbaines	69
4.2.3	Carte de synthèse (Schéma départemental) : Enjeux des espaces agricoles et naturels périurbains	72

PRÉAMBULE

Dans le cadre de l'élaboration du PLUI-D de la Communauté Urbaine Perpignan Méditerranée Métropole (PMM), l'Agence d'Urbanisme Catalane (AURCA) contribue à l'élaboration des diagnostics et a mandaté la Chambre d'Agriculture des Pyrénées-Orientales (CA 66) pour la mise à jour du diagnostic agricole accompagné d'un volet forestier. La commande confiée à la CA 66 est d'effectuer une mise à jour synthétique du diagnostic agricole initial datant de 2017 (et déjà réalisé par la CA 66), sur la base des données statistiques et bibliographiques existantes. Cette étude est principalement axée sur la statistique agricole. L'échelle des bassins de vie est maintenue pour permettre une correspondance des données entre la version 2017 et 2024.

Le périmètre de l'EPCI compte 36 communes :



BASSINS DE VIE	COMMUNES DE PMM
<i>L'Agly Rivesaltais</i>	Opoul-Périllos, Vingrau, Tautavel, Estagel, Montner, Cassagnes, Cases-de-Pène, Espira-de-l'Agly, Rivesaltes, Peyrestortes
<i>Le Ribéral</i>	Calce, Baixas, Baho, Villeneuve-de-la-Rivière, Pézilla-la-Rivière, Saint-Féliu-d'Avall, Le Soler, Saint-Estève
<i>Le cœur de Métropole</i>	Perpignan, Bompas
<i>Sud Métropole</i>	Llupia, Ponteilla-Nyls, Canohès, Toulouges, Pollestres, Villeneuve-de-la-Raho, Saleilles, Cabestany
<i>Le littoral</i>	Canet-en-Roussillon, Le Barcarès, Saint-Hippolyte, Saint-Laurent-de-la-Salanque, Saint-Nazaire, Sainte-Marie-la-Mer, Torreilles, Villelongue-de-la-Salanque

Liste des sources qui ont permis la réalisation de la mise à jour du diagnostic agricole :

- RA (Recensements Agricoles : 2010 & 2020) ;
- Pôle Economie et prospective de la CA Occitanie ;
- Données issues de la MSA ;
- Données issues de l'IGN ;
- Données issues de l'observatoire de l'artificialisation ;
- Données issues de la DDTM 66 ;

- Données issues de l'INAO ;
- Données issues du CD 66 ;
- Données internes à la CA 66 et reprise d'éléments du diagnostic agricole 2017.

Le plan d'étude se découpe en 6 parties :

CHAPITRES ET THEMES TRAITES DANS L'ETUDE	CONTENU
I. Caractérisation de l'activité agricole	<i>Cartographies Tableaux et Graphiques</i>
- Evolution de la SAU - La population agricole : évolution du nombre des exploitations - L'âge des exploitants - Les installations par filière - L'élevage, typologie des troupeaux - Les structures économiques agricoles	
II. Caractérisation de l'espace agricole	<i>Cartographies Tableaux et Graphiques</i>
- Les terroirs - Les aptitudes culturales - Les zones potentiellement irrigables et les canaux - L'occupation des sols du territoire (non exhaustif) - Les labels de qualité - Les documents d'urbanisme - Les structures économiques - Les zones d'influence des caves coopératives viticoles et des vigneron indépendants - Les enjeux et besoins des Principales Caves Coopératives (extrait 2017)	
III. Portrait de l'agriculture par bassin de vie	<i>Cartographies Tableaux et Graphiques</i>
- Occupation des sols - Nombre d'exploitations et âge des exploitants - Orientation des exploitations - Artificialisation	
IV. Volet forestier	<i>Cartographies Tableaux et Graphiques</i>
- Spatialisation de la forêt (BD forêt) - Les enjeux et les objectifs de gestion	
V. Grille AFOM et identification des enjeux agricoles	<i>Cartographies Tableaux et Graphiques</i>
- Grille AFOM - Les zones à enjeux agricoles	
VI. Conclusion	<i>Rédaction</i>

Les éléments analysés dans ce plan d'étude permettent de dégager la grille AFOM pour l'agriculture, tout en maintenant une corrélation avec la planification du territoire. Des éléments à « dire d'experts » sur les thèmes des énergies renouvelables, du changement climatique et de l'eau viennent compléter l'analyse. Les données du Conseil départemental

issues de l'étude sur les enjeux agricoles réalisée en 2023 viennent enrichir l'analyse avec une série de cartes des zones à enjeux agricoles et naturels en lien avec la pression urbaine.

Ces données sont en adéquation avec les éléments du diagnostic, tout en offrant la possibilité d'aider à la décision les élus et techniciens de la communauté urbaine et des communes membres.

1 CARACTERISATION DE L'ACTIVITE AGRICOLE

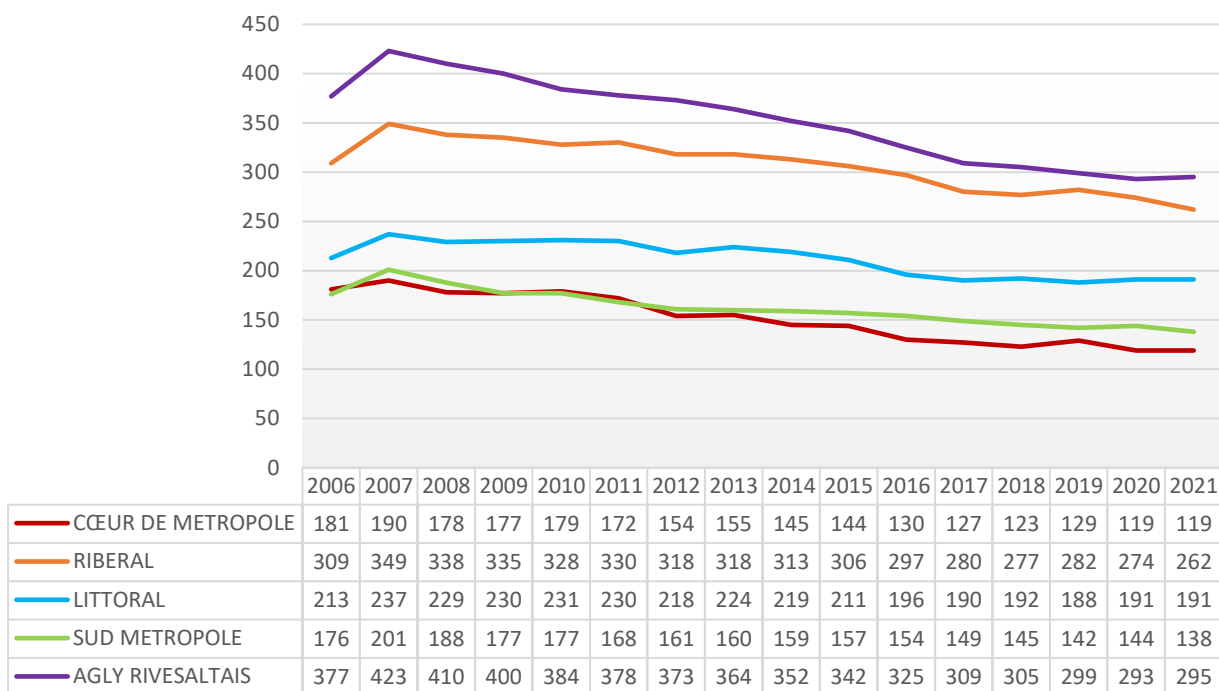


1.1 UN NOMBRE D'EXPLOITATIONS AGRICOLES QUI DIMINUE

LES EXPLOITATIONS AGRICOLES	PMM	COMPARAISON AVEC LE DEPARTEMENT 66	ANNEE DES DONNEES*
Nombre d'exploitations agricoles	1 019	2 846	2021
dont Nombre dirigées uniquement par des cotisants solidaires	270	712	2021
Evolution depuis 10 ans du Nombre d'EA	-20,7%	-18,2%	2011 - 2021

Tableau 1 : Les exploitations agricoles

Au cours des dix dernières années (2011 – 2020), le nombre d'exploitations agricoles de PMM a diminué de 20,7%, dépassant légèrement le rythme de déclin du département. Parmi ces exploitations, on recense 749 exploitations professionnelles et 207 exploitations sous le statut de cotisant solidaire. Une analyse des données ventilées selon les bassins de vie révèle que le bassin de vie de l'Agly Rivesaltais a enregistré la plus forte baisse, tandis que Sud Métropole a connu la diminution la moins prononcée. Malgré cela, l'Agly Rivesaltais demeure le bassin de vie avec le plus grand nombre d'exploitations suivi du Ribéral. La situation économique actuelle du secteur viticole soumis à une série de crises multifactorielles ces dernières années, contribue largement à la compréhension de ces chiffres, notamment en ce qui concerne l'Agly Rivesaltais. Cependant, cette conjoncture n'est pas le seul facteur à considérer. D'autres éléments entrent également en jeu, tels que les défis liés à la transmission des exploitations agricoles, la tendance à l'agrandissement de certaines structures agricoles privées, ainsi que les conflits et concurrence d'usage de l'espace agricole.



Graphique 1 : Evolution du nombre d'exploitations agricoles entre 2006 et 2021 à l'échelle des bassins de vie de PMM

1.2 UNE MAJORITE D'EXPLOITATIONS INDIVIDUELLES

REPARTITION PAR STATUT DES EXPLOITATIONS AGRICOLES	PMM	COMPARAISON AVEC LE DEPARTEMENT 66	ANNEE DES DONNEES*
EA individuelles	745	2 077	2021
EA sociétaires unipersonnelles	212	514	2021
EA sociétaires pluripersonnelles	62	255	2021
Parmi les sociétés :			
Nombre de GAEC	17	130	2021
Nombre d'EARL	109	274	2021
Autres sociétés	148	365	2021

Tableau 2 : Le statut des exploitations agricoles

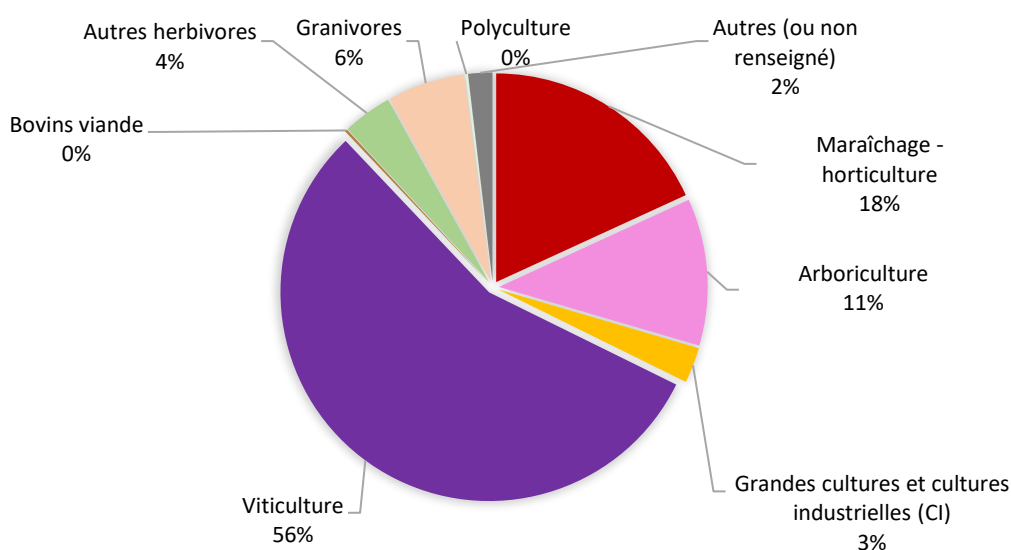
La majorité des exploitations agricoles sont des entreprises individuelles, avec 26% sous forme de sociétés. Cette prédominance des exploitations individuelles dans la zone d'étude peut s'expliquer par le modèle traditionnel d'exploitation familiale qui est caractéristique dans le département. Cependant, un quart des exploitations sont des sociétés, suggérant qu'elles sont probablement de plus grande taille en matière de superficie ou de production.

1.3 DES EXPLOITATIONS MAJORITAIREMENT ORIENTEES EN VITICULTURE, MARAICHAGE ET ARBORICULTURE

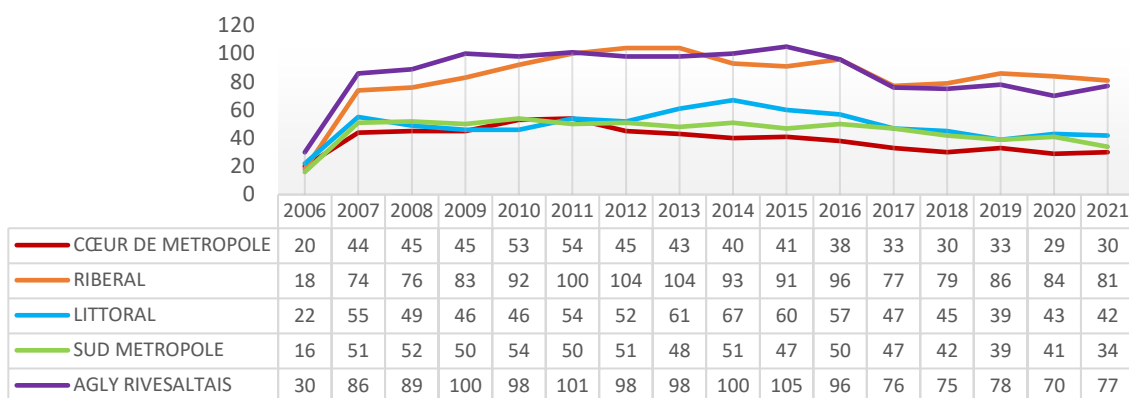
REPARTITION PAR ORIENTATION DE PRODUCTION (OTE - 2021)	PMM	COMPARAISON AVEC LE DEPARTEMENT 66	ANNEE DES DONNEES*
Maraîchage -horticulture	185	373	2021
Arboriculture	116	434	2021
Grandes cultures et cultures industrielles (ci)	28	108	2021
Viticulture	567	1 306	2021
Bovins lait et mixtes	0	28	2021
Bovins viande	2	118	2021
Autres herbivores	39	226	2021
Granivores	61	170	2021
Polyculture	2	2	2021
Polyélevage orientation herbivores	0	6	2021
Polyélevage orientation granivores	0	0	2021
Grandes cultures et herbivores	0	0	2021
Autres (ou non renseigné)	19	75	2021

Tableau 3 : Répartition par orientation de production des exploitations agricoles

L'analyse de l'orientation des productions des exploitations révèle une nette prédominance de la viticulture, représentant 56% de l'ensemble. Ensuite, viennent les exploitations maraîchères et horticoles, suivies par l'arboriculture, occupant respectivement la deuxième et la troisième place en nombre. Il est intéressant de noter l'absence d'exploitation principalement orientée vers l'élevage bovin laitier et mixte, ainsi que vers la polyculture, le polyélevage herbivore et granivore. Cette absence peut être attribuée à la configuration spatiale particulière du territoire d'étude. Cela ne signifie pas que ces activités n'existent pas, mais qu'elles sont peu représentées au sein des exploitations recensées par les données étudiées.



Graphique 2 : Ventilation des orientations technico-économiques des exploitations agricoles de PMM en 2021



Graphique 4 : Evolution du nombre de cotisants solidaires entre 2006 et 2021 à l'échelle des bassins de vie de PMM

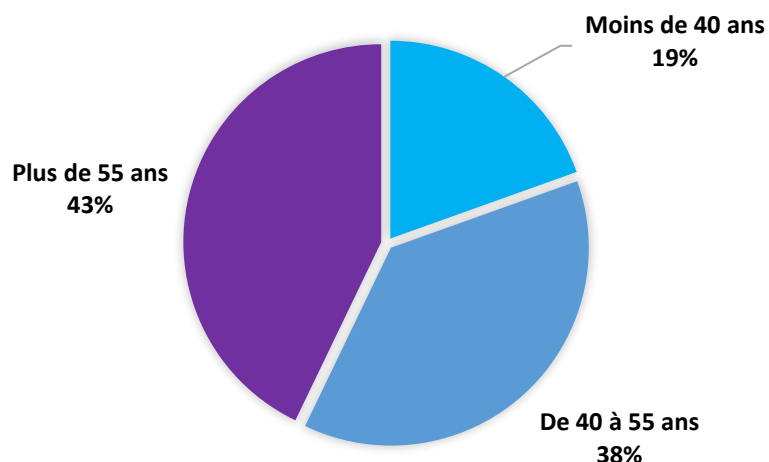
1.5 UNE PROBLEMATIQUE FORTE DE RENOUVELLEMENT DES CHEFS D'EXPLOITATION

REPARTITION DES CHEFS D'EXPLOITATION (HORS CS) PAR CLASSE D'AGE	PMM	COMPARAISON AVEC LE DEPARTEMENT 66	ANNEE DES DONNEES*
Moins de 40 ans	160	594	2021
De 40 à 55 ans	308	900	2021
Plus de 55 ans	351	936	2021

Tableau 5 : Répartition des chefs d'exploitation (hors CS) par classe d'âge

En 2021, la répartition des âges parmi les chefs d'exploitation est déséquilibrée, avec 43 % ayant plus de 55 ans, ce qui laisse présager une hausse des problèmes de transmission des exploitations. De plus, 81 % des chefs d'exploitation ont plus de 40 ans (cumul des catégories 40-55 ans et plus de 55 ans), tandis que seulement 19 % ont moins de 40 ans.

Ce déséquilibre de la pyramide des âges est un problème bien connu, qui va s'aggraver dans les prochaines années en raison du manque de (jeunes) candidats motivés à remplacer les chefs d'exploitation partant à la retraite ou cessant leur activité. Pour les bassins de vie, l'évolution des données sur 15 ans montre une augmentation de la part des plus de 55 ans comprise entre 16 et 20 %. L'Agly Rivesaltaïs connaît la plus forte augmentation, avec 20 %, tandis que le bassin de vie Sud Métropole enregistre la hausse la moins marquée, avec 11 %.



Graphique 5 : Ventilation par âge des chefs d'exploitation (2021)

	CŒUR DE METROPOLE	RIBERAL	LITTORAL	SUD METROPOLE	AGLY RIVESALTAIS	ANNEE DES DONNEES*
Pourcentage des plus de 55 ans en 2021 par rapport au nombre total de CE	45,36 %	42,41 %	39,52 %	41,82 %	44,72 %	2021
En Nombre	44	81	66	46	110	2021
Pourcentage des plus de 55 ans en 2006 par rapport au nombre total de CE	28,82 %	24,20 %	22,81 %	29,9 %	23,80 %	2006
En Nombre	49	76	47	52	89	2006
Evolution des plus de 55 ans entre 2006 et 2021	+ 16,54%	+ 18,21 %	+ 16,71 %	+ 11,82%	+ 20,92 %	2006 - 2021

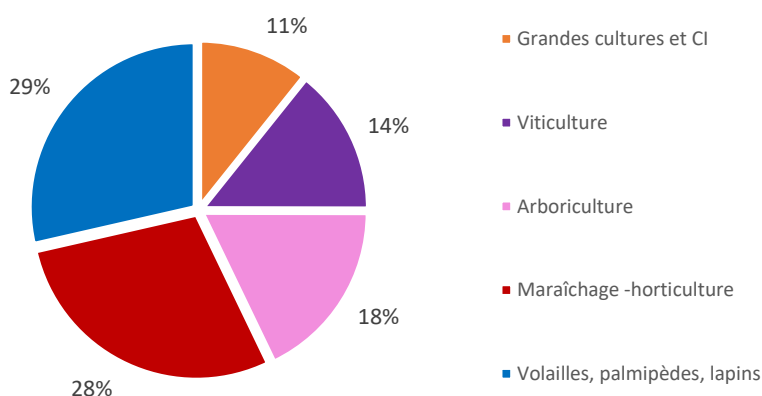
Tableau 6 : Ventilation par bassin de vie et âge des chefs d'exploitation (2021)

1.6 UNE DYNAMIQUE D'INSTALLATION INSUFFISANTE POUR RENOUVELER LES DEPARTS DES CHEFS D'EXPLOITATION

	PMM	COMPARAISON AVEC LE DEPARTEMENT 66	ANNEE DES DONNEES*
Nombre d'installations de chefs d'exploitation depuis 5 ans (hors TEP)	159	516	2017 - 2021
Nombre d'installations de cotisants solidaires depuis 5 ans	51	155	2017 - 2021
Taux de renouvellement² des chefs d'EA (moyenne sur 5 ans)	3,7%	4,2%	2017 - 2021
Taux de remplacement³ des chefs d'EA (moyenne sur 5 ans)	67,7%	79,5%	2017 - 2021

Tableau 7 : La dynamique d'installation

Les installations entre 2017 et 2021 représentent seulement 3,7 % de l'ensemble des exploitations agricoles actuelles. Seulement 67 % des départs des exploitations sont remplacés par de nouvelles installations, indiquant un déficit de renouvellement dans l'agriculture. Au cours de ces cinq années, 159 personnes se sont installées, représentant 30 % des nouvelles installations à l'échelle départementale. La majorité de ces installations concerne les productions maraîchères/horticoles et l'élevage de volailles, palmipèdes et lapins.

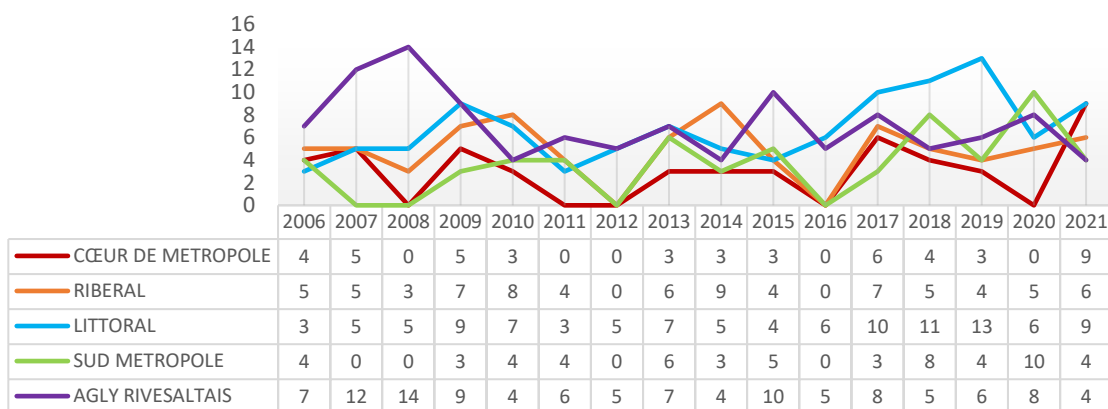


Graphique 6 : Parts des principales productions à l'installation en 2021 (sur le nombre d'installations)

² Taux de renouvellement : nombre d'installations de CE (hors transferts entre époux) / nombre total de chefs d'exploitation

³ Taux de remplacement* : nombre d'installations de CE (hors transferts entre époux) / (nombre de départs de CE - nombre d'installations par transfert entre époux l'année suivante)

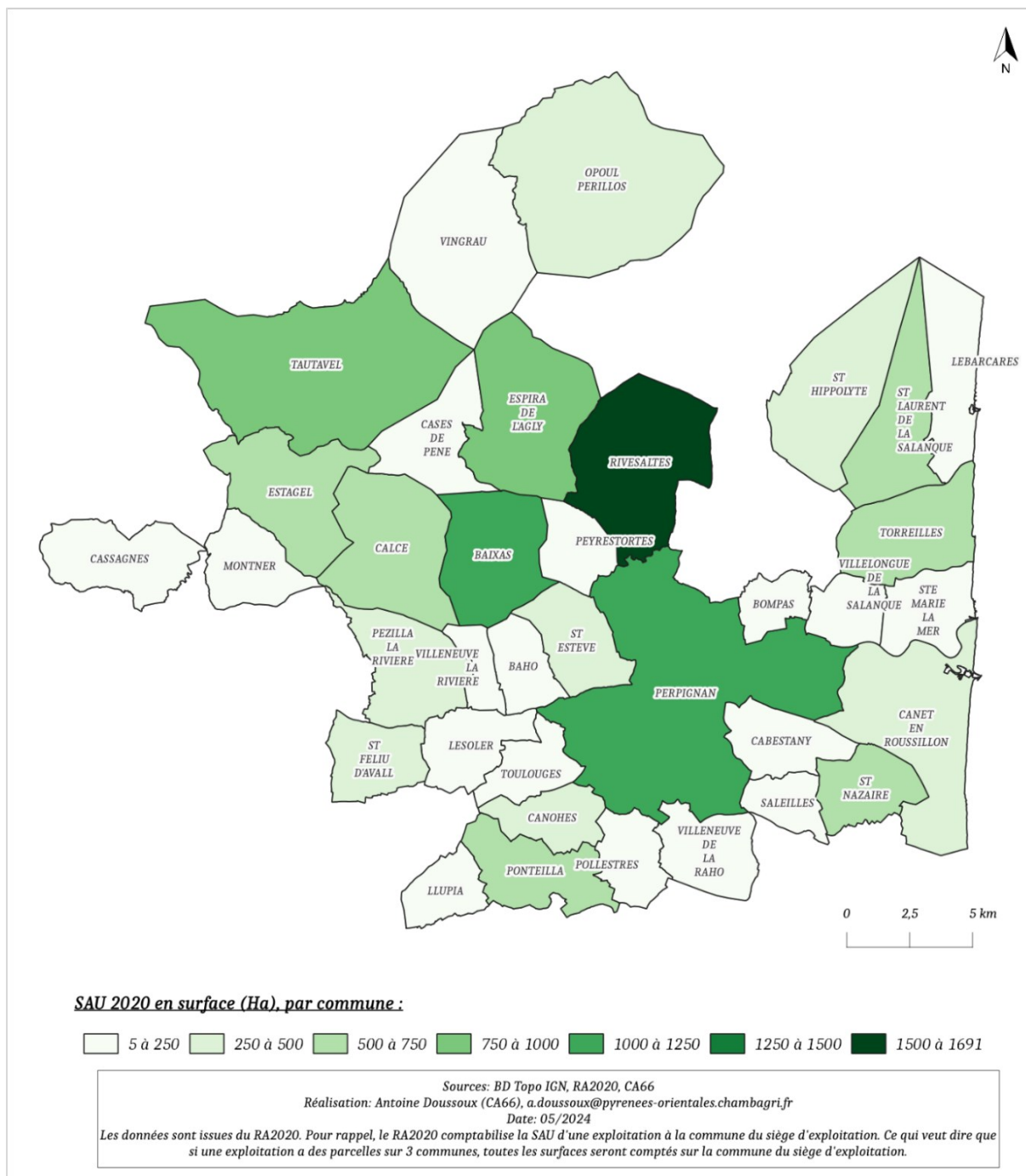
En opérant une distinction par bassin de vie, il n'est pas possible de définir de tendance. Les courbes sont disparates au fil du temps avec parfois aucune installation certaines années et jusqu'à 14 installations d'autres années.



Graphique 7 : Nombre d'installations de chefs d'exploitation entre 2006 et 2021 à l'échelle des bassins de vie de PMM

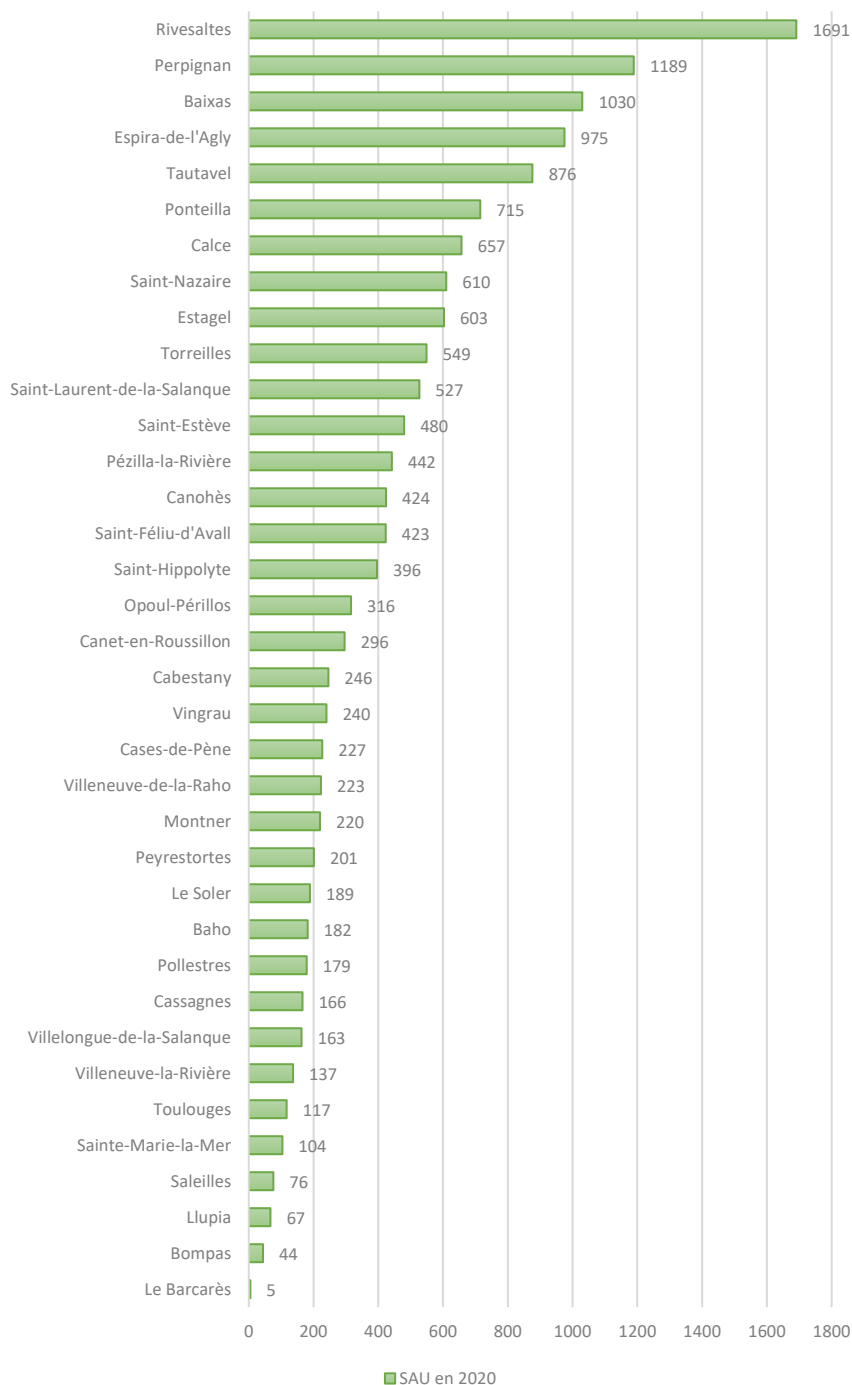
1.7 RIVESALTES ET PERPIGNAN : PREMIERES COMMUNES EN SAU (SELON LE RA 2020) DANS UN CONTEXTE DE BAISSA DE LA SAU A L'ECHELLE DE LA COMMUNAUTE URBAINE

La surface agricole utilisée



Carte 1 : SAU 2020 en surface (ha), par commune

Cette carte présente les répartitions des Surfaces Agricoles Utiles (SAU) à l'échelle de PMM, basée sur les chiffres du Recensement Agricole (RA) 2020. Pour rappel, le RA calcule les SAU communales en se basant sur les sièges d'exploitations présents dans chaque commune. Cela signifie que si un siège d'exploitation exploite des surfaces sur plusieurs communes, toutes ces surfaces seront attribuées à la commune du siège d'exploitation, constituant un point d'attention quant aux résultats liés à l'utilisation de cette donnée.



Graphique 8 : Ventilation de la SAU par commune

Les communes ayant les plus grandes surfaces agricoles utiles sont :

- Rivesaltes : 1 691 hectares de SAU ;
- Perpignan : 1 189 hectares de SAU ;
- Baixas : 1 030 hectares de SAU.

Ces communes sont des pôles agricoles structurants. À l'inverse, les communes de Le Barcarès, Bompas, Llupia et Saleilles ne dépassent pas les 100 hectares de SAU.

Plusieurs éléments expliquent ces chiffres :

- Les surfaces agricoles de ces communes peuvent être exploitées par des agriculteurs dont les sièges d'exploitation sont situés dans d'autres communes comme évoqué précédemment ;
- Les superficies des communes ne sont pas toutes identiques (variation de taille) ;
- L'extension urbaine conséquente de certaines communes mais aussi l'importance des espaces naturels.

La carte "SAU 2020 en surface (ha) par commune" offre une vision de la répartition des terres agricoles utilisées dans la communauté urbaine qui compte 14 985 ha de SAU globale. Rivesaltes se distingue par la plus grande superficie agricole, tandis que d'autres communes présentent des superficies beaucoup plus modestes. On observe une répartition inégale (visible via le graphique 8) des SAU entre les communes de PMM qui peuvent s'expliquer par plusieurs facteurs (non exhaustif): la qualité de la donnée SAU du RA, l'attractivité agricole des communes, la pression foncière, la spéculation foncière et la crise viticole.

En examinant l'évolution de la SAU entre 2010 et 2020, on observe que 14 communes ont vu la leur augmenter. Parmi celles-ci, les plus significatives sont :

- Calce : +450 hectares (taux d'évolution +217%), principalement dû à l'installation d'une bergerie communale ;
- Canohès : +292 hectares (taux d'évolution +221%), peut-être dû à la présence d'un PAEN sur la commune ;
- Torreilles : +273 hectares (taux d'évolution +98%), peut-être dû à la reconquête de parcelles pour les fourrages sur le littoral.

Parmi ces 14 communes, certaines présentent des augmentations plus modestes, qui reflètent davantage un maintien de la SAU exploitée par les agriculteurs de ces communes, plutôt qu'un véritable accroissement des surfaces, comme c'est le cas pour Montner, Villeneuve-de-la-Rivière, Le Barcarès et Cassagnes.

Les communes ayant perdu les surfaces agricoles les plus importantes sont :

- Estagel : -761 hectares (taux d'évolution -126%) ;
- Baixas : -609 hectares (taux d'évolution -59%) ;
- Rivesaltes : -503 hectares, et malgré cela la commune demeure celle avec la SAU la plus importante (taux d'évolution -29%) ;
- Pollestres : -290 hectares (taux d'évolution -61%).

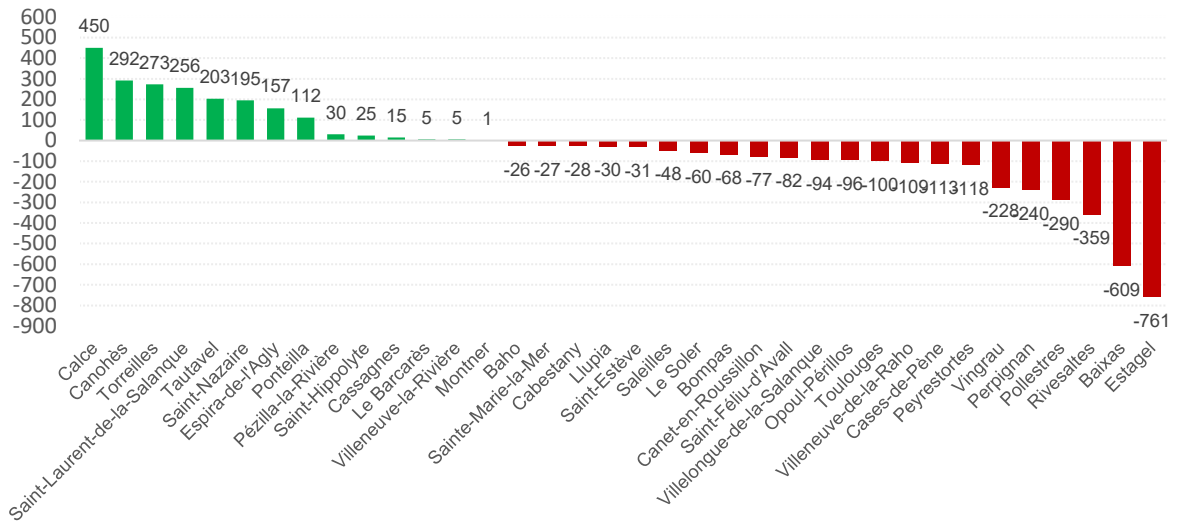
Ces communes sont principalement viticoles, ce qui illustre les difficultés économiques de la filière en question.

À l'échelle des bassins de vie, 4 sur 5 connaissent une baisse de la SAU :

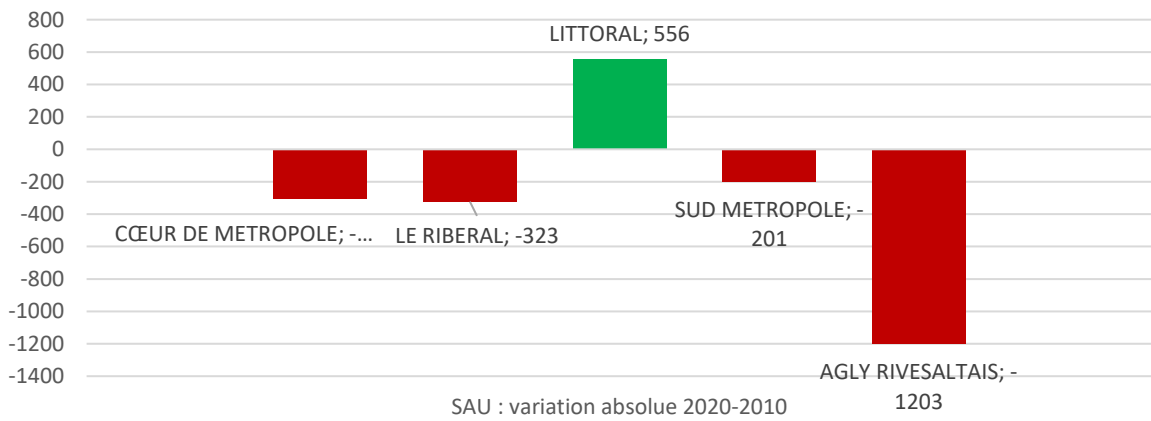
- Le bassin de vie Agly Rivesaltais enregistre une perte nette de -1 203 hectares ;
- Seul le bassin de vie Littoral présente une valeur positive avec +556 hectares.

A l'échelle de la communauté urbaine, la SAU a diminué de 1 479 hectares entre 2010 et 2020 soit un taux d'évolution de -10%. Cette diminution globale et les variations locales mettent en évidence des dynamiques agricoles contrastées, influencées par des facteurs tels que les inégales dynamiques d'installations nouvelles, les différentes politiques communales, l'aménagement du territoire et les difficultés économiques spécifiques à certaines filières comme la viticulture.

SAU : variation absolue 2020-2010



Graphique 9 : SAU - Variation absolue 2020 - 2010



Graphique 10 : SAU - Variation absolue 2020 - 2010 par bassin de vie

1.8 UNE TYPOLOGIE DES TROUPEAUX FORTEMENT INFLUENCEE PAR LES CARACTERISTIQUES DU PAYSAGE DOMINE PAR LES GARRIGUES ET LES MAQUIS

LES CHEPTELS ⁴	PMM	COMPARAISON AVEC LE DEPARTEMENT 66	ANNEE DES DONNEES*
Bovins lait	19	1 088	2022
Bovins viande	39	11 675	2022
Ovins lait	14	1 598	2022
Ovins viande	2 115	26 741	2022
Caprins	1 216	8 183	2022
Porcins **	54	2 958	2020
Volailles et palmipèdes **	20 387	46 481	2020
Nombre de ruches **	2 047	11 150	2020

Tableau 8 : Les cheptels

La typologie des troupeaux au sein de PMM est fortement influencée par les caractéristiques du paysage dominé par les garrigues et les maquis. Cette configuration de l'espace restreint la diversité des troupeaux, favorisant principalement l'élevage d'ovins et de caprins, mieux adaptés à ces conditions : adéquation de la ressource. Les zones d'élevage sont principalement localisées dans l'arrière-pays de PMM, ce qui accentue cette tendance à la spécialisation. En conséquence, les effectifs d'élevages de bovins et de porcins sont relativement faibles au sein de la communauté urbaine, en raison notamment de contraintes d'espace et de ressources. En revanche, PMM se distingue par une prédominance des volailles et des palmipèdes, représentant une part significative des effectifs du département, soit 43% du total. Cette situation peut être attribuée à une forte demande locale pour la viande de volaille et pour les œufs frais. Par ailleurs, l'apiculture occupe également une place importante, avec un nombre relativement élevé de ruches représentant 18% des effectifs du département.

⁴ (***) Ces données sont des estimations calculées à partir du RA2020

1.9 L'ECONOMIE DES EXPLOITATIONS AGRICOLES : UNE PRODUCTION BRUTE STANDARD (PBS) LÉGEREMENT EN BAISSÉ ET UNE DIMINUTION DES EXPLOITATIONS EMPLOYEUSES

Quelques chiffres économiques sont présentés ici : la tendance des exploitations employeuses de main d'œuvre est en recul sur 10 ans – 20% et est légèrement inférieure à la moyenne départementale (-23%). Les Équivalents Temps Pleins (ETP) dans la CU représentent environ 39% du total du département, soulignant l'importance de ce territoire en termes d'emploi agricole salarié. La PBS de PMM a légèrement diminué, tandis qu'elle est restée stable au niveau départemental. Cette légère baisse indique une moins bonne valorisation du potentiel de productions brut standard.

	PMM	COMPARAISON AVEC LE DEPARTEMENT 66	ANNEE DES DONNEES*
Nombre d'exploitations employeuses de main d'œuvre salariée	444	1 106	2021
<i>Evolution depuis 10 ans du Nombre d'EA employeuses</i>	-20,4%	-23,6%	2011 - 2021
Nombre d'ETP	1 803	4 567	2021
PBS ⁵	127 549	373 826	2020
Evolution du PBS	- 0,5	0 - Stable	2010 - 2020

Tableau 9 : Chiffres économiques en lien avec les exploitations agricoles

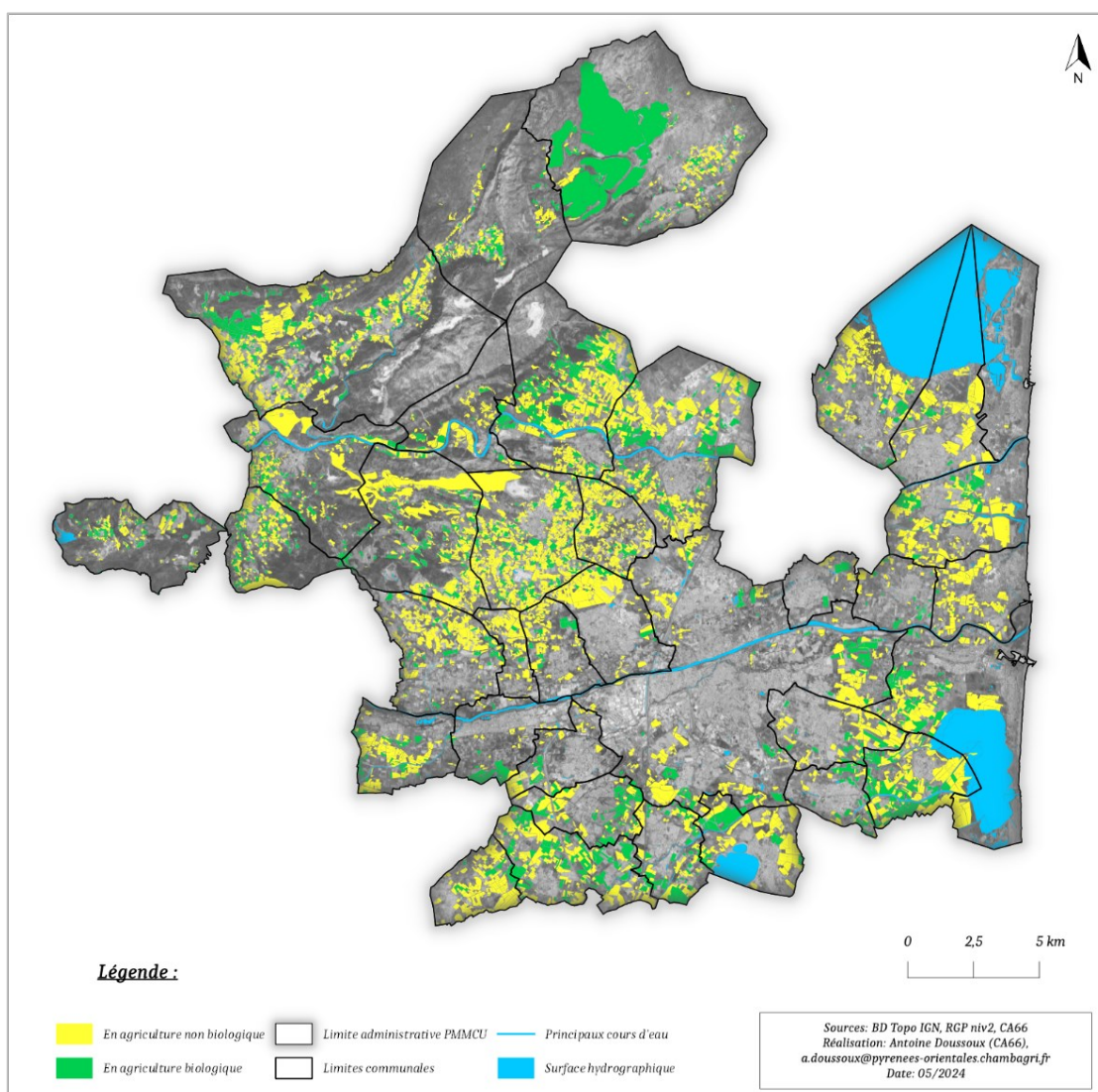
1.10 DES SURFACES EN AGRICULTURE BIOLOGIQUE QUI REPRESENTENT UN CINQUIEME DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE DU DEPARTEMENT

Les exploitations agricoles en agriculture biologique :

	PMM	COMPARAISON AVEC LE DEPARTEMENT 66	ANNEE DES DONNEES*
Nombre d'EA engagées en Agriculture Biologique	316	1 005	2022
Surface cultivée en AB (surfaces certifiées)	4 176 ha	22 263 ha	2021

Tableau 10 : Les exploitations agricoles en agriculture biologique

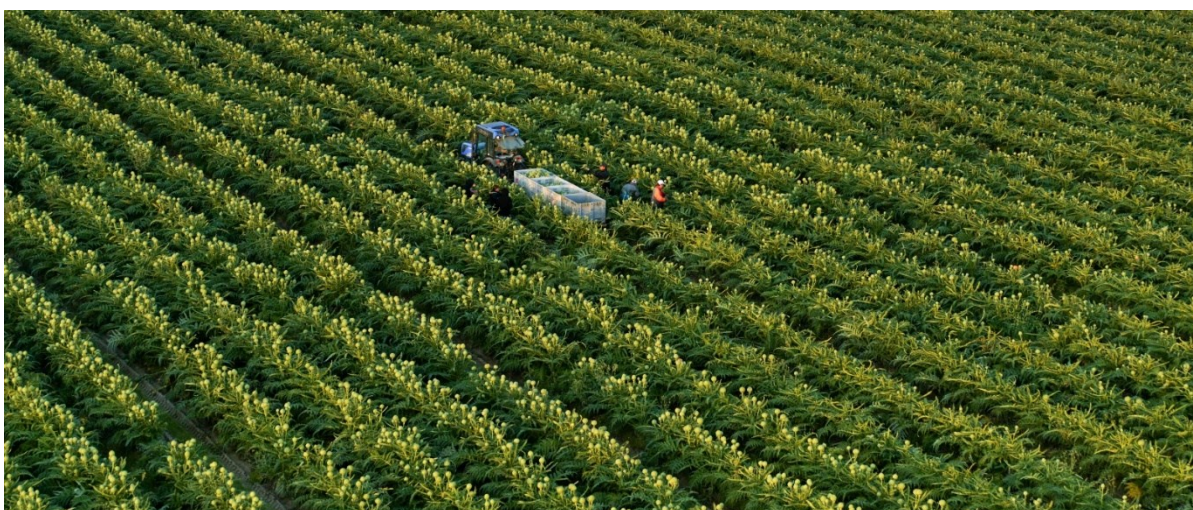
⁵ Les surfaces agricoles et les cheptels déclarés au recensement agricole sont valorisés selon des coefficients permettant le calcul de leur Production Brute Standard (PBS). Cette PBS est une valeur de production potentielle de chacune des exploitations, calculée selon les prix et rendements d'une année donnée. Pour le recensement agricole 2020, les coefficients utilisés pour le calcul de la PBS résultent des valeurs moyennes des rendements et des prix observés sur la période 2015 à 2019. La PBS moyenne divise la somme des PBS des exploitations de chaque commune par le nombre d'exploitations de la commune. Une exploitation agricole est affectée à la commune où se situe son lieu principal de production.



Carte 2 : Les surfaces agricoles en agriculture biologique

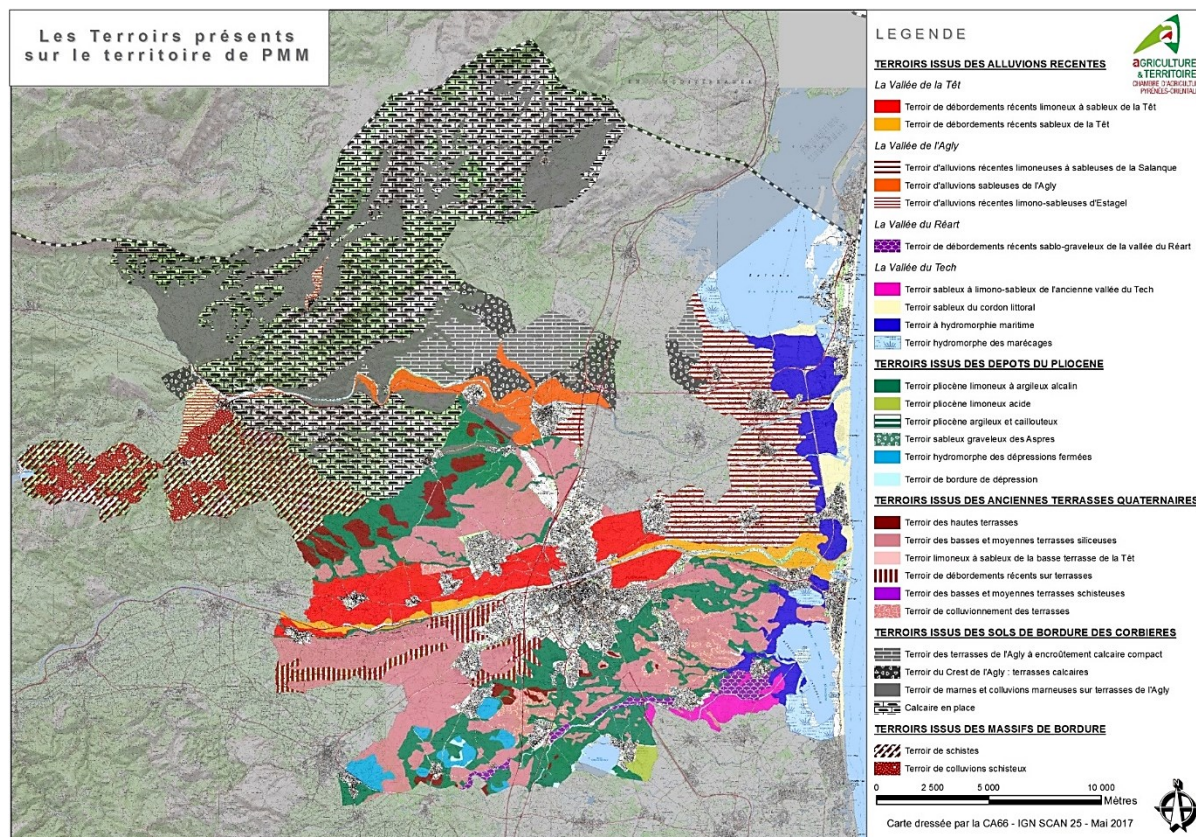
Un cinquième des surfaces en agriculture biologique du département se trouve sur le territoire de la communauté urbaine. Une proportion importante se retrouve sur les territoires d’Opoul et de Calce, en lien avec l’activité d’élevage, ainsi que sur le bassin de vie Sud Métropole et le littoral. En 2021, 4 176 hectares sont sous label AB, soit 27 % de la SAU de PMM, ce qui représente 316 exploitations agricoles.

2 CARACTERISATION DE L'ESPACE AGRICOLE



2.1 UNE DIVERSITE DE TERROIRS ADAPTES A PLUSIEURS NATURES DE CULTURES

Les terroirs :



Carte 3 : Les terroirs

5 grandes catégories de terroirs sont présentes :

Les alluvions récentes :

Ces sols sont récents fertiles et profonds. Ils occupent la plaine du Roussillon et sont consécutifs aux dépôts des différents fleuves.

Les dépôts du Pliocène :

Sols bruns, ils affleurent de part et d'autre de la Têt à différentes altitudes et textures (argileux, sablo-limoneux, sablo-graveleux ...).

Les anciennes terrasses :

Ce sont des sols lessivés, souvent secs, peu filtrants et peu fertiles. Il y a plusieurs niveaux de terrasses. La terrasse haute, plus ancienne est très caillouteuse.

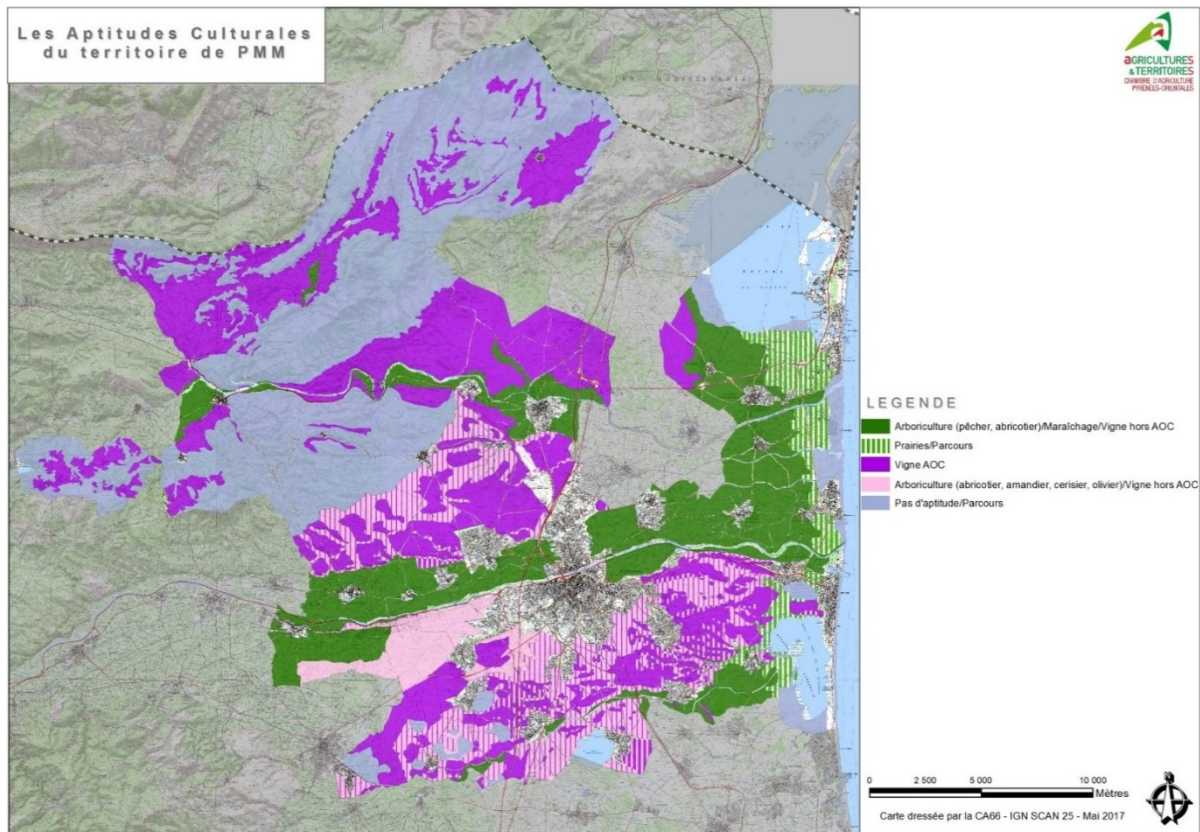
Bordures des Corbières :

Sols calcaires, argilo-calcaires dans les cuvettes.

Massifs de Bordure :

Sols caillouteux et peu fertiles acides et peu profonds.

Les aptitudes culturelles :



Carte 4 : Les aptitudes culturelles

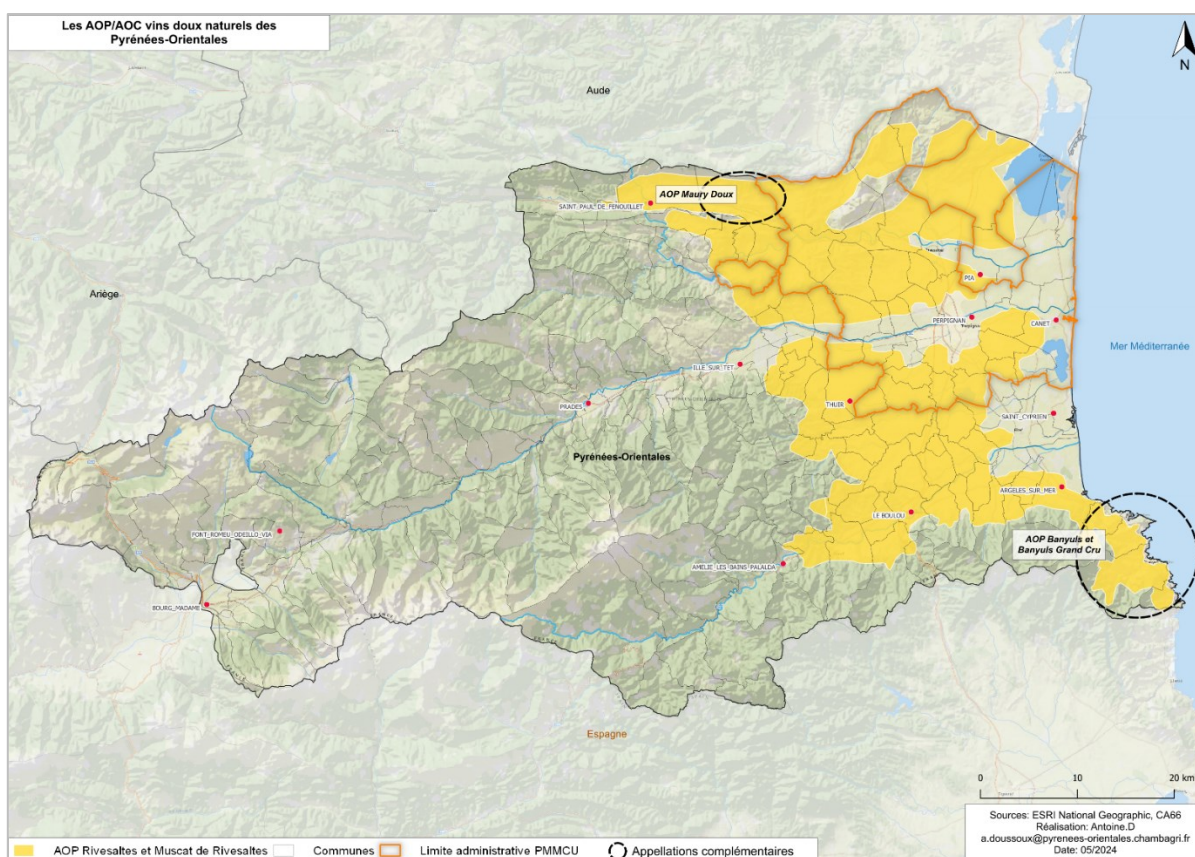
Les trois principales cultures du département se retrouvent dans cette carte : les vignes occupent les terroirs moins fertiles, caractérisés par des sols plus pauvres et souvent plus caillouteux. Les cultures maraîchères et arboricoles se déploient dans la plaine alluvionnaire, notamment le long des rives de la Têt et sur le bassin de vie Sud métropole. Certains secteurs associent plusieurs types de cultures en fonction de facteurs limitants tels que l'eau, la pierrosité et la réserve utile des sols. Ainsi, ce territoire offre une diversité de possibilités agronomiques qui peuvent être restreintes par d'autres facteurs que la qualité des sols, comme l'accès à la ressource en eau, la disponibilité foncière et la pression exercée sur le foncier, les changements climatiques et le dynamisme agricole.

D'autres appellations complémentaires sont également possibles, 4 peuvent être revendiquées :

- AOP Côtes du Roussillon Villages Tautavel ;
- AOP Côtes du Roussillon Villages Les Aspres ;
- AOP Côtes du Roussillon Villages Latour-de-France ;
- AOP Côtes du Roussillon Villages Caramany.

Enfin, il ne faut pas oublier qu'il est possible de revendiquer plusieurs IGP (Indication Géographique Protégée) sur toute la zone d'étude: Pays d'Oc, l'IGP Côtes catalanes et l'IGP Terres du Midi.

Les Appellations d'Origines Protégées viticoles (vins doux) :



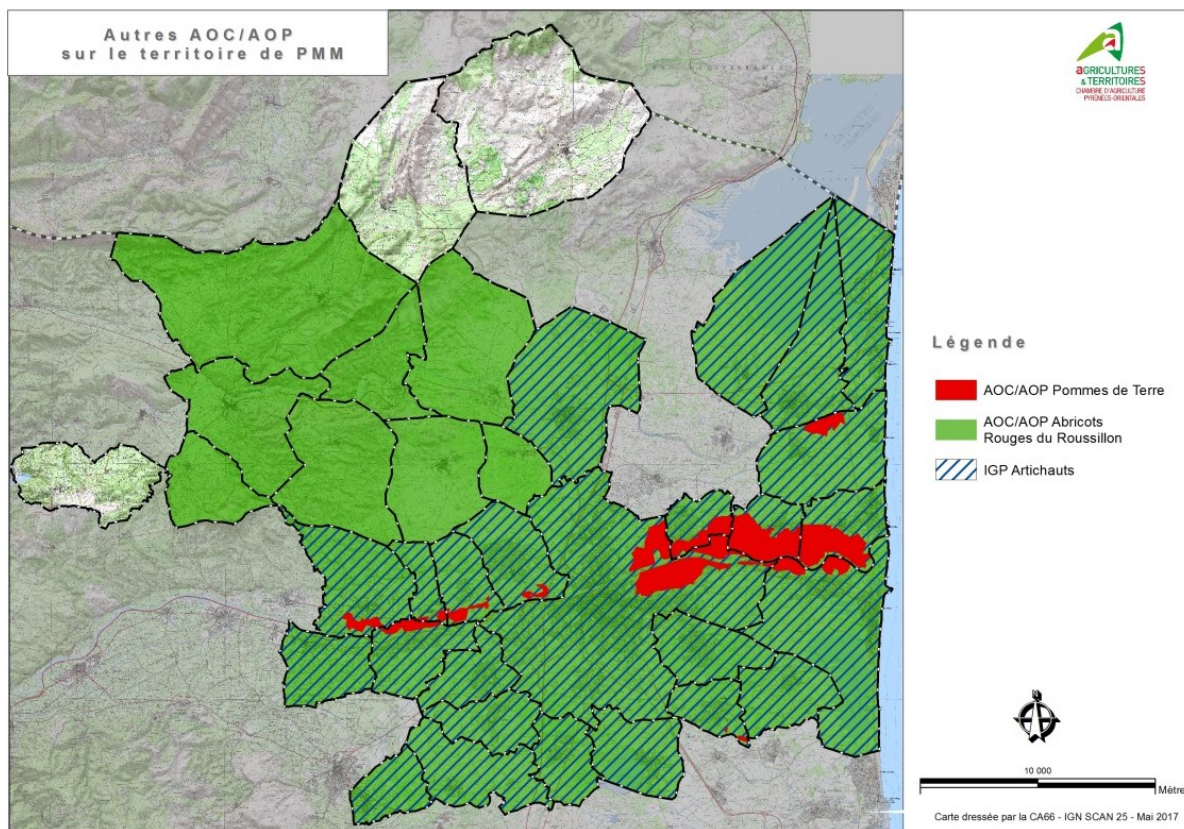
Carte 6 : Les AOP/AOC vins doux des PO

Liste des communes pouvant revendiquer les AOP/AOC Rivesaltes, Muscat de Rivesaltes et Grand Roussillon :

Baho, Baixas, Cabestany, Calce, Canet-en-Roussillon, Canohès, Cases-de-Pène, Cassagnes, Espira-de-l'Agly, Estagel, Le Soler, Lllupia, Montner, Opoul-perillos, Perpignan, Peyrestortes, Pézilla-la-Rivière, Pollestres, Ponteilla, Rivesaltes, Saleilles, St-Estève, St-Feliu-d'Avall, St-Nazaire, Tautavel, Toulouges, Villeneuve-de-la-Raho, Villeneuve-la-Rivière et Vingrau.

Enfin, la commune de Tautavel peut également revendiquer de l'AOP/AOC Maury « Doux ».

Les autres appellations maraichères et arboricoles :



Carte 7 : AOP/AOC maraichère et arboricole

L'AOC/AOP Pommes de Terre Primeur du Roussillon a été reconnue en 2006. L'aire est délimitée sur 22 communes de la plaine du Roussillon et couvre 5500 hectares. Dans le territoire communautaire sont concernées les communes de Canet-en-Roussillon, le Soler, Torreilles, Ste Marie la Mer, Villelongue, Bompas, Perpignan, St Estève, Baho, Villeneuve de la Rivière et Pézilla-la-Rivière pour une surface de 2099 hectares.

L'AOC et récemment AOP Abricots Rouges du Roussillon (2016) a été reconnue en 2015 après 15 ans de démarches. Il n'y a pas de délimitation parcellaire mais une liste de communes qui se localisent essentiellement dans la Plaine du Roussillon. Sur les 36 communes du territoire communautaire seules 3 ne sont pas dans l'aire, Vingrau, Opoul-Périllos et Cassagnes.

L'IGP Artichauts a été validée en 2015. Ce n'est également pas une délimitation parcellaire. 11 communes ne sont pas dans l'aire et se situent au nord du territoire communautaire.



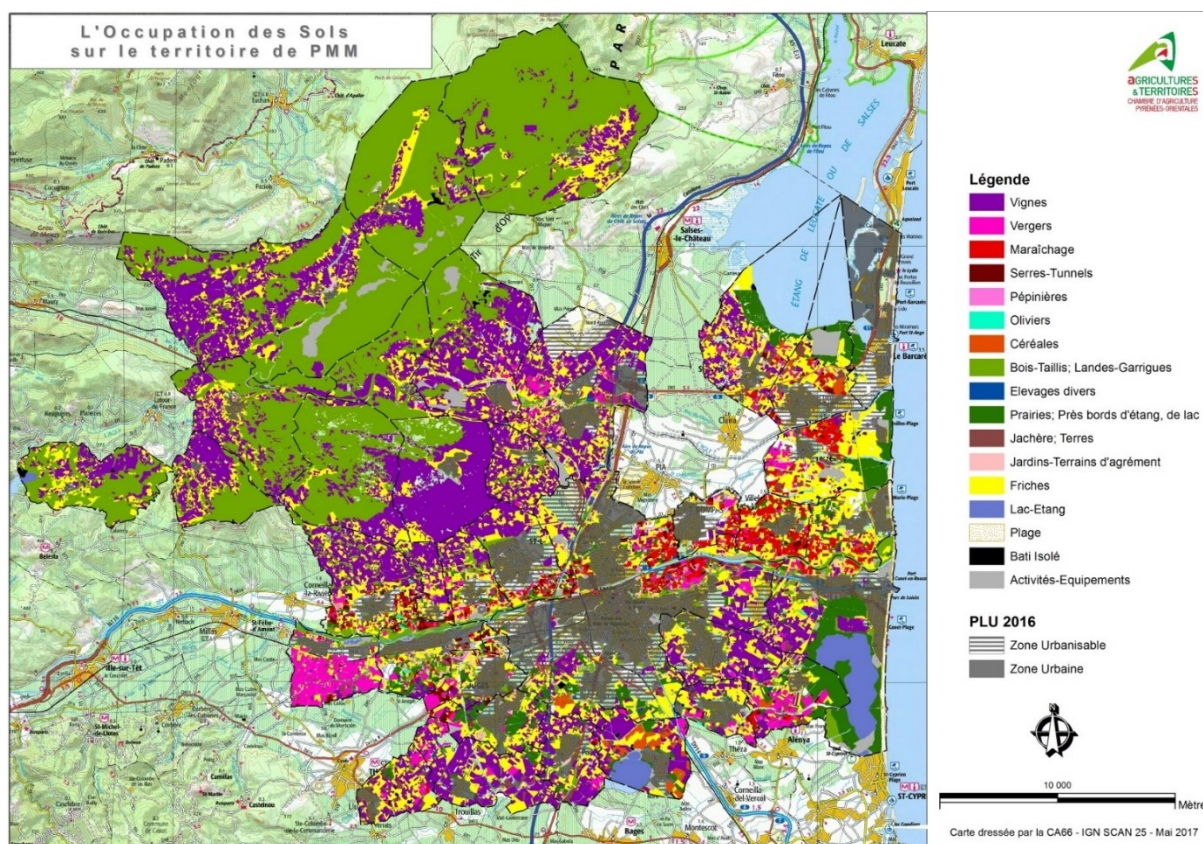
Alimentation de proximité :

Un Projet Alimentaire Territorial (PAT) existe à l'échelle départementale. Il est porté par l'association « Mangeons local 66 » qui regroupe 5 membres fondateurs : Chambre d'Agriculture des PO, Département des PO, Association des Maires, PMM et CivamBio66. Ce projet permet de développer des actions en faveur d'une alimentation durable sur le territoire : renforcement des circuits de proximité, approvisionnement local de la restauration collective et lutte contre le gaspillage alimentaire, accessibilité alimentaire et actions pédagogiques dans les écoles et les collèges. Le PAT « Mangeons local 66 » s'appuie sur les acteurs et outils du territoire, notamment :

- Le SYM PM pour la restauration collective et les opérations pédagogiques ;
- Le marché de gros, débouché d'enjeu pour les exploitations et lieu d'approvisionnement privilégié des commerçants de proximité.

Enfin, la création de la plateforme LE LOCAL, installée à Perpignan sur le pôle logistique de Saint-Charles, vient structurer une solution d'approvisionnement local de la restauration collective et de tout autre débouché professionnel recherchant du produit local, sur la base d'une démarche équitable avec des prix rémunérateurs pour les fournisseurs et des services de qualité aux acheteurs.

2.3 L'OCCUPATION DES SOLS 2017 (EXTRAIT DIAGNOSTIC AGRICOLE 2017)

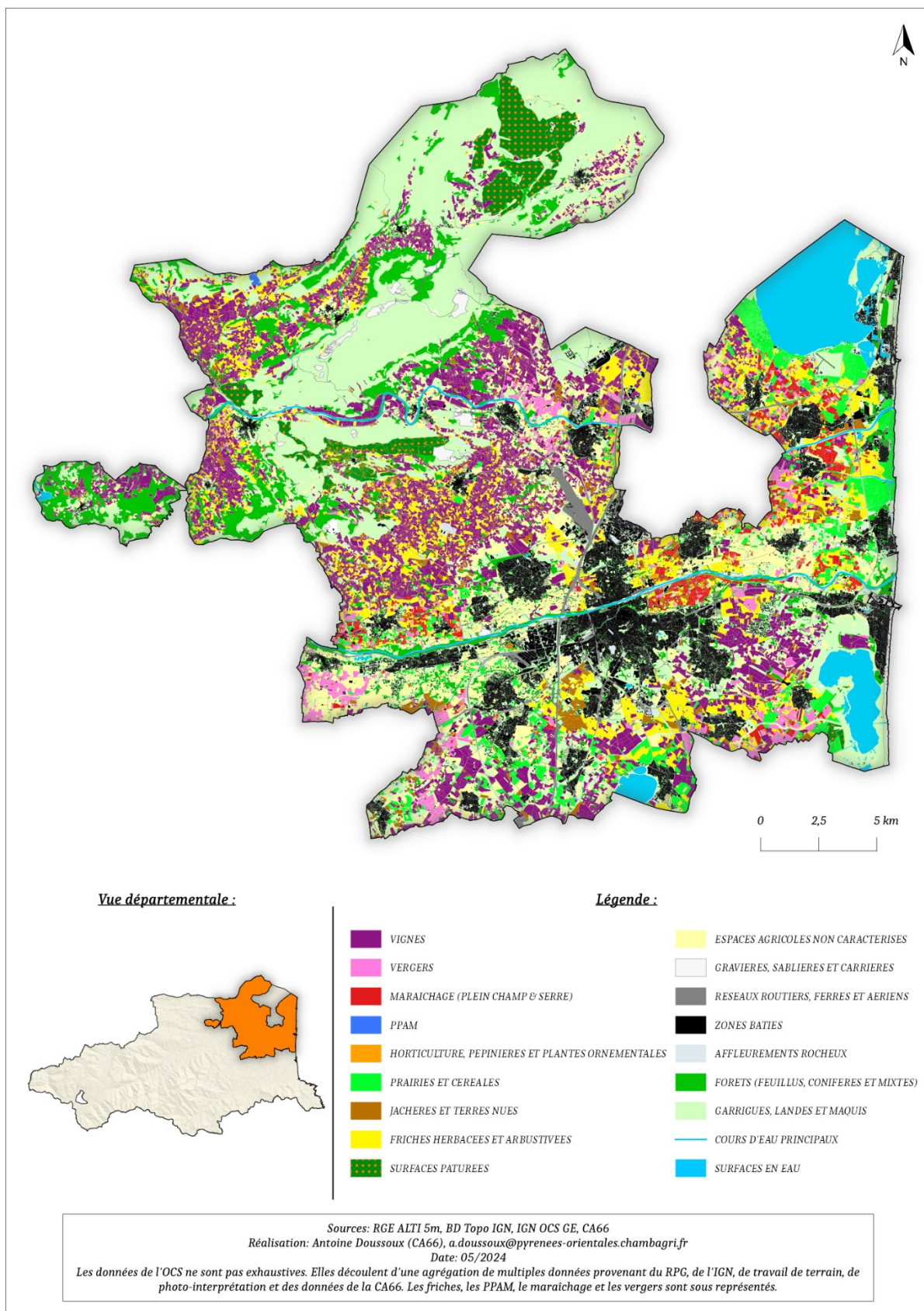


Carte 8 : OCS 2017

Occupations	Surface (ha)	%	SAU	SAU ^{ée}
Vignes	13195	20,62%	45,58%	77,50%
Vergers	1752	2,74%	6,05%	10,29%
Maraîchage	1245	1,95%	4,30%	7,31%
Abris	441	0,69%	1,52%	2,59%
Céréales	300	0,47%	1,04%	1,76%
Elevage (Centre Equestre, Avicole)	34	0,05%	0,12%	0,20%
Oliviers	26	0,04%	0,09%	0,15%
Pépinières	32	0,05%	0,11%	0,19%
Terres	961	1,50%	3,32%	26,60%
Jachères	120	0,19%	0,41%	
Prairies	1220	1,91%	4,21%	
Prés bords d'étangs, lac	1203	1,88%	4,16%	
Friches	8422	13,16%	29,09%	
Bois Taillis	4616	7,21%	45,23%	
Landes Garrigues	12342	19,28%		
Jardins Terrains d'agrément	618	0,97%		
Lac Etang	842	1,32%		
Plage	121	0,19%		
Camp Militaire	118	0,18%		
Campings	60	0,09%		
Activités Equipements	898	1,40%		
Bâti Isolé	385	0,60%		
Zones urbaine & urbanisable, infrastructures	15049	23,51%		
TOTAL	64000	100,00%		

Tableau 11 : OCS 2017 surface, SAU, SAU^{ée}

2.4 L'OCCUPATION DES SOLS 2022



Carte 9 : OCS 2022

OCS	Surface en ha	Surface en %
FRICHES HERBACEES ET ARBUSTIVEES	4 713,8	16,4
HORTICULTURE, PEPINIERES ET PLANTES ORNEMENTALES	27,4	0,1
JACHERES ET TERRES NUES	1 389,1	4,8
MARAICHAGE (PLEIN CHAMP ET SERRE)	1 101,9	3,8
PPAM	28,3	0,1
PRAIRIES ET CEREALES	2 231,9	7,8
SURFACES PATUREES	1 875,0	6,5
VERGERS	1 505,8	5,3
VIGNES	9 870,4	34,4
ESPACES AGRICOLES NON CARACTERISES	5 922,0	20,7
TOTAL DE LA SAT	28 665,7	100,0

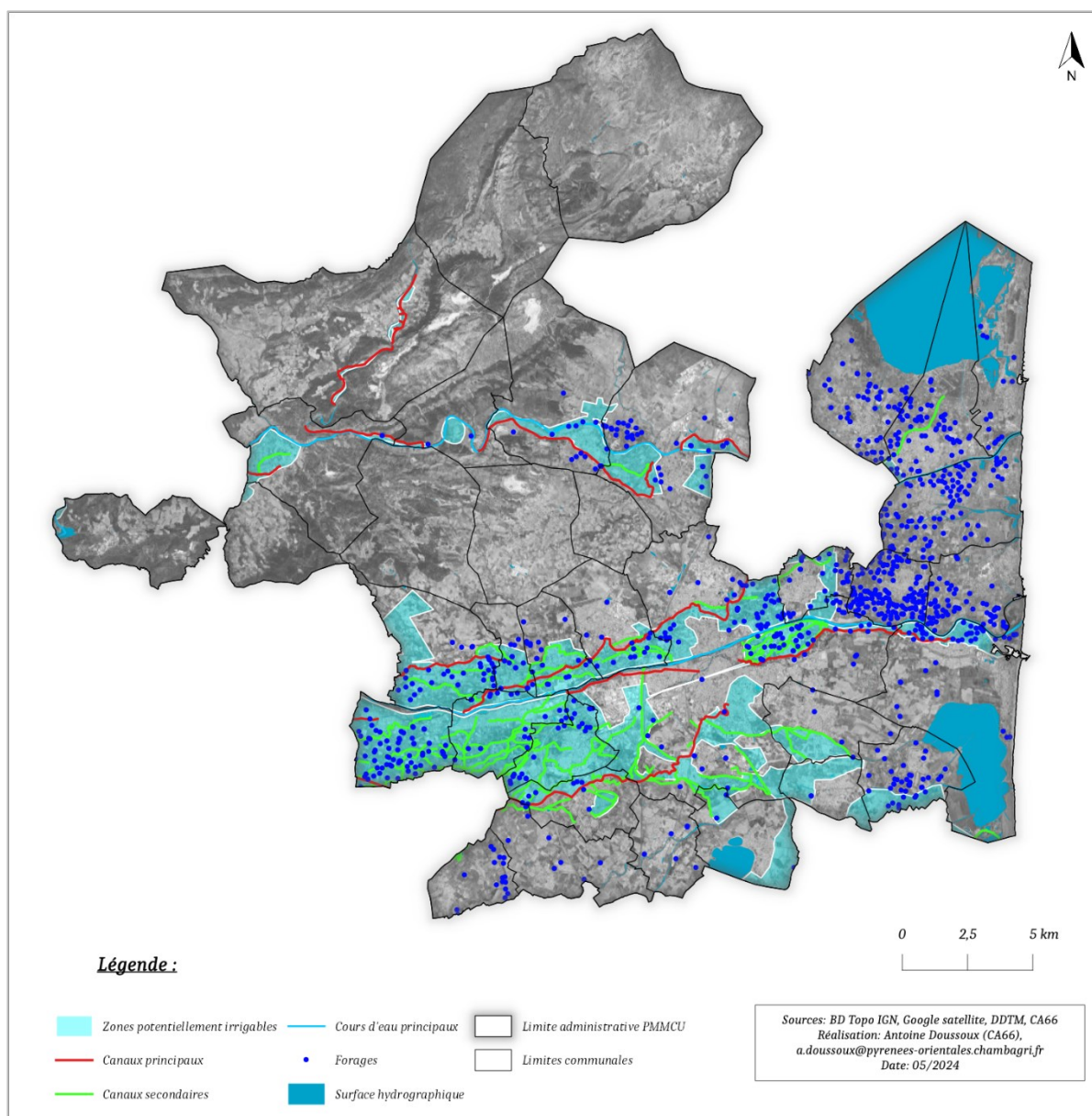
Tableau 10 : Répartition de la Surface Agricole Totale (SAT)

Le travail effectué sur l'occupation des sols a consisté à agréger des données provenant de diverses sources : RPG 2022, OCS GE 2021, CA66, et IGN BD Forêt. Cela a permis de spatialiser l'espace agricole à travers une représentation cartographique. L'objectif principal n'était pas d'extraire des surfaces spécifiques. Cependant, nous avons tout de même extrait la Surface Agricole Totale (SAT), représentant l'ensemble des surfaces constituant l'espace agricole.

En conséquence, nous ne dégagerons pas la SAU du territoire à partir de ce travail cartographique, d'autant plus que 5 922 hectares restent non caractérisés bien qu'agricoles. Ces éléments rendent impossible une analyse pertinente des chiffres.

La SAU sera donc analysée grâce aux données du recensement agricole 2020.

2.5 LES RESEAUX D'IRRIGATION ET LES FORAGES

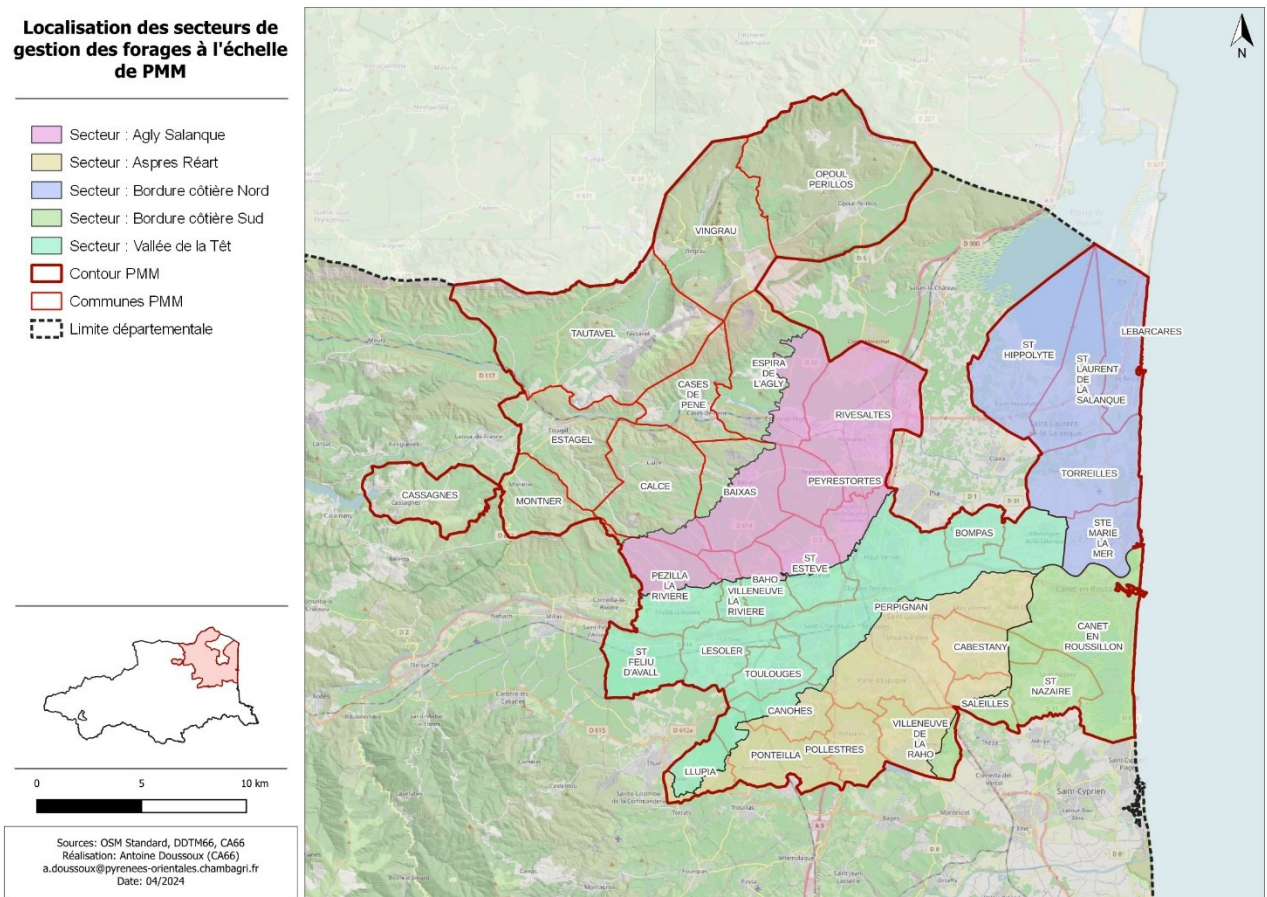


Carte 11 : Les zones potentiellement irrigables et les forages

Le territoire de la communauté urbaine compte selon nos estimations, 10 047 hectares de surfaces potentiellement irrigables. On observe une concentration des réseaux collectifs d'irrigation le long des berges de la Têt, ainsi que dans le triangle formé par Perpignan, Saint-Nazaire et Villeneuve-de-la-Raho. Au nord, dans le secteur du Rivesaltais et de l'Agly, des réseaux existent dans les communes d'Estagel, Tautavel, Montner, Cases-de-Pène, Espira-de-l'Agly et Rivesaltes. En Salanque, la ressource est principalement accessible par le biais des forages agricoles. Ces réseaux d'irrigation et l'accès aux eaux souterraines constituent un axe stratégique essentiel pour l'agriculture locale. Sans eux, les cultures maraîchères et arboricoles ne seraient pas possibles sur le territoire. Les changements climatiques (sécheresse et aléas) ainsi que les arrêts sécheresse successifs ont considérablement impacté l'agriculture et les exploitations ces dernières années. L'eau est donc un enjeu

crucial pour les années à venir et pour le maintien des productions. Le PLUi devra prendre en considération ces surfaces capitales pour l'agriculture. Les terres irrigables sont des surfaces à enjeux majeur. Enfin et au vu du contexte climatique actuel du département, plusieurs projets structurants sont à l'étude : zones de stockage de l'eau, l'accès à l'eau du Rhône, la réutilisation des eaux des stations d'épuration... Ces projets ont vocation à sécuriser et optimiser la gestion de la ressource et développer le maillage. Un schéma directeur des eaux brutes est également en cours d'étude et sera livré fin 2025.

L'accès à la ressource en eaux souterraines (forages) :



Carte 12 : Secteurs de gestion des forages

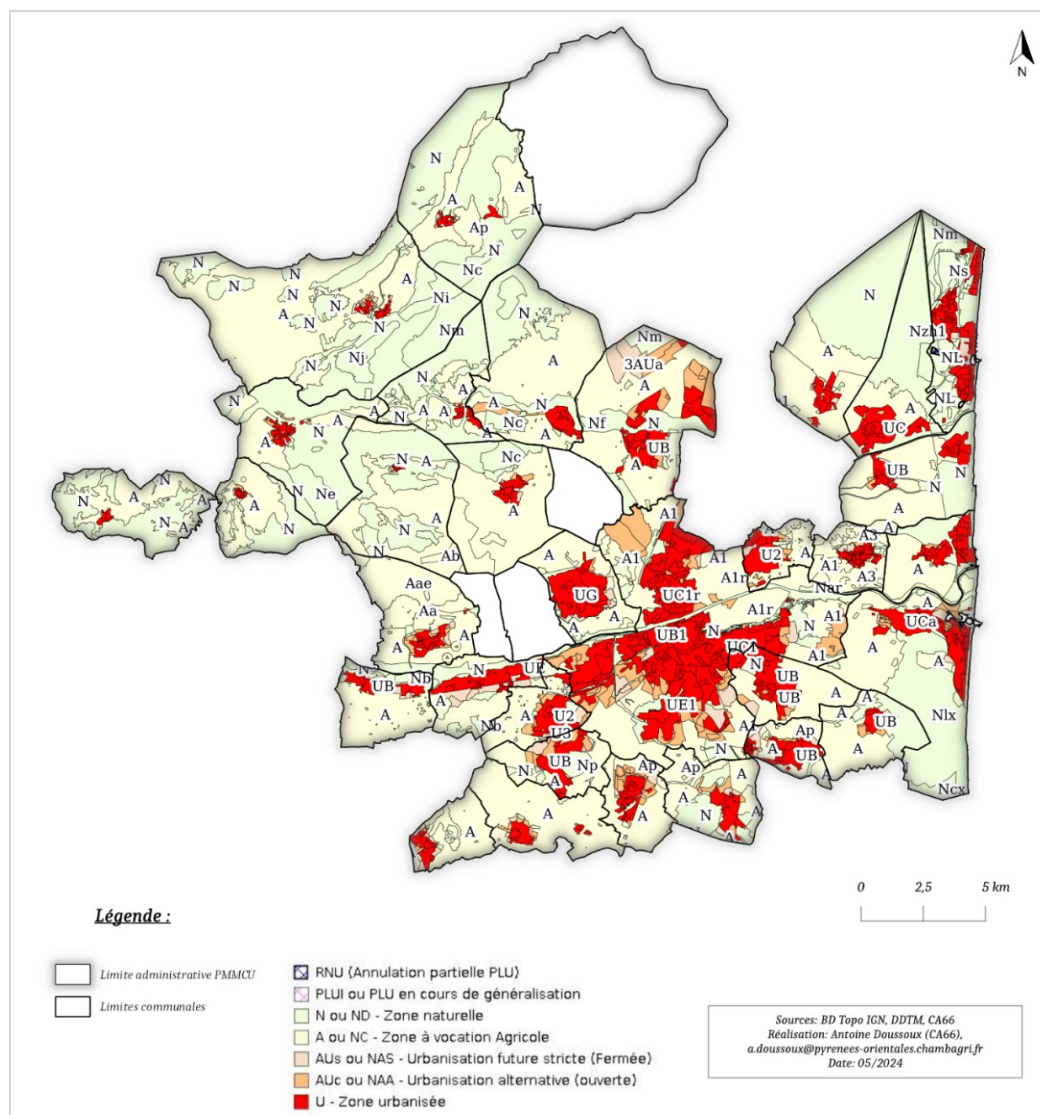
D'après les données de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer des Pyrénées-Orientales (DDTM), on compte 1 015 forages agricoles > 10 000 m³/an « déclarés » sur le territoire de PMM (voir carte ci-dessus). On notera qu'une bonne partie du territoire de la communauté urbaine est concernée par les secteurs de gestion des forages de la ressource des nappes plio-quadernaires. Les secteurs de gestion Agly Salanque, et Aspres Réart ne permettent plus de nouveaux prélèvements pour l'agriculture. Les autres secteurs nécessitent des déclarations et autorisations auprès de la DDTM avec des règles qui tiennent compte des volumes prélevables disponibles.

Les ASA ayant leur siège sur le territoire de PMM :

DESIGNATION DE L'ASA D'IRRIGATION	COMMUNE SIEGE DE L'ASA	PERIMETRE D'INTERVENTION SUR LA(LES) COMMUNE(S) DE	CONTACT
ASA DES CANAUX DE BAHO	Baho	Baho	urbanisme@baho.fr
ASA DU RUISSEAU DU MOULIN	Bompas	Bompas	
ASA DU RUISSEAU DE CABESTANY	Cabestany	Cabestany	asaruisseaucabestany@gmail.com
ASA DU RUISSEAU DU MOULIN DECANET	Canet-en-Roussillon	Canet-en-Roussillon	auzeville-jeanlouis@bbox.fr
ASA DE LAS COBAS	Canohès	Canohès	ucic66@gmail.com
ASA DU CANAL DU REGATIEU	Cassagnes	Cassagnes	mairiedecassagnes@wanadoo.fr
ASA DU CANAL DE L'ULL DEL AMOLA	Espira-de-l'Agly	Espira-de-l'Agly	asa66600@orange.fr
ASA PERIMETRE D'IRRIGATION DU PLATEAU	Espira-de-l'Agly	Espira-de-l'Agly	asa633espira@gmail.com
ASA DU CANAL DE SAINTE EUGENIE	Le Soler	Le Soler, Perpignan	auzeville-jeanlouis@bbox.fr
ASA DU CANAL DES MATHERS-LAS LLUNAS	Le Soler	Le Soler	secretariat.lesmathers@sfr.fr
ASA DU CANAL DU REC DEN BOU	Le Soler	Le Soler	asaeNombreou66@gmail.com
ASA CANAL VIVIER INFERIEUR	Perpignan	Perpignan	yves.castany@laposte.net
ASA DU FOURMIGOUS	Perpignan	Perpignan	
ASA DU PETIT VIVIER DE SAINT MAMET	Perpignan	Perpignan	yves.castany@laposte.net
ASA DES 4 CAZALS	Perpignan	Perpignan	asavernetpia@wanadoo.fr
ASA DU CANAL DE PEZILLA DE LA RIVIERE	Pézilla-la-rivière	Pézilla-la-rivière	asapezillalariviere@gmail.com
ASA DU CANAL D'ARROSAGE DE RIVESALTES	Rivesaltes	Baixas, Cases-de-Pène, Espira-de-l'Agly, Peyrestortes, Rivesaltes	asa66600@orange.fr
ASA DU MOULY DEL PULL	Saint-Estève	Perpignan, Saint-Estève	asavernetpia@wanadoo.fr
ASA DU PETIT VIVIER DU CHAMP DE MARS	Saint-Estève	Perpignan, Saint-Estève	asavernetpia@wanadoo.fr
ASA DU SAINT MAMET MALPRAT	Saint-Estève	Perpignan, Saint-Estève	asavernetpia@wanadoo.fr
ASA DES CANAUX DE SAINT-ESTEVE	Saint-Estève	Perpignan, Saint-Estève	asa66600@orange.fr
ASA SAINT-FELIU-D'AVALL	Saint-Féliu-d'avall	Millas, Saint-Féliu-d'Amont, Saint-Féliu-d'avall	micheleatge@hotmail.fr
ASA D'IRRIGATION A L'AVAL DE LA RESERVE	Villeneuve-de-la-Raho	Alénya, Argelès-sur-Mer, Bages, Cabestany, Corneilla-del-Vercol, Elne, Latour-bas-Elne, Montescot, Ortaffa, Saleilles, Saint-Cyprien, Saint-Nazaire, Théza, Villeneuve-de-la-Raho	asa-villeneuve.raho@orange.fr
ASA ASSAINISSEMENT/IRRIGATION VILLENEUVE DE LA RIVIERE	Villeneuve-la-rivière	Villeneuve-la-rivière	asaavilleneuve@gmail.com

Tableau 11 : Les ASA ayant leur siège sur le territoire de PMM

2.6 LES DOCUMENTS D'URBANISME



Carte 13 : Les documents d'urbanisme

Graphique 12 : Synthèse des zonages d'urbanisme

Type de zone	Nombre de zones	Surface totale
A	270	36 001,9 ha
AUc	297	2 314,8 ha
AUs	104	1 060,5 ha
N	525	26 318,1 ha
U	791	7 763,0 ha

Les types de zone d'après le Standard CNIG PLU v2022 - rev. octobre 2022:

U : zone urbaine

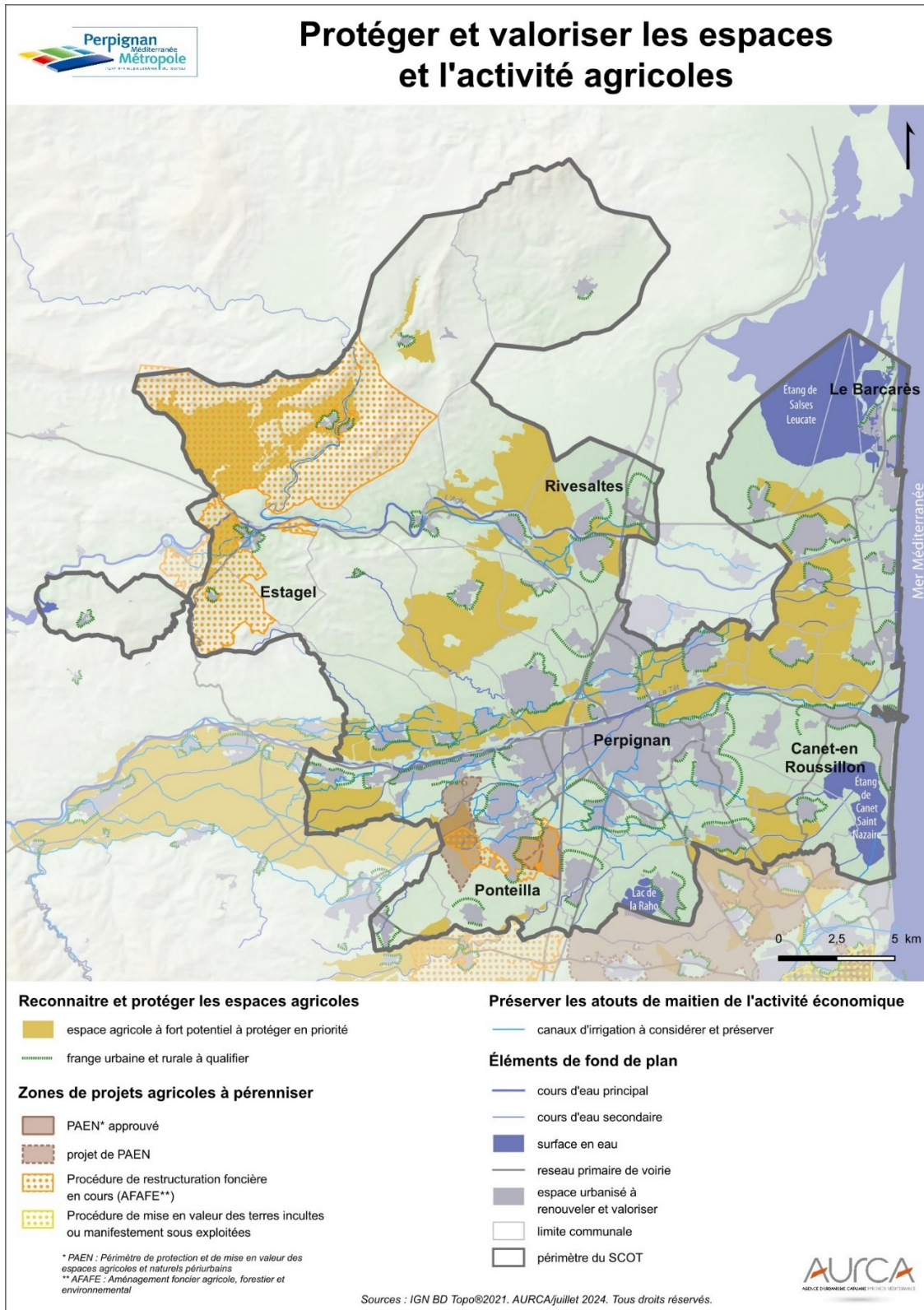
AUc : zone à urbaniser

AUs : zone à urbaniser bloquée

A : zone agricole

N : zone naturelle

2.7 LE SCOT DE LA PLAINE DU ROUSSILLON



Carte 14 : Les objectifs du SCOT en matière de préservation et de valorisation de l'espace agricole sur PMM

Approuvé en juillet 2024, le SCOT Plaine du Roussillon révisé au sein duquel est intégré PMM a renforcé la préservation des espaces agricoles, naturels et forestiers. Cela passe par un panel de dispositions du Document d'Orientations et d'Objectifs, certaines déjà existantes dans le SCOT dans sa version initiale de 2013, d'autres nouvelles. C'est notamment le cas de certains objectifs attendant à l'encadrement du développement des énergies renouvelables en lien avec les tendances observées et l'évolution législative dans ce domaine.

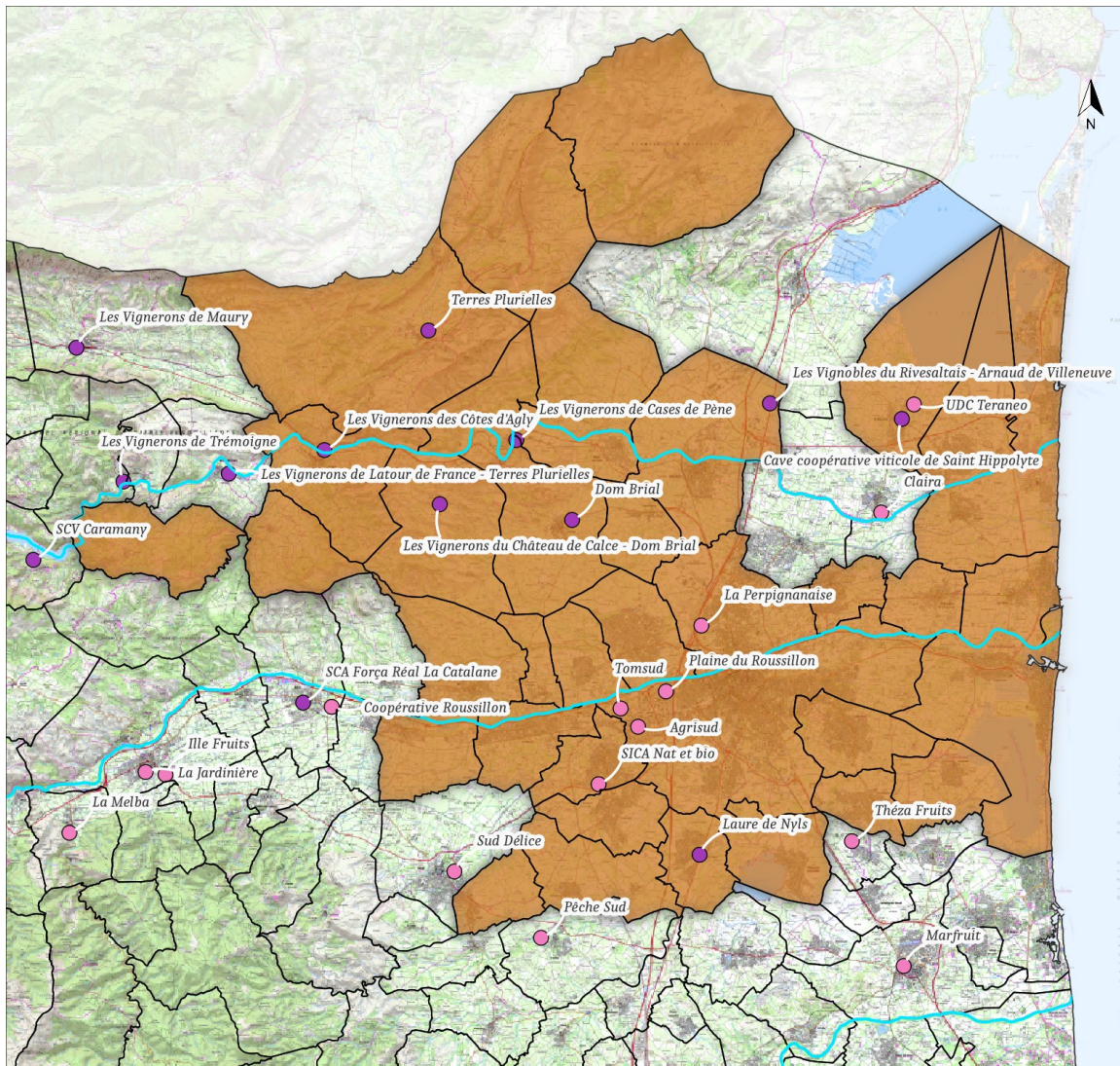
La définition d'objectifs de modération de la consommation d'espaces par le SCOT doit participer à une rationalisation de l'utilisation du foncier agricole lors de la mise en compatibilité des documents d'urbanisme et donc du PLUid. A 15 ans, PMM ne peut prétendre qu'à une consommation foncière maximale de 613ha, impliquant de déclasser un nombre important d'hectare dans les documents d'urbanisme locaux en vigueur. C'est une évolution importante par rapport au SCOT de 2013, qui bénéficiera principalement à la préservation d'espaces attenants aux villes et donc aux terres agricoles ou à vocation agricole une fois le PLU de PMM approuvé en compatibilité avec le schéma.

Comme dans le SCOT initial, la protection stricte des « espaces agricoles à fort potentiel » est réaffirmée, le DOO précise les cas précis et limités ainsi que les conditions de la constructibilité de ces derniers. Il s'agira dans le PLU d'affiner à travers le zonage la délimitation de ces espaces et de les réglementer en conséquence pour respecter les objectifs du SCOT. Les zones de projets agricoles (PAEN, AFAFE...) sont assujettis aux mêmes objectifs de protection que les espaces agricoles à fort potentiel.

Parallèlement le SCOT invite à préserver les canaux d'irrigation notamment s'ils sont concernés par des opérations de développement urbain afin d'œuvrer pour l'adaptation au changement climatique. Il invite les documents d'urbanisme à identifier et réglementer les bâtiments agricoles pouvant prétendre à des changements de destination pour permettre maintien et diversification de l'activité.

L'appui souligné aux circuits courts, aux démarches agricoles vertueuses limitant l'emploi de pesticides, à l'émergence de Projet Alimentaire Territoriaux sont également des objectifs portés par le SCOT qui favorise le maintien et le développement de l'activité agricole.

2.8 LES STRUCTURES AGRICOLES PRESENTES SUR LE TERRITOIRE



Légende :

- Coopératives viticoles
- OP & Coopératives fruits et légumes
- Limites communales
- Limite administrative PMMCU

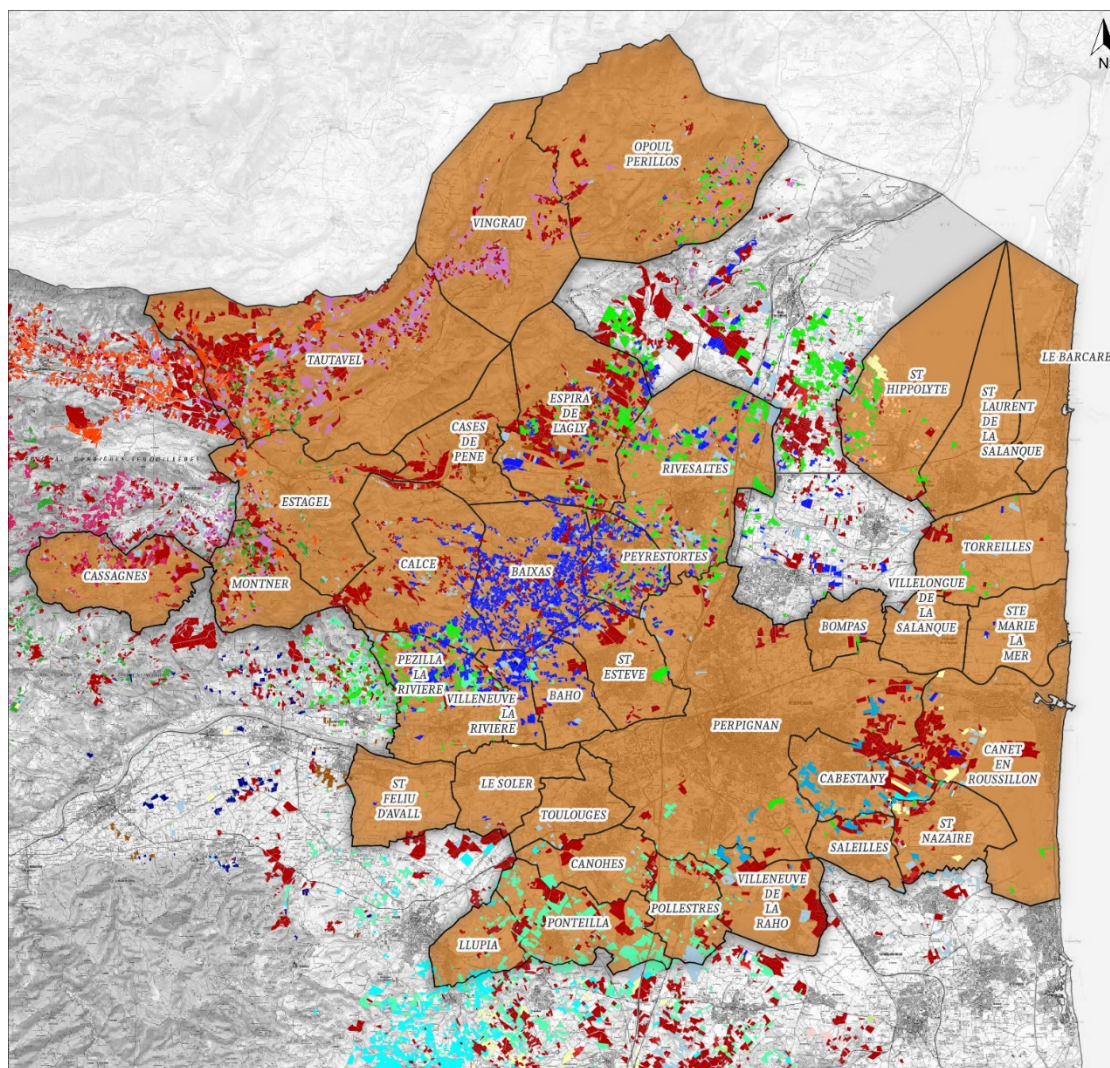
Sources: BD Topo IGN, IGN Scans25, CA66
 Réalisation: Antoine Doussoux (CA66),
 a.doussoux@pyrenees-orientales.chambagri.fr
 Date: 05/2024

Carte 15 : Structures économiques agricoles

De nombreuses structures économiques agricoles ont leur siège sur le territoire de PMM :

- 8 caves coopératives viticoles (si l'on considère les zones d'influences, ce sont 12 caves coopératives qui ont des productions au sein de PMM) ;
- 6 Opérateurs & coopératives fruits et légumes (cependant ce sont 8 coopératives de fruits & légumes qui ont des zones d'apport sur le territoire de la communauté urbaine).

2.9 LES ZONES D'INFLUENCE DES CAVES COOPERATIVES VITICOLES ET DES VIGNERONS INDEPENDANTS AU SEIN DE PMM



Légende :

■ ALBERES "LES VIGNERONS DES"	■ INDEPENDAN	■ TREMOINE "LES VIGNERONS DE"
■ ARGELES/MER "LES VIGNERONS D"	■ L'AGLY (CASES DE PENE)	■ VALLESPIR "LES VIGNERONS DU"
■ C.A.V.E.S. "SCV"	■ LA CATALANE "SCA FORÇA REAL"	■ AUTRES VIGNES
■ CARAMANY "SOC COOP VINICOLE DE"	■ LES VIGNERONS DE MAURY	□ Limite administrative PMM
■ CELLIERS DU SOLEIL "SCA LES"	■ RIVESALTAIS "LES VIGNOBLES DU"	□ Communes PMM
■ CONSTANCE ET DE TERRASSOUS "LES VIGNOBLES DE"	■ SAINT HIPPOLYTE "CAVE COOP VINI"	□ Limite départementale
■ COTES D'AGLY "LES VIGNERONS DE"	■ SCV LAURE DE NYLS "POLLESTRES"	
■ DOM BRIAL "VIGNOLE"	■ TERRES PLURIELLES "SCV"	

Sources: BD Topo IGN, Scans25 IGN, CA66
 Réalisation: Antoine Doussoux (CA66),
 a.doussoux@pyrenees-orientales.chambagri.fr
 Date: 07/2024

Carte 16 : Les zones d'influence des caves coopératives et des vignerons indépendants

À titre informatif, les parcelles viticoles ont été cartographiées au sein de la communauté urbaine, apportées aux caves coopératives et/ou exploitées par des caves particulières. Ces parcelles sont définies comme étant les zones d'influence des caves coopératives et particulières. La répartition de ces surfaces viticoles permet de mieux cerner les logiques territoriales des caves coopératives et d'identifier les secteurs stratégiques pour ces structures.

2.10 LES ENJEUX ET BESOINS DES PRINCIPALES COOPERATIVES

CAVES COOPERATIVES	SURFACE DANS LA ZONE D'ETUDE	SURFACE D'APPORT TOTALE	EN %	VOLUME (EN HL)	CAVES (* CAVES D'APPORT)	VOLUME AB
LA CATALANE "SCA FORÇA REAL"	1,9	115,8	1,6	2 631	Millas	Inconnu
CARAMANY "SOC. COOP. VINICOLE DE"	5,1	201,5	2,5	5 119	Caramany*, Ansignan, Trilla	Oui
ALBERES "LES VIGNERONS DES"	41,8	586,4	7,1	16 297	Saint-Génis-des-Fontaines	Oui
CONSTANCE ET DE TERRASSOUS "LES VIGNOBLES DE"	45,3	722,1	6,3	18 647	Terrats*, Fourques, Thuir	Non
SAINT HIPPOLYTE "CAVE COOP VINI." (FUSION EN COURS AVEC DOM BRIAL)	72,8	103,1	70,6	-	St Hippolyte	Inconnu
CELLIERS DU SOLEIL "SCALES"	107,9	732,1	14,7	20 000	Passa*, St André	Oui
TREMOINE "LES VIGNERONS DE"	142,6	570,7	25,0	12 194	Belesta, Cassagnes, Lansac, Planèzes, Rasiguères*	Oui
LES VIGNERONS DE MAURY	163,7	845,8	19,4	15 192	Maury	Non
COTES D'AGLY "LES VIGNERONS DE"	210,0	355,8	59,0	7 186	St Paul de Fenouillet*, Caudiès, Montner, Estagel*, Saleilles, Lesquerde, Felluns	Oui
C.A.V.E.S. "SCV" TERROIRS ROMANS (FUSION AVEC CONSTANCE TERRASSOUS)	222,8	227,0	98,1	4 076	Cabestany*, Alenya, Villeneuve de la Raho, Elne, St Nazaire	Oui
L'AGLY (CASES DE PENE)	234,3	334,0	70,1	10 730	Cases de Pêne	Non
SCV LAURE DE NYLS "POLLESTRES"	643,1	1 334,2	48,2	27 905	Pollestres*, St Jean Lasseille*, Ponteilla*, Trouillas, Bages, Nyls, Villemolaque	Oui
TERRES PLURIELLES "SCV"	645,8	1 022,8	63,1	20 264	Tarerach*, Vinça*, Latour*, Tautavel*x2, Vingrau	Oui
RIVESALTAIS "LES VIGNOBLES DU"	817,3	1 345,8	60,7	29 703	Pézilla, Espira, Salses, Peyrestortes, Rivesaltes*	Oui
DOM BRIAL "VIGNOBLE"	1 607,6	1 855,6	86,6	49 043	Baixas*, Pia*, Corneilla, St Estève	Oui
TOTAL DES SURFACES DES CAVES COOPERATIVES DANS LA ZE	4 962,0 ha	56,6				
TOTAL DES SURFACES VIGNERONS INDEPENDANTS DANS LA ZE	3 806,4 ha	43,4				
TOTAL DES SURFACES VITICOLES DANS LA ZE	8 768,4 ha	100,0				

Tableau 13 : Détails des apports et surfaces 2023 des caves coopératives

La coopération viticole a connu ces dernières années de profondes mutations avec des mouvements sans précédent de fusion de structures coopératives. Ces mouvements ont considérablement redessiné les zones d'apport, notamment en créant des discontinuités géographiques qui n'existaient pas jusque-là. Il en résulte ainsi une diversification des terroirs de production et une revendication plus large de la gamme de produits avec des vins de

cépage ou de nouvelles appellations. A titre d'exemple, la fusion de la cave coopérative de Baixas avec celle de Pia a permis de revendiquer une nouvelle gamme de vins de cépage. La fusion de la Cave d'Arnaud de Villeneuve (Rivesaltes et Salses) avec celle de Pézilla-la-Rivière a permis aussi de détenir un vignoble localisé dans la future appellation AOC Côtes du Roussillon « Baixas ».

Face aux problèmes de sécheresse et à la baisse des rendements, plusieurs caves coopératives envisagent l'irrigation de la vigne. Ces projets en sont à des stades divers, certains étant déjà bien avancés. Le réseau d'irrigation initié par les coopératives des Vignerons de l'Agly et Château Péna a permis l'irrigation sous pression de 67 hectares de vignes. Deux autres périmètres ont été mis en eau récemment sur le territoire de la communauté urbaine : 180 hectares en 2022 sur Baixas/Peyrestortes/Espira-de-l'Agly, et 260 hectares en 2023 sur Pézilla-la-rivière/Calce. À Tautavel, une réflexion est également en cours sur ce sujet chez des coopérateurs.

La filière viticole est touchée par une double difficulté : une crise économique et une crise climatique. D'un point de vue économique, les structures de vinification subissent un effet ciseau entre la hausse des coûts de production à l'hl (baisse des surfaces, baisse des rendements, hausse des charges) et les difficultés de commercialisation (surproduction, baisse de la consommation, évolution des attentes des consommateurs). Les perspectives d'adaptation imaginées par la filière sont multiples : fusion des structures pour la limitation des charges, acquisition de foncier pour le maintien des surfaces, ré-encépagement pour s'adapter aux attentes des consommateurs (aujourd'hui la préférence est aux vins blancs), mise en place de certifications AB et HVE pour monter en prix (de plus en plus difficile en ce moment avec la crise du Bio, et la non valorisation de HVE).

D'un point de vue climatique, les différents sinistres (sécheresse, grêle, inondations, coup de chaud...) impactent très fortement les volumes de production (la dernière récolte dépassant les 40hl/ha remonte à 2011 !). Pour s'adapter, les producteurs visent en premier lieu l'accès à l'irrigation (projets cités précédemment), mais aussi sur l'innovation variétale vers des cépages résistants à la sécheresse et/ou aux maladies. Sur ce dernier point, les attentes sont fortes mais les solutions variétales sont à ce jour plutôt décevantes. L'agrivoltaïsme sur vigne est aussi un sujet qui questionne fortement les producteurs : l'intérêt économique est certain mais l'intérêt agronomique reste encore à démontrer.

8 structures collectives de mise en marché de fruits et de légumes sont présentes sur le territoire communautaire :

- Terraneo, issue de la fusion de plusieurs structures, a son siège à Saint-Hippolyte. Très présente sur le territoire communautaire, ses adhérents produisent : abricots, concombres, salades, artichauts, céleri, blettes, épinards, persil, pommes de terre... qui sont commercialisés via le bureau commercial ALTERNEA pour les produits conventionnels et par le grossiste LE GROS BIO pour les produits AB (situés sur la plateforme de Saint-Charles à Perpignan). La zone d'apport est estimée à 4 500 ha.
- La Coopérative Plaine du Roussillon, basée au Soler, regroupe une trentaine d'adhérents dont le périmètre d'apport est presque exclusivement dans la zone d'étude et consacré à l'abricot. Il faut noter qu'elle a également créé une unité

importante de production dans les Bouches-du-Rhône, sur le secteur de l'étang de Berre. Cette production est conditionnée sur le site du Soler.

- Les vergers Bio de Véronique (famille PRATX), basés à Rivesaltes commercialisent leurs abricots et leurs grenades mais aussi les fruits d'une dizaine d'apporteurs de ce secteur.
- La Melba, avec son siège à Bouleternère, est historiquement implantée dans la vallée de la Têt. Diversifiant sa production initialement axée sur les pêches, La Melba s'est étendue au Vallespir et à la Plaine du Roussillon en absorbant les coopératives de Céret, Clairà, puis d'Espira-de-l'Agly. Elle produit principalement des : abricots, pêches, pommes, artichauts, salades, pommes de terre...
- La SICA Nat&Bio est principalement présente sur la rive droite de la Têt, entre Bouleternère, Toulouges, Trouillas et également sur la commune de Saint-Nazaire. La production principalement composée de pêches, nectarines, abricots et de maraichage diversifié, est 100 % en AB. Elle est commercialisée par 2 bureaux commerciaux qui sont Ille Roussillon SA et IMAGO à Perpignan Saint-Charles.
- La coopérative Ille-fruits a trois principales zones d'apport : la première entre Vinça, Saint-Estève et Ponteilla. La deuxième entre Pia, Torreilles, Sainte-Marie-de-la-Mer et Perpignan. La troisième se localise entre Saint-Nazaire et Elne. Les productions principales sont les suivantes : pêches, nectarines, concombres, artichauts, salades...
- Les établissements Ille Roussillon SA basés à Thuir commercialisent des fruits et des légumes de la vallée de la Têt, des Aspres et de la Plaine du Roussillon, provenant de producteurs indépendants ou d'adhérents de l'OP Sud Délices.
- La coopérative La Perpignanaise qui est une coopérative de taille modeste est également présente aux alentours de Perpignan. Les productions sont principalement des abricots et des artichauts.

De nombreux producteurs indépendants du département et de ce territoire commercialisent leurs fruits et leurs légumes par l'intermédiaire d'importateurs-exportateurs basés sur le marché Saint-Charles et qui complètent ainsi leur gamme de produits espagnols, marocains... et de production locale.

Plus globalement, toute la filière fruit et légumes locale bénéficie de la logistique générée par la plateforme Saint-Charles ce qui permet une grande souplesse et une grande réactivité pour expédier sur le territoire national et même à l'export.

Il est important de noter que le périmètre Espira-de-l'Agly / Rivesaltes a été sévèrement affecté par la sécheresse de 2022/2024 et les restrictions d'eau imposées sur le périmètre des ASA. De nombreux vergers n'ont pas pu être arrosés, entraînant non seulement une perte totale de récolte, mais également la mort de vergers entiers qui sont en cours d'arrachage. Sans sécurisation de l'accès à l'eau, il sera difficile de voir à nouveau des abricotiers dans cette zone historiquement arboricole.

Ces structures collectives de mise en marché et plus particulièrement les coopératives ont adopté une politique foncière visant à augmenter et diversifier leur production. Elles recherchent des terres regroupées en îlots et disposant de l'accès à l'irrigation, ce qui est difficile à trouver en raison du morcellement des propriétés et des difficultés d'accès au foncier. Certaines ont dû s'éloigner du département et acquérir des exploitations dans

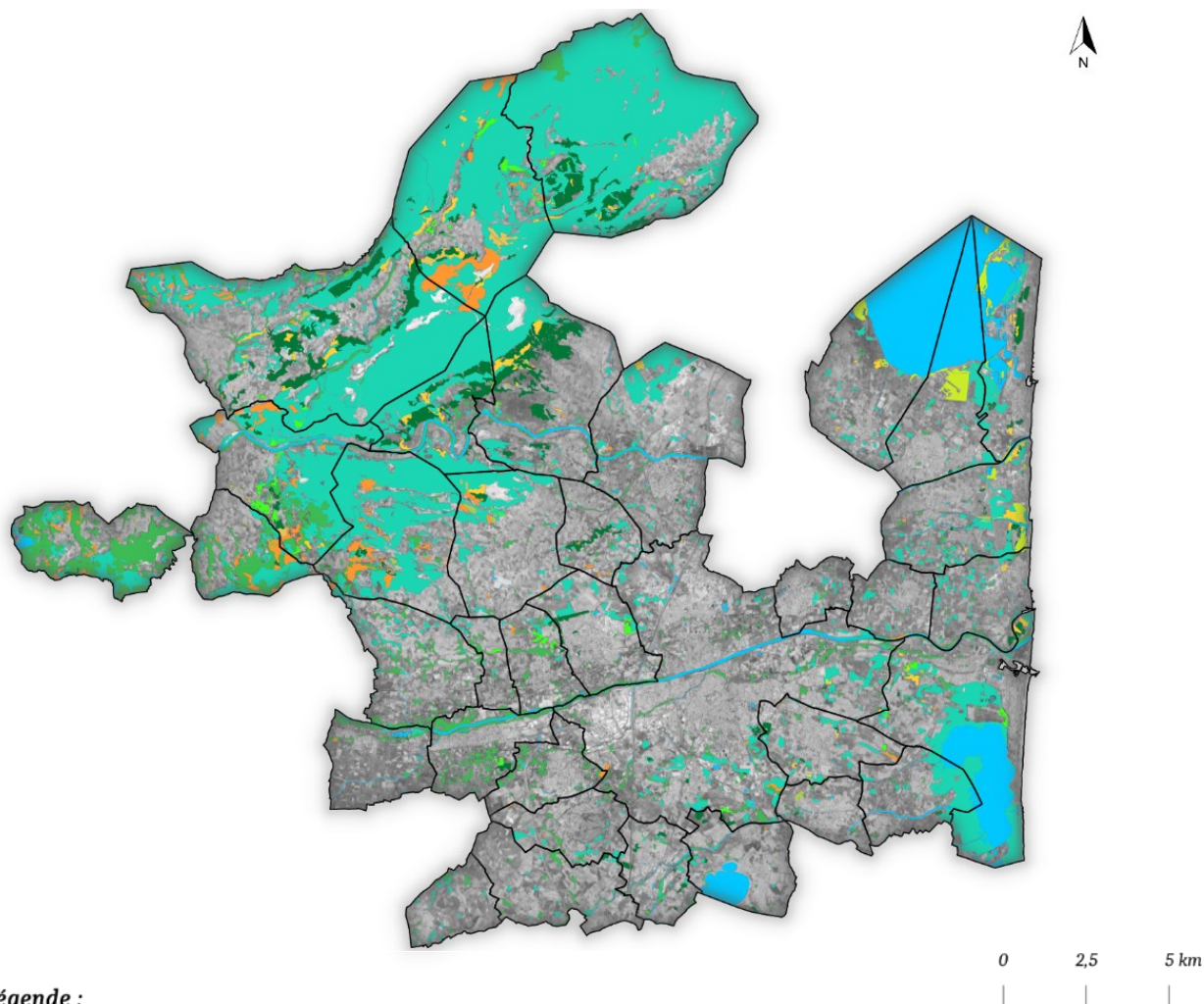
l'Aude et même dans le Gard. Autre solution, par exemple, Terraneo a signé une convention avec la SAFER, qui assure le portage du foncier, acquis par la coopérative puis rétrocédé sous forme de bail à un producteur.

Certaines de ces structures se sont également lancées dans la vente directe aux consommateurs (Melba, Plaine du Roussillon). Bien que cette activité ne représente qu'une petite partie de leurs volumes, elle permet une communication positive sur les productions locales et les structures coopératives. La coopérative Plaine du Roussillon propose une vente directe sur le site du Soler ainsi qu'un service de drive. La Melba a créé des boutiques « Ma Coop » à Céret, Argelès-sur-Mer et Saint-Estève (récemment fermée), où elle commercialise sa production ainsi que des produits complémentaires tels que des produits laitiers et de la viande. La Melba devrait également ouvrir dans les prochains mois une boutique en centre-ville de Perpignan, boutique consacrée à l'amande et ses produits dérivés élaborés à partir de la production de la coopérative.

3 VOLET FORESTIER



3.1 LA FORET



Légende :

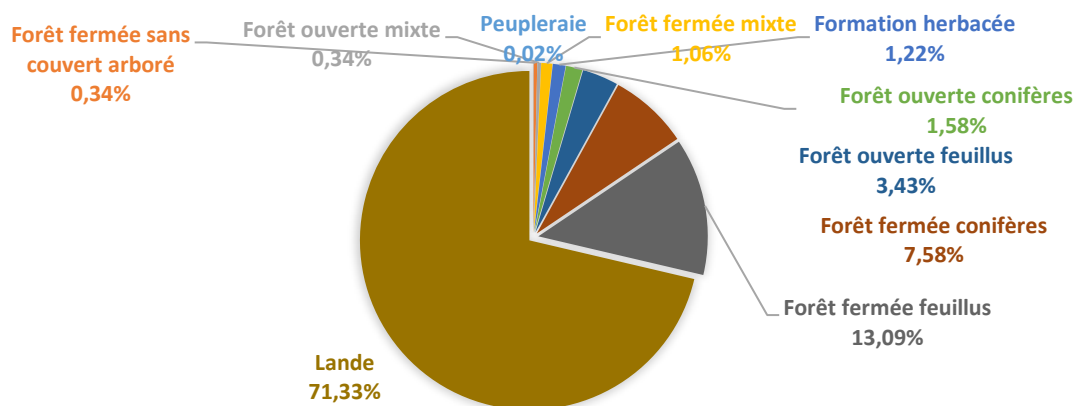
- | | | | |
|----------------------------------|-------------------------|-----------------------------|------------------------|
| Forêt fermée conifères | Forêt ouverte conifères | Lande | Principaux cours d'eau |
| Forêt fermée feuillus | Forêt ouverte feuillus | Peupleraie | Surface hydrographique |
| Forêt fermée mixte | Forêt ouverte mixte | Limite administrative PMMCU | |
| Forêt fermée sans couvert arboré | Formation herbacée | Limites communales | |

Sources: BD Topo IGN, BD Forêt 2019 IGN, CA66
 Réalisation: Antoine Doussoux (CA66),
 a.doussoux@pyrenees-orientales.chambagri.fr
 Date: 05/2024

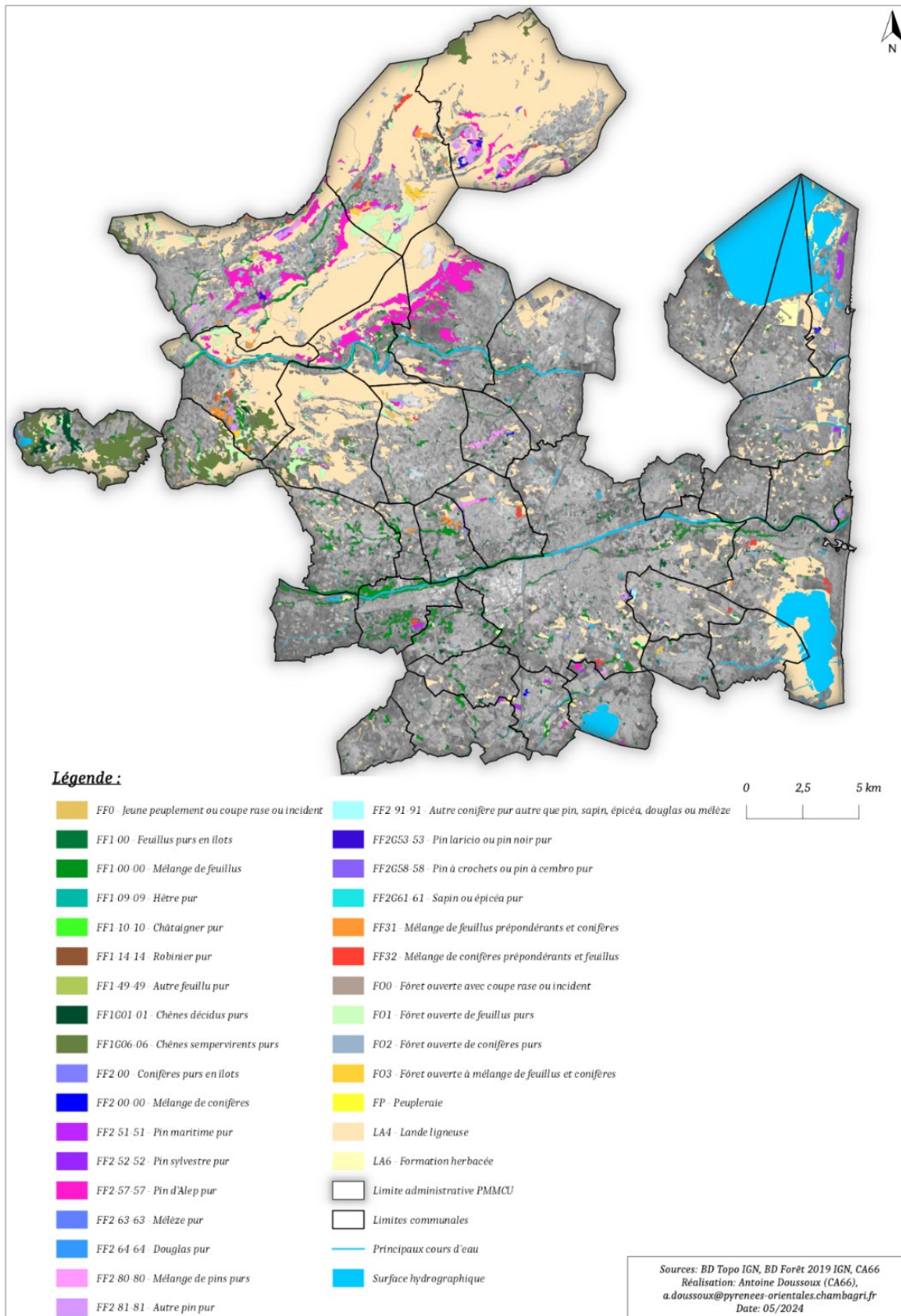
Carte 17 : La BD forêt

Sur le territoire de PMM, la forêt est occupée à 95% par des feuillus avec essentiellement du chêne vert, du chêne pubescent, du robinier, du peuplier noir sauvage ou autres espèces de peupliers, et des feuillus divers de bord de cours d'eau (frêne, saule...). Il s'agit le plus souvent de petits boqueteaux disséminés ou de haies. Sur des secteurs autrefois agricoles, la forêt s'installe progressivement et forme des landes plus ou moins boisées. Au nord de Perpignan, sur le bassin Agly-Rivesaltes, nous trouvons des peuplements naturels de pins d'Alep et de pins pignon installés sur des collines. Le massif des Corbières est essentiellement constitué de résineux (pins d'Alep notamment) et de chênes verts alors qu'en rive droite de l'Agly ce sont essentiellement des chênes (chênes verts, chênes pubescents) qui dominent. Ailleurs, en plaine, des plantations de résineux ont été réalisées à partir de 1990 après l'arrachage des vignes sur des surfaces de 4 à 10 ha et parfois plus. On y trouve principalement du pin maritime, du cèdre, du pin pignon. Des peupliers sont aussi, par endroit, observés en bord de mer.

Sources : Ce volet a été réalisé en collaboration avec Bruno MARITON du Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF).



Graphique 14 : La typologie (ouverte, fermée) de la forêt



Carte 18 : Les typologies de forêts

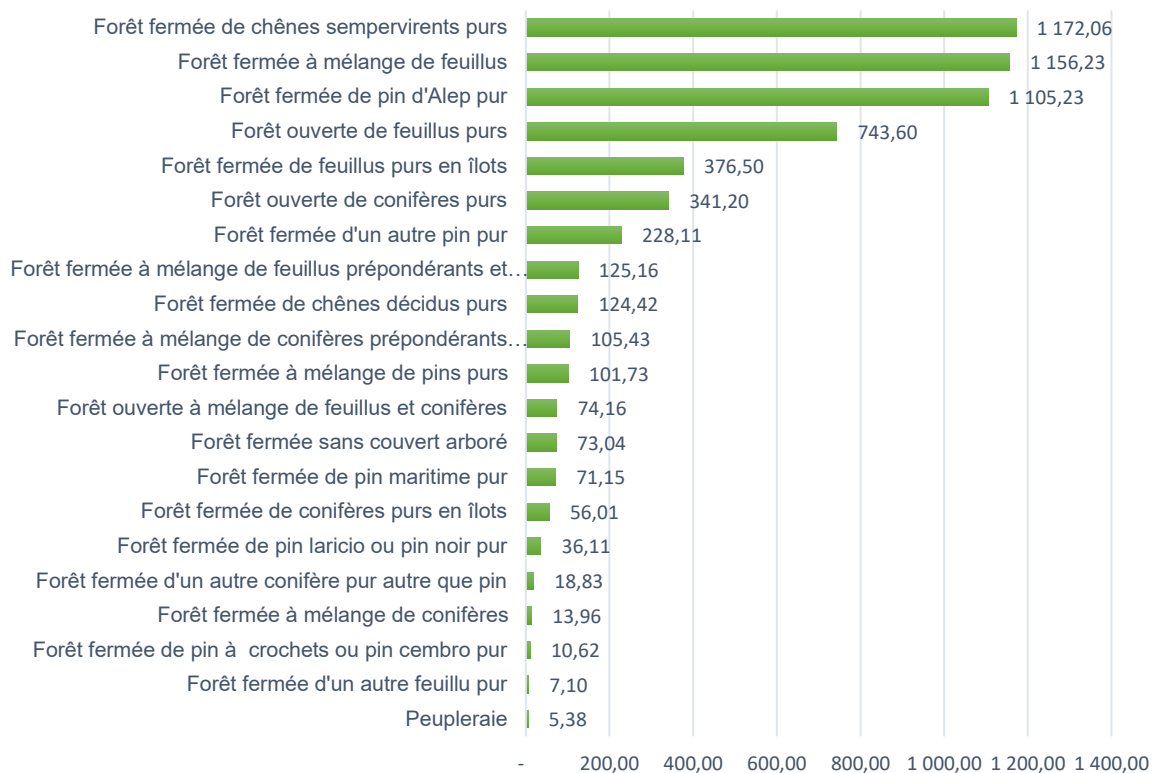


Tableau 15 : La forêt par typologie et surface

3.2 LES ENJEUX ET LES OBJECTIFS DE GESTION

Le risque incendie :

Dans cette région au climat typiquement méditerranéen caractérisée par des précipitations inégales, une sécheresse estivale prononcée et des vents violents pouvant souffler pendant de longues périodes, la sensibilité au feu est particulièrement élevée. De plus, si l'abandon des terres cultivées venait à s'intensifier, le risque d'incendie augmenterait en raison de la prolifération des friches déjà bien présentes dans certains secteurs. Ce risque d'incendie est principalement concentré sur les reliefs et massifs du nord-ouest du territoire, mais il tend également à se développer au cœur de la plaine du Roussillon (enfrichement et déprise agricole). Des travaux d'éclaircies et d'élagage afin de relever le couvert des houppiers et de débroussaillage peuvent être préconisés. Des zones pare-feu ainsi créées peuvent permettre des aménagements pastoraux avec des éleveurs et donner lieu ensuite à la remise en production des peuplements forestiers. Le dernier incendie d'ampleur s'est déroulé en juin 2022 et a ravagé 1 100 ha entre Salses-le-Château et Opoul. La vigne avait d'ailleurs montré son rôle de coupe-feu lors de cet événement, d'où l'importance de l'agriculture dans la problématique de la gestion du risque incendie.

Les dégâts de gibier :

Jusqu'à présent dans la Plaine du Roussillon, les plantations forestières souffrent peu de dégâts de gibier sauf dans certains secteurs où les lapins en surnombre mangent les têtes des jeunes plants. Le sanglier dont la population explose littéralement depuis quelques années, provoque des dégâts importants dans les parcelles agricoles. C'est le cas des communes de Tautavel, Vingrau, Estagel et Calce qui subissent ces nuisances qui tendent à augmenter avec le changement climatique. Ainsi, les gibiers notamment les sangliers descendent des reliefs pour boire dans les espaces de plaine générant des problématiques de parcelles retournées et de récoltes mangées. Certains agriculteurs s'équipent de barrière anti-sangliers mais cela reste coûteux pour les exploitants et bien souvent imparfait et partiel.

Le bois de chauffage :

Dans les taillis de chênes, la valorisation en bois de chauffage ou bois de services des coupes d'éclaircie peut permettre l'apport d'un revenu aux propriétaires. En effet, le marché du bois de chauffage est très porteur sur PMM.

Le bois énergie et le bois d'œuvre :

Dans les peuplements résineux, les éclaircies successives doivent amener les futaies vers une production de bois d'œuvre et notamment sur des marchés de sciages. Les petits bois peuvent être valorisés en biomasse au travers de la production de plaquettes forestières pour les chaufferies automatiques. Les traitements irréguliers seront favorisés afin d'éviter dans le temps des coupes à blanc et d'assurer une régénération naturelle.

Pour les plantations de peupliers, l'objectif est la valorisation des bois en déroulage et en sciage au bout de 20 ans. Des cultures intercalaires (herbage) peuvent être associées (agroforesterie).

Le sylvopastoralisme :

Le sylvopastoralisme est envisageable dans tous les types de peuplement (sauf en futaie irrégulière en raison de la permanence des zones en régénération), en dehors des phases de régénération pendant lesquelles l'avenir des arbres peut être compromis par la présence d'animaux. Ceux-ci peuvent en effet les piétiner, les casser ou consommer leurs jeunes pousses et leurs feuilles tant qu'elles ne sont pas hors d'atteinte. C'est d'ailleurs pourquoi il existe une réglementation stricte quant au pâturage des animaux en forêt. Souvent, il est associé à l'objectif de protection contre les incendies car les animaux réduisent fortement le sous-étage broussailleux et la strate arbustive. Mais il peut aussi constituer un objectif prioritaire de gestion pour des propriétés qui se sont boisées naturellement suite à un abandon des cultures, et qui appartiennent ou sont louées à des éleveurs qui manquent de parcours pour leurs troupeaux, notamment en période estivale. Le principe est de concilier les deux objectifs, sylvicole et pastoral :

- En réalisant une éclaircie des peuplements forestiers plus forte qu'une intervention classique, suivie d'une mise en tas ou d'un broyage des rémanents d'exploitation, pour permettre un développement des herbacées sur le sol mis en lumière et par conséquent, le pâturage des troupeaux sous les arbres ;
- En adaptant et contrôlant la pression pastorale. Mais il ne s'agit pas simplement de faire pâturer des animaux en forêt. La gestion sylvopastorale doit être réfléchie, dans le double cadre de l'éleveur (place de la forêt dans l'utilisation globale des parcours et dans le calendrier de pâturage) et du propriétaire forestier (cohérence avec l'aménagement global de la propriété). Une réflexion devra aussi porter sur les aménagements pastoraux à réaliser éventuellement (pose de clôtures, sursemis) et sur la charge d'animaux à faire pâturer pour assurer la pérennité de la ressource sans nuire à l'avenir des arbres. A priori, le sylvopastoralisme présente des avantages paysagers et pour la diversité biologique car il permet d'obtenir des mélanges d'espèces et une alternance entre couvert dense et couvert clair.

L'agroforesterie :

Cet objectif ne concerne pas la mise en valeur de parcelles déjà boisées. Toutefois, dans cette plaine où les principaux enjeux sont agricoles, l'agroforesterie propose des solutions alternatives à la déprise et au changement climatique. Mais elle représente aussi un système économique de production garantissant la pérennité des milieux. De façon très générale, l'agroforesterie consiste à associer sur la même parcelle des arbres destinés à produire du bois, plantés sur des lignes très espacées les unes des autres, entre lesquelles est mise en place chaque année une culture intercalaire. Comme pour le sylvopastoralisme, il convient de réfléchir à la gestion de ces parcelles avec le double objectif agricole et forestier.

La protection contre les crues :

Le principe est de ne pas laisser dans le lit des cours d'eau ou à leur proximité immédiate (moins d'1 mètre) des bois morts ou dépourvus, ou de gros arbres pouvant casser facilement (aulne, peuplier). Ceci permet d'éviter la formation, en cas de crue, de barrages végétaux dont la rupture peut provoquer une vague dévastatrice. Les interventions viseront donc à exploiter les bois morts ou dépourvus, les gros arbres âgés et tous ceux qui se trouvent dans le lit du cours d'eau ou à moins d'un mètre de celui-ci. Les jeunes arbres et rejets de souche seront préservés ainsi que les feuillus précieux qui peuvent produire des bois intéressants économiquement. S'il y a une obligation de laisser les bois sur la berge, ils seront débités en petite longueur.

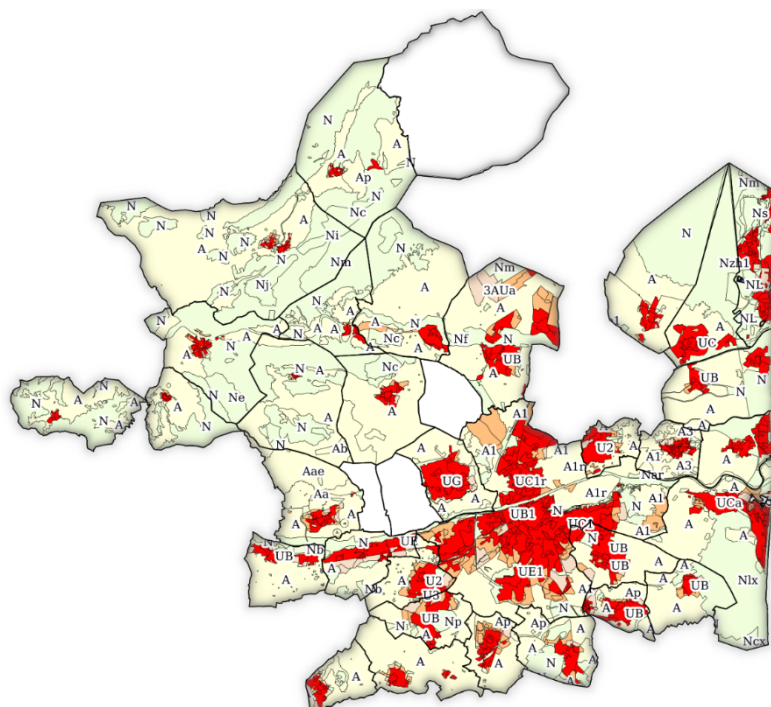
La préservation des paysages :

L'essentiel est de prendre lors de la réalisation d'interventions sylvicoles, des précautions pour éviter que l'œil d'un observateur extérieur soit choqué bien que, dans une plaine, les coupes soient moins voyantes que sur les versants de montagne. Ces précautions consistent principalement à :

- Respecter l'échelle du paysage concerné (par exemple, éviter les coupes rases de taille trop importante mais aussi éviter une coupe à blanc de faible superficie dans un peuplement très étendu et bien en vue) ;
- Respecter les lignes dominantes du paysage (par exemple, éviter les coupes aux formes géométriques) ;
- Respecter l'harmonie du paysage en évitant ce qui peut représenter une rupture (éviter les lisières trop brutales et essayer de conserver des feuillus dans les peuplements de résineux et vice versa) ;
- Lors de la réalisation des coupes et des travaux, éviter des andains parallèles et conserver de petits bouquets d'arbres sains et bien équilibrés lors de l'exploitation des coupes à blanc.

Des éléments de texte sont repris du document suivant : Orientations régionales de production (Languedoc-Roussillon), « Schéma régional de gestion sylvicole » tome 2, 2011

4 GRILLE AFOM ET CARTES DE SYNTHÈSE DES ZONES AGRICOLES A ENJEUX



4.1 GRILLE AFOM (ATOUPS, FAIBLESSES, OPPORTUNITES, MENACES)

ATOUPS

Espaces agricoles :

- La communauté urbaine présente un espace agricole particulièrement attractif grâce à la qualité et la diversité de ses terroirs et à la présence de zones irrigables. En dépit des défis rencontrés, le territoire offre une grande diversité de potentialités de productions agricoles. Cette attractivité est renforcée par la présence de structures économiques importantes.
- L'agriculture joue un rôle clé dans la structuration et la gestion des espaces et des paysages. Elle contribue également à la régulation du risque incendie grâce aux surfaces pâturées (comme à Calce et Opoul) et aux productions viticoles qui agissent comme des coupe-feux (dans le Rivesaltais et l'Agly). Ces pratiques permettent de maintenir des paysages ouverts et attractifs.

Qualité des productions :

- De nombreux labels de qualité sont revendiqués pour les productions agricoles au sein de PMM permettant une valorisation des terroirs, des techniques de production mais également des productions : AB, HVE, PSE, AOC/AOP, IGP.

Régulation et protection du foncier agricole :

- Des opérations d'aménagement foncier et des projets de Périmètres de Protection et de Mise en Valeur des Espaces Agricoles et Naturels (PAEN) sont en cours ou à l'étude au sein du territoire de PMM. Les opérations d'aménagement foncier visent à restructurer l'espace agricole et à améliorer les conditions d'exploitation. Quant aux PAEN, ils permettent de protéger la vocation agricole des terres face à la pression du développement urbain.

Alimentation de proximité :

- Un Projet Alimentaire Territorial (PAT) existe à l'échelle départementale porté par l'association "Mangeons local 66". Au sein de PMM ces actions s'appuient sur :
 - Le SYM PM pour la restauration collective et les opérations pédagogiques ;
 - Le marché de gros, débouché d'enjeu pour les exploitations et lieu d'approvisionnement privilégié des commerçants de proximité.Enfin, la création de la plateforme LE LOCAL sur le pôle logistique de Saint-Charles, vient structurer une solution d'approvisionnement local.
- PMM constitue le plus gros bassin de population du département. Ce territoire peut être une opportunité de consommation en circuit court pour les productions agricoles de la zone.

Eau et agriculture :

- Des réseaux d'irrigation collectifs sont en place, structurant le maillage et l'accès à l'eau pour les agriculteurs. Cela représente un facteur crucial car sans cette ressource, il serait impossible de maintenir la diversité des productions agricoles. On notera la présence sur le territoire d'aménagements structurants pour l'eau tels que le réseau d'irrigation de Villeneuve-de-la-Raho et le barrage de l'Agly (qui permet l'irrigation des communes de Cassagnes et Estagel entre autres). De plus, 2 des 3 fleuves du département traversent le territoire de PMM.

Economie du territoire et agriculture :

- Les structures économiques agricoles sont nombreuses sur le territoire (coopératives, expéditeurs, opérateurs, organisations de producteurs). Elles participent à structurer les filières, les productions et la commercialisation. Tout comme les exploitations agricoles, elles contribuent à l'essor économique du territoire.

- Les exploitations agricoles contribuent également à l'attractivité touristique du territoire grâce aux activités complémentaires qu'elles proposent, telles que les gîtes à la ferme, les circuits œnotouristiques, les caveaux de vente, les tables d'hôtes et les campings à la ferme...

Gestion/consommation de l'espace agricole :

- Des structures économiques collectives subissent la consommation des terres. La plupart des caves coopératives du territoire communautaire ont perdu des surfaces importantes depuis de nombreuses années. Elles sont aujourd'hui à la recherche d'un équilibre entre les charges fixes et la superficie apportée. La baisse de la production est aussi due à la difficulté de renouvellement des générations des vigneron dans un espace où l'accès au foncier est tendu. Le PLUi peut dans les choix de développement, afin d'éviter d'aggraver la situation de ces structures, privilégier les zones en friches et ne pas consommer des espaces productifs.
- Une pression foncière persistante : le passage des terres agricoles en terrains à bâtir reste encore l'objectif d'un grand nombre de propriétaires. L'étalement urbain depuis les années 80 a également participé au maintien de cet état d'esprit, laissant croire à la poursuite d'une urbanisation consommatrice d'espace et sans régulation. Les évolutions législatives et réglementaires ont mis en exergue la nécessaire protection des terres en introduisant des règles pour justifier des efforts et des objectifs de modération à atteindre (loi Climat et Résilience, SCoT de la Plaine du Roussillon). Malgré tout, la pression foncière persiste sur le territoire et constitue un des freins majeurs à l'accès au foncier pour les exploitants agricoles.
- 22 communes de PMM perdent de la SAU. Le bassin de vie Agly Rivesaltais en particulier perd le plus de surface en 10 ans : - 1 203 ha.
- Une urbanisation et des aménagements qui ont généré des conflits d'usage dans l'espace agricole : baisse de la SAU, spéculation foncière, cabanisation et conflits d'usage des voies et des espaces partagés.
- Sur certains secteurs les projets de développement des dispositifs de production d'ENR ont perturbé le marché du foncier agricole avec des prix nettement supérieurs au prix réel des terres agricoles (achats et fermages).
- Une cabanisation qui existe et qui ponctuellement se poursuit sur certaines zones agricoles.
- Des problématiques de dépôts sauvages de déchets (gravats, ferrailles, végétaux...) dans l'espace agricole et « naturel ».

Activité agricole :

- Une baisse générale du nombre d'exploitations sur le territoire de PMM (-20 % contre -18% pour le département). C'est le bassin de vie Agly Rivesaltais qui connaît la plus forte baisse et c'est le bassin de vie Sud littoral qui diminue le moins. En lien avec la baisse des exploitations c'est également le nombre d'actifs agricoles qui diminue, qu'ils soient chefs d'exploitation ou cotisants solidaires (-18% pour le premier et -25% pour le second sur 10 ans). Ces taux sont supérieurs à la moyenne départementale. Les sécheresses de 2022 et 2023 ont accéléré le phénomène de déprise agricole dans certains secteurs où l'accès à l'eau n'est plus garanti.
- Une problématique forte de renouvellement de chefs d'exploitation (43% des CE ont plus de 55 ans) et un déficit d'installation qui ne permet pas de combler les départs à la retraite des CE.

Economie agricole :

- Le département traverse actuellement une crise agricole qui affecte plusieurs filières notamment la viticulture, et la communauté urbaine n'échappe pas à cette réalité. Plusieurs facteurs expliquent cette crise : des rendements faibles et en baisse, une hausse des coûts de production, le changement climatique, la problématique de l'eau, la stagnation ou la régression de certains segments du marché des vins, les difficultés liées à la main-d'œuvre, le renouvellement des générations, et le manque de restructuration de certaines exploitations, principalement viticoles. La filière AB connaît également des difficultés de marché pour la viticulture. En un an, les volumes contractualisés en Bio sont en chute libre (-51% pour les rouges, -26% pour les rosés et -43% pour les blancs). Et pour ne rien arranger à la situation, les prix sont également à la baisse sur les volumes les plus significatifs (-16% sur les Côtes du Roussillon rouge, -3% sur les IGP rouge, -23% pour les IGP blancs).
- Une baisse du nombre d'exploitations employeuses de main-d'œuvre salariée de moins 20%, signe d'une tension de la santé financière des exploitations et/ou d'une diminution des surfaces exploitées.
- Une légère baisse de la PBS des exploitations agricoles -0,5 % entre 2010 et 2020.
- *Le territoire ne dispose pas d'atelier de découpe, ce qui constitue un facteur handicapant pour la filière élevage et son développement potentiel.*

Crise climatique et eau :

- La viticulture a beaucoup souffert des aléas climatiques (gel, sécheresse, grêle, déficit pluviométrique et les incendies), et les rendements baissent à l'échelle du département : la vendange 2023 s'est établie à 488 000 hectolitres (-30 %) par rapport à la normale (environ 700 000 hl). À titre d'exemple, en 2022, les volumes avaient reculé de -7 %, et il s'agissait déjà d'une année de « petite vendange ». L'arboriculture n'est pas épargnée avec une baisse de production de 30 % pour les vergers en 2023. Le maraîchage a, quant à lui, connu une perte de l'ordre de 50 %.

Préservation des terres agricoles :

- Poursuivre et continuer d'étudier de développer les PAEN et les opérations d'aménagement foncier type AFAGE qui ont une réelle influence sur la spéculation et la restructuration foncière dans l'espace agricole.
- Le PLUi offre une opportunité de renforcer la préservation et la protection des zones agricoles en établissant des objectifs clairs et raisonnables. Il est crucial que ce plan contribue à la préservation des terres agricoles en limitant l'expansion urbaine et la consommation de ces terres en corrélation avec la mise en œuvre du ZAN, de la mise en compatibilité avec le SCOT Plaine du Roussillon et de la crise agricole actuelle. De plus, il peut permettre de répondre aux besoins des exploitations en termes de constructions et d'aménagements nécessaires à leur activité, tout en empêchant les utilisations abusives des zones agricoles, telles que la cabanisation ou l'aménagement de terrains de loisirs et en assurant une meilleure régulation des implantations d'installations photovoltaïques.

Partager de l'espace :

- Anticiper les conflits d'usage dans le choix des zones de développement. L'agriculture périurbaine est de plus en plus concernée par des troubles de voisinage et une certaine pression des urbains ou même ceux qualifiés de « rurbains » qui s'exerce sur les espaces agricoles mitoyens du bâti. Les zones de non-traitement imposent à l'agriculteur de se reculer par rapport à l'urbain même si celui-ci était antérieur aux constructions. Aussi, afin d'éviter des situations qui deviennent parfois inextricables, des zones tampons sont à privilégier permettant ainsi « d'isoler » l'agriculture et d'afficher une frange urbaine traduisant une limite à l'urbanisation en déclinaison du SCoT Plaine du Roussillon.

Construction agricole :

- Faciliter la diversification agricole. L'œnotourisme, l'accueil à la ferme sont autant d'activités complémentaires à l'agriculture. Ne pouvant être mise en place qu'une fois l'activité agricole existante, la diversification apporte un revenu complémentaire permettant de consolider l'exploitation. En prenant en compte les secteurs à risque souvent rédhibitoires, le règlement du PLUi peut proposer les possibilités de diversification (campings à la ferme, gîtes et chambres d'hôtes...). Une attention particulière doit être portée sur le bâti rural et les changements de destination.

Energie renouvelable :

- L'agrivoltaïsme peut être une opportunité pour l'agriculture si son développement est encadré et maîtrisé. Il faut que les productions agricoles restent prioritaires et que les agriculteurs puissent bénéficier de cette ressource financière. À ce titre, la loi APER a précisé par décret les conditions d'implantation de l'agrivoltaïsme et sa définition. De plus, un décret sur le partage de la valeur est à l'étude et devrait prochainement être promulgué.
- Le document-cadre sur l'implantation des projets de centrale photovoltaïques (PV au sol) vise à identifier les parcelles dites « PV compatibles » du point de vue agricole et « naturel », tout en laissant la partie réglementaire aux services instructeurs. Ce document (en cours d'élaboration) a pour but de cadrer et organiser le développement

des projets photovoltaïques, réduisant ainsi la spéculation foncière souvent associée à ce type de projet.

Gestion de l'espace agricole :

- Développer l'élevage sur les secteurs où la ressource est présente pour les animaux. Accompagner les porteurs de projets comme cela a pu être fait avec la bergerie communale de Calce. Identifier les parcelles communales qui pourraient permettre l'installation d'un troupeau. Il faut cependant offrir des possibilités de bâtiments, l'accès à l'électricité, de l'aide au financement de clôtures et sécuriser la ressource fourragère. L'élevage et la viticulture sont une réelle opportunité pour la préservation des milieux et la réduction du risque incendie qui devient croissant dans le département.

Economie :

- Un territoire touristique qui attire et favorise le développement des circuits courts, notamment en période estivale, offre des opportunités à saisir pour les exploitations agricoles.
- Le territoire dispose d'un abattoir (La Catalane) qui un élément structurant pour la filière élevage.

Eau/agriculture et crise climatique :

- La crise climatique actuelle offre l'opportunité de réévaluer plusieurs projets liés à l'accès à la ressource en eau, comme l'acheminement de l'eau du Rhône vers le département des Pyrénées-Orientales, ainsi que d'autres projets de moindre envergure mais tout aussi utiles localement. Cette situation impose également l'étude et l'expérimentation de cultures diversifiées, adaptées aux changements climatiques et créatrices de valeur ajoutée pour les agriculteurs, avec comme objectif de validité la pertinence technico-économique des cultures de diversification envisagées. Concernant l'eau, des aménagements seront nécessaires dans les années à venir, qu'il s'agisse de stockage, de maillage, d'optimisation ou de sécurisation de la ressource.
- Un schéma directeur des eaux brutes est en cours de réalisation à l'échelle du département qui vise à élaborer un projet Eau et Agriculture pour le département des Pyrénées-Orientales. Poursuivant des objectifs très concrets et appliqués au territoire. Des projets de réutilisation des eaux usées (exemple : STEP de Canet-en-Roussillon) et de stockage de l'eau sont à l'étude à l'échelle du territoire de PMM.
- Un plan de résilience pour l'eau dans les Pyrénées-Orientales a été annoncé en mai 2024 par le ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, avec des actions à court terme pour la gestion de l'eau dans notre département.

Crise climatique et économie :

- Les changements climatiques majeurs (gel, grêle et sécheresse, augmentation des températures...) accentuent les problématiques des exploitations agricoles en diminuant les récoltes et en fragilisant les trésoreries des exploitations. Par effet domino, ce sont les entreprises du reste de la filière qui sont fragilisées voire menacées : coopératives, concessionnaires, agrofournitures, laboratoires... C'est une situation qui demande aux pouvoirs publics d'accompagner les filières et les exploitations vers une transition adaptée à ces changements.

Actif agricole :

- La problématique du renouvellement des générations agricoles reste préoccupante. La pyramide des âges est déséquilibrée et le vieillissement des chefs d'exploitation va s'accroître. En proportion, les nouvelles installations et leur typologie ne combleront pas ce manque, et les friches risquent encore de se développer. Attirer les porteurs de projets, développer une communication positive sur les métiers de l'agriculture, et constituer des exploitations viables économiquement et en surface font partie des solutions et des objectifs bien qu'ils ne puissent être assumés pleinement par le PLUi.

- Si le manque de main-d'œuvre se poursuit, le risque est une réduction des surfaces exploitées faute de trouver du personnel pour travailler ces surfaces.

Espace agricole :

- Le développement des friches dans l'espace agricole augmente le risque d'incendie, la perte de surface cultivable, la dégradation des paysages et laisserait potentiellement une porte ouverte à des usages non souhaitables au sein de l'espace agricole. Il est donc important de suivre de près leur évolution. Cette croissance peut s'expliquer par plusieurs facteurs : la rétention et la spéculation foncière, l'arrêt d'activité des exploitants, l'enclavement, le morcellement ou des parcelles difficiles à travailler. Il s'agit de dissocier le caractère de « Friche » de potentielle zone à urbaniser ou opportunité de terrain de loisirs.

- Il peut être considéré comme une menace le fait d'envisager dans les politiques locales les espaces agricoles et « naturels » comme de la réserve foncière pour du développement urbain ou économique.

- La mise en place d'aménagements tels que des pistes cyclables, des sentiers de randonnée ou de simples chemins pédestres au sein de l'espace agricole sans une concertation préalable avec les agriculteurs peut souvent entraîner des conflits d'usages et poser problème.

- La crise climatique pousse la faune sauvage à délaisser les coteaux et les garrigues pour se déplacer vers des espaces qui, jusqu'ici, n'étaient pas leur territoire de prédilection. Descendant plus bas, ces animaux se confrontent de plus en plus à l'espace agricole. Si cette tendance se maintient, elle va générer de plus en plus de problèmes pour les cultures et les troupeaux, comme les dégâts causés par les sangliers sur les vignes et les cultures spécialisées. Il peut également être craint l'apparition de nouvelles maladies chez les animaux.

Foncier agricole :

- Les ENR peuvent devenir une menace pour l'espace agricole. En effet, elles peuvent continuer à déstabiliser le foncier agricole (hausse des prix des terres, rétention du foncier) si leur développement n'est pas encadré et maîtrisé. Le document cadre à venir va permettre de mieux gérer leur développement au sein de l'espace agricole.

Qualité des productions :

Un cinquième de l'agriculture biologique du département est situé sur PMM. Le bio participe à réduire l'usage de produits phytosanitaires et à mieux préserver la biodiversité. Cependant d'un point de vue économique ces dernières années les productions AB ont connu une crise de marché en lien avec la conjoncture économique.

Tableau 12 : Grille AFOM

4.2 SYNTHÈSE DES ZONES AGRICOLES A ENJEUX

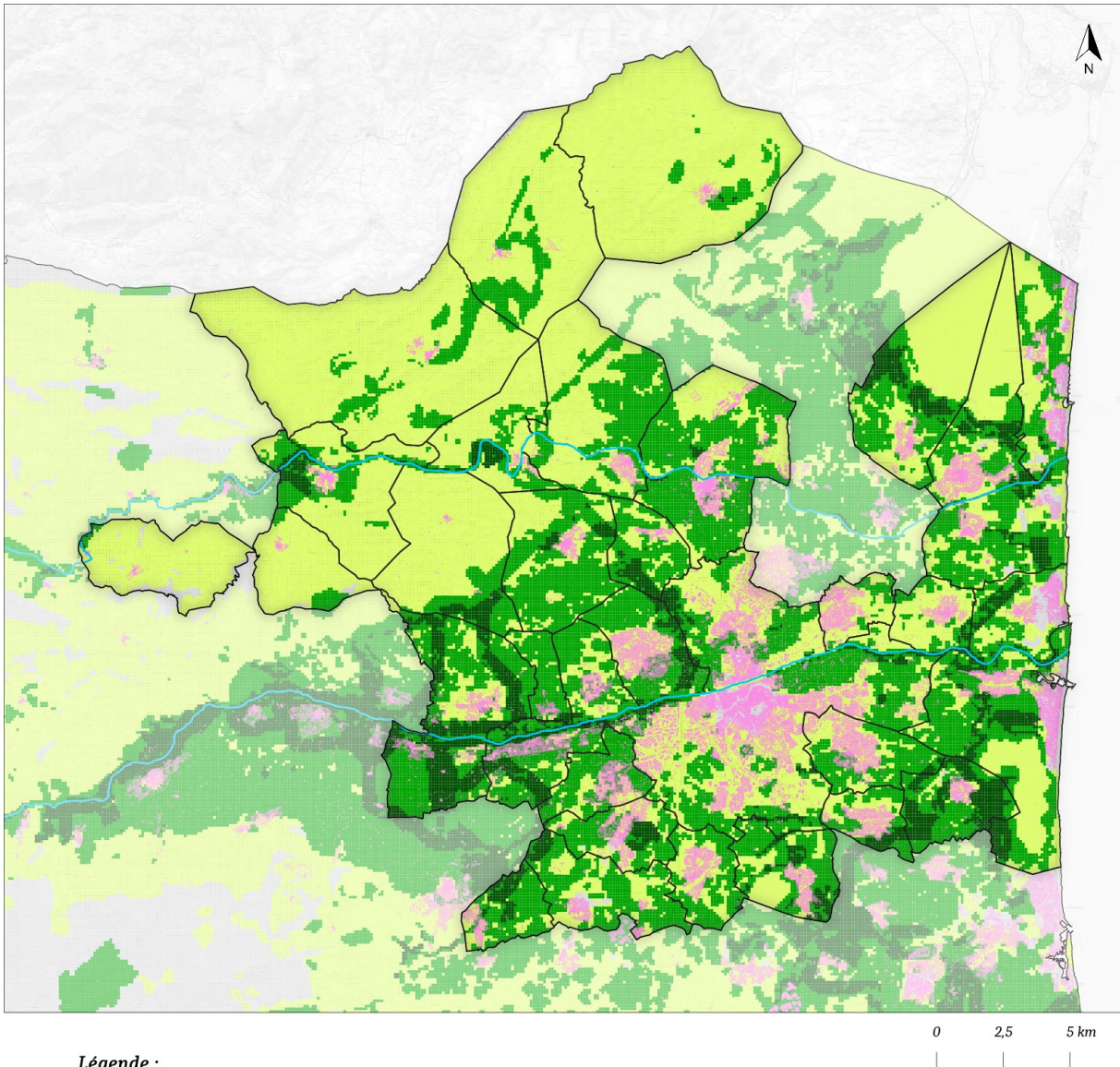
Pour obtenir la localisation des zones agricoles à enjeux de PMM, les couches cartographiques issues des concertations et analyses du travail du « SCHEMA DEPARTEMENTAL DES ESPACES AGRICOLES ET NATURELS PERIURBAINS A ENJEUX » (pilote par le Conseil Départemental 66 en 2023), ont été utilisées. Cette donnée a pour but de caractériser à l'échelle du département les zones à enjeux agricoles et naturels en lien avec la pression foncière de l'urbanisation sur le territoire. La méthodologie résulte d'une analyse multicritères (voir annexe 1). Elle synthétise dans un premier temps les enjeux de pression urbaine puis dans un second temps ce sont les enjeux agricoles et naturels qui ont été établis. La couche finale résulte du croisement de ces informations avec une méthodologie de pondération permettant de classer par enjeu les secteurs. La donnée est à la maille de 100 m.

Les critères/données retenus pour élaborer les enjeux :

<p>ESPACES AGRICOLES</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Données relatives à l'irrigation - Les AOC/AOP : Surfaces concernées par l'AOC Pomme de terre, Surfaces agricoles du RPG concernées par une ou plusieurs AOC, Parcelles viticoles concernées par une ou plusieurs AOC - Données pédologiques - Indice de Qualité des Sols 	<p>5.2.1 Carte de synthèse (Schéma départemental) : Espaces agricoles et naturels à enjeux</p>	<p>5.2.3 Carte de synthèse (Schéma départemental) : Enjeux des espaces agricoles et naturels périurbains</p>
<p>ESPACES NATURELS</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Schéma Départemental des Espaces Naturels - Schéma Régional de Cohérence Ecologique - Zones humides avérées - Zones humides potentielles 		
<p>ESPACES SOUMIS A LA PRESSION URBAINE</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Pression liée à l'urbanisation, à l'échelle des communes : critère population, critère résidences secondaires, Critère artificialisation des sols, critère transactions immobilières. 	<p>5.2.2 Carte de synthèse (Schéma départemental) : Pressions urbaines</p>	

Tableau 13 : Les critères/données retenus pour élaborer les enjeux

4.2.1 Carte de synthèse (Schéma départemental) : Espaces agricoles et naturels à enjeux



Légende :

- | | |
|--------------------------------------------------------|-----------------------------|
| Enjeux des espaces agricoles et naturels périurbains : | Cours d'eau principaux |
| Enjeux faibles | Surface hydrographique |
| Enjeux moyens | Limites communales |
| Enjeux forts | Limite administrative PMMCU |
| Enjeux très forts | Bâtiments (2024) |

Sources: BD Topo IGN, CD66, CA66
 Réalisation: Antoine Doussoux (CA66).
 a.doussoux@pyrenees-orientales.chambagri.fr
 Date: 06/2024

Carte 19 : Synthèse (Schéma départemental) : Espaces agricoles et naturels à enjeux

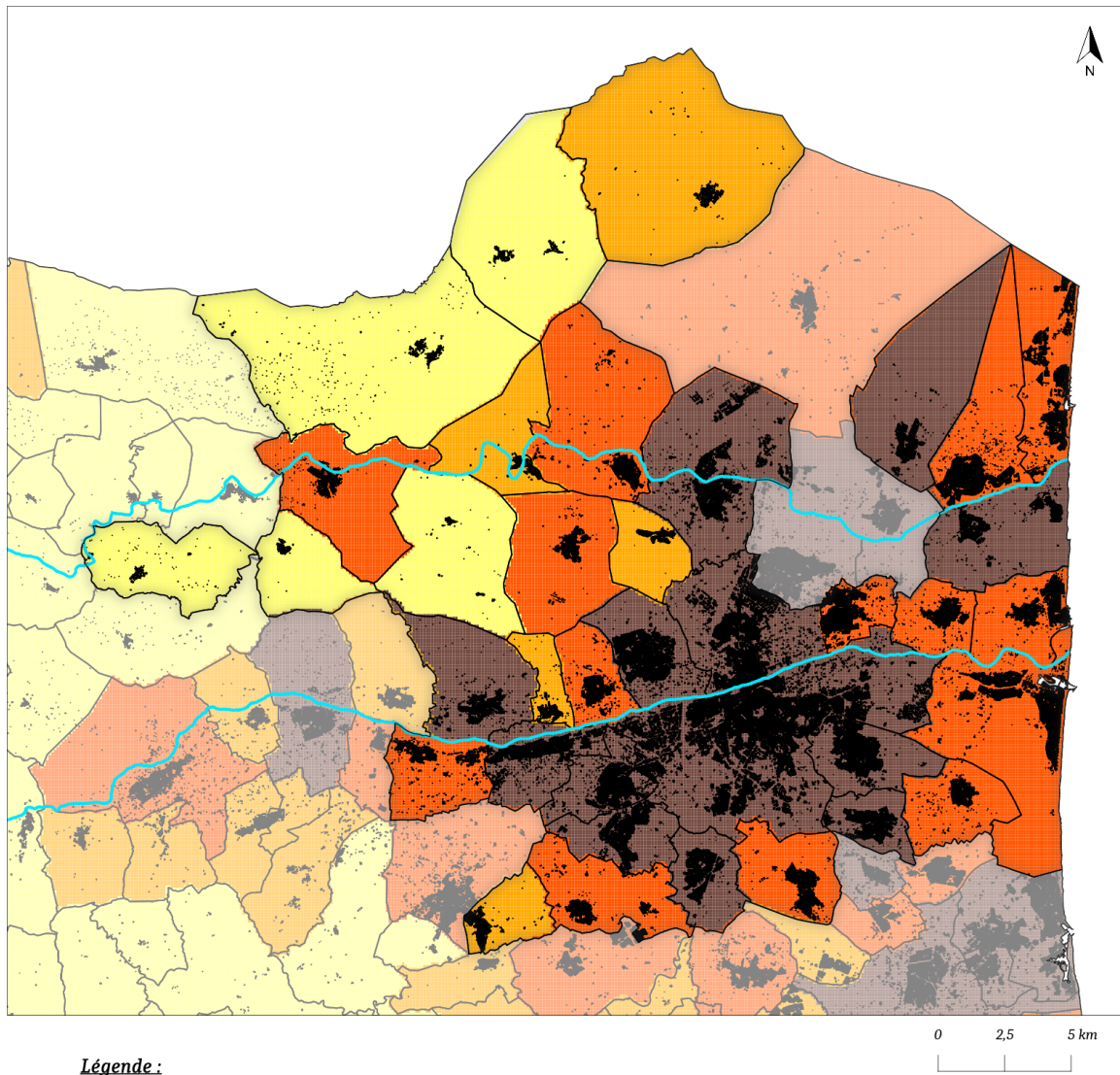
COMMUNES	ENJEUX FAIBLES	ENJEUX MOYENS	ENJEUX FORTS	ENJEUX TRES FORTS
BOMPAS	0%	80%	20%	0%
MONTNER	2%	89%	10%	0%
TAUTAVEL	0%	90%	10%	0%
VINGRAU	0%	85%	15%	0%
ESPIRA-DE-L'AGLY	0%	59%	40%	0%
OPOUL-PERILLOS	0%	94%	5%	0%
CASSAGNES	7%	91%	1%	1%
POLLESTRES	0%	47%	52%	1%
RIVESALTES	1%	35%	62%	1%
LEBARCARES	18%	43%	38%	1%
TOULOUGES	0%	27%	72%	2%
CABESTANY	0%	47%	51%	2%
BAHO	0%	36%	61%	3%
BAIXAS	0%	33%	63%	4%
PERPIGNAN	7%	55%	34%	4%
VILLENEUVE-LA-RIVIERE	0%	12%	84%	5%
PONTEILLA	4%	35%	57%	5%
VILLELONGUE-DE-LA-SALANQUE	0%	71%	25%	5%
CALCE	0%	79%	15%	6%
CASES-DE-PENE	0%	70%	23%	7%
ESTAGEL	0%	70%	23%	7%
ST-LAURENT-DE-LA-SALANQUE	1%	65%	26%	9%
TORREILLES	6%	32%	53%	9%
CANOHES	3%	35%	51%	11%
ST-HIPPOLYTE	0%	63%	27%	11%
SAEILLES	0%	46%	42%	12%
STE-MARIE-LA-MER	21%	34%	32%	13%
ST-ESTEVE	0%	30%	57%	14%
CANET-EN-ROUSSILLON	9%	35%	43%	14%
PEYRESTORTES	0%	30%	56%	14%
VILLENEUVE-DE-LA-RAHO	0%	35%	51%	14%
LLUPIA	0%	23%	59%	17%
PEZILLA-LA-RIVIERE	0%	26%	45%	29%
LESOLER	0%	12%	59%	29%
ST-FELIU-D'AVALL	0%	6%	51%	43%
ST-NAZAIRE	1%	11%	43%	45%
TOTAL GENERAL	2%	34%	57%	7%

Tableau 14 : Classement des surfaces à enjeux des espaces agricoles et naturels périurbains

COMMUNES PMM	CUMUL DES ENJEUX FORTS ET TRES FORTS
CASSAGNES	2%
OPOUL-PERILLOS	6%
MONTNER	10%
TAUTAVEL	10%
VINGRAU	15%
BOMPAS	20%
CALCE	21%
VILLELONGUE-DE-LA-SALANQUE	29%
CASES-DE-PENE	30%
ESTAGEL	30%
ST-LAURENT-DE-LA-SALANQUE	35%
ST-HIPPOLYTE	37%
PERPIGNAN	38%
LEBARCARES	39%
ESPIRA-DE-L'AGLY	41%
STE-MARIE-LA-MER	46%
CABESTANY	53%
POLLESTRES	53%
SAEILLES	54%
CANET-EN-ROUSSILLON	57%
PONTEILLA	62%
TORREILLES	62%
CANOHES	62%
RIVESALTES	63%
BAHO	64%
VILLENEUVE-DE-LA-RAHO	65%
BAIXAS	67%
PEYRESTORTES	70%
ST-ESTEVE	70%
TOULOUGES	73%
PEZILLA-LA-RIVIERE	74%
LLUPIA	77%
ST-NAZAIRE	88%
LESOLER	88%
VILLENEUVE-LA-RIVIERE	88%
ST-FELIU-D'AVALL	94%

Tableau 15 : Classement des surfaces à enjeux forts et très forts des espaces agricoles et naturels périurbains

4.2.2 Carte de synthèse (Schéma départemental) : Pressions urbaines



Légende :

- | | |
|-----------------------------|-----------------------------|
| Enjeux pressions urbaines : | Cours d'eau principaux |
| Enjeux faibles | Surface hydrographique |
| Enjeux moyens | Limites communales |
| Enjeux forts | Limite administrative PMMCU |
| Enjeux très forts | Bâtiments (2024) |

Sources: BD Topo IGN, CD66, CA66
 Réalisation: Antoine Doussoux (CA66),
 a.doussoux@pyrenees-orientales.chambagri.fr
 Date: 06/2024

Carte 20 : Synthèse (Schéma départemental) : Pressions urbaines

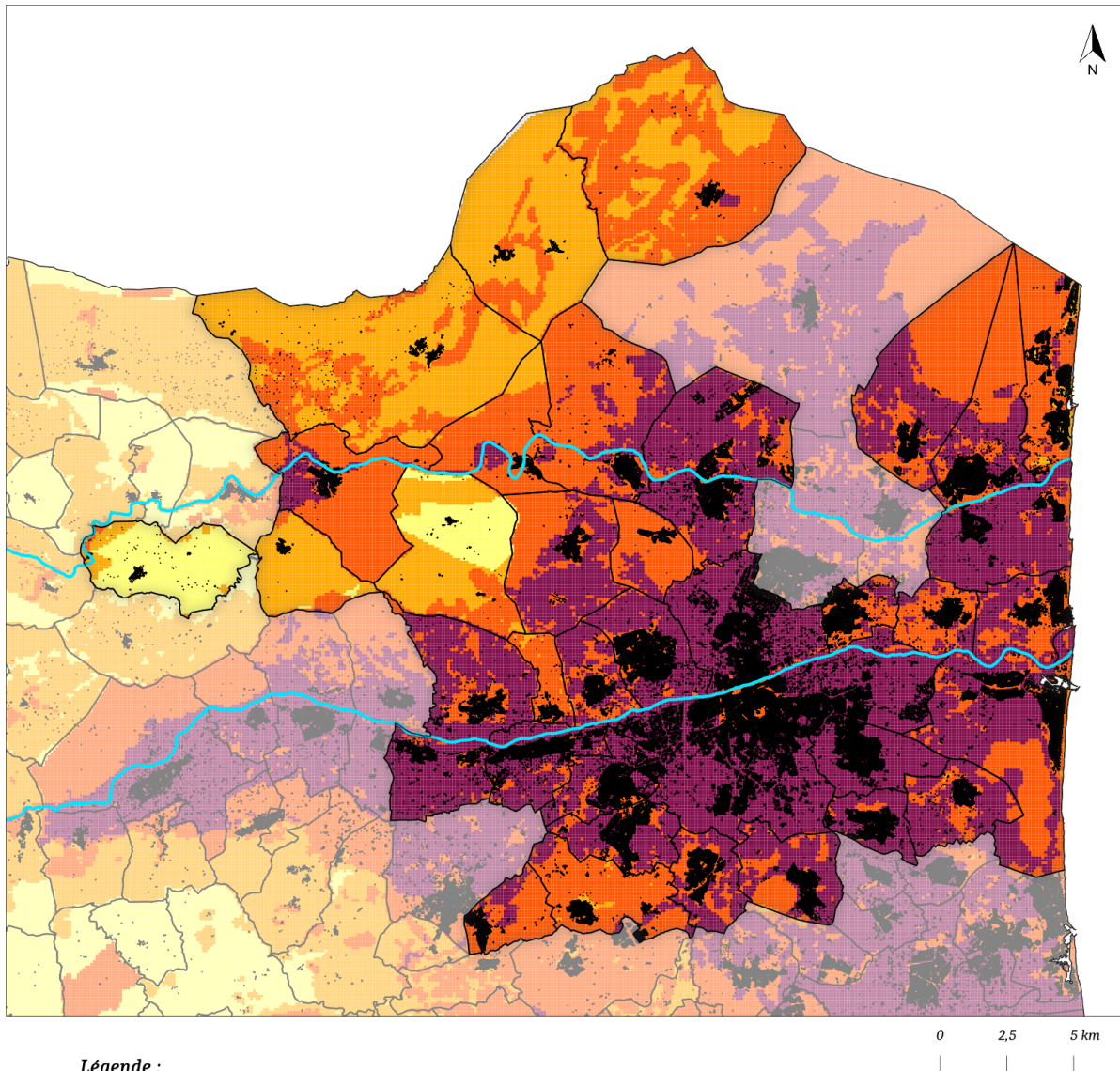
COMMUNES PMM	ENJEUX FAIBLES	ENJEUX MOYENS	ENJEUX FORTS	ENJEUX TRES FORTS
CASES-DE-PENE	0%	100%	0%	0%
CASSAGNES	100%	0%	0%	0%
ESTAGEL	2%	0%	97%	0%
LLUPIA	0%	95%	5%	0%
OPOUL-PERILLOS	0%	100%	0%	0%
TAUTAVEL	99%	1%	0%	0%
VINGRAU	98%	2%	1%	0%
ESPIRA-DE-L'AGLY	0%	2%	98%	0%
VILLENEUVE-LA-RIVIERE	0%	100%	0%	0%
ST-FELIU-D'AVALL	0%	0%	100%	0%
LEBARCARES	0%	0%	100%	0%
BAIXAS	2%	2%	95%	1%
CANET-EN-ROUSSILLON	0%	0%	99%	1%
CALCE	96%	1%	1%	2%
PONTEILLA	0%	0%	98%	2%
MONTNER	95%	1%	3%	2%
VILLENEUVE-DE-LA-RAHO	0%	2%	97%	2%
STE-MARIE-LA-MER	0%	0%	98%	2%
ST-LAURENT-DE-LA-SALANQUE	0%	0%	97%	3%
PEYRESTORTES	0%	97%	1%	3%
BOMPAS	0%	0%	97%	3%
ST-NAZAIRE	0%	0%	97%	3%
VILLELONGUE-DE-LA-SALANQUE	0%	0%	95%	5%
BAHO	0%	3%	93%	5%
PEZILLA-LA-RIVIERE	0%	4%	1%	95%
CANOHES	0%	0%	5%	95%
LESOLER	0%	1%	3%	96%
ST-HIPPOLYTE	0%	0%	3%	97%
RIVESALTES	0%	0%	3%	97%
TORREILLES	0%	0%	2%	98%
POLLESTRES	0%	0%	2%	98%
PERPIGNAN	0%	0%	1%	99%
ST-ESTEVE	0%	1%	0%	99%
TOULOUGES	0%	0%	1%	99%
SAEILLES	0%	0%	0%	100%
CABESTANY	0%	0%	0%	100%
TOTAL GENERAL	21%	13%	32%	34%

Tableau 16 : Classement des surfaces à enjeu - Pressions urbaines

COMMUNES PMM	CUMUL DES ENJEUX FORTS ET TRES FORTS
CASES-DE-PENE	0%
CASSAGNES	0%
OPOUL-PERILLOS	0%
TAUTAVEL	0%
VILLENEUVE-DE-LA-RIVIERE	0%
VINGRAU	1%
CALCE	3%
PEYRESTORTES	4%
LLUPIA	5%
MONTNER	5%
BAIXAS	96%
PEZILLA-LA-RIVIERE	96%
ESTAGEL	97%
ESPIRA-DE-L'AGLY	98%
BAHO	98%
VILLENEUVE-DE-LA-RAHO	99%
LE SOLER	99%
ST-ESTEVE	99%
ST-FELIU-D'AVALL	100%
LE BARCARES	100%
CANET-EN-ROUSSILLON	100%
PONTEILLA	100%
STE-MARIE-DE-LA-MER	100%
ST-LAURENT-DE-LA-SALANQUE	100%
ST-NAZAIRE	100%
VILLELONGUE-DE-LA-SALANQUE	100%
BOMPAS	100%
CANOHES	100%
ST-HIPPOLYTE	100%
RIVESALTES	100%
TORREILLES	100%
POLLESTRES	100%
PERPIGNAN	100%
TOULOUGES	100%
SAEILLES	100%
CABESTANY	100%

Tableau 17 : Classement des surfaces à enjeux forts et très forts- Pressions urbaines

4.2.3 Carte de synthèse (Schéma départemental) : Enjeux des espaces agricoles et naturels périurbains



Légende :

- | | |
|--------------------------------------------------------|-----------------------------|
| Enjeux des espaces agricoles et naturels périurbains : | Cours d'eau principaux |
| Enjeux faibles | Surface hydrographique |
| Enjeux moyens | Limites communales |
| Enjeux forts | Limite administrative PMMCU |
| Enjeux très forts | Bâtiments (2024) |

Sources: BD Topo IGN, CD66, CA66
 Réalisation: Antoine Doussoux (CA66),
 a.doussoux@pyrenees-orientales.chambagri.fr
 Date: 06/2024

Carte 21 : Synthèse (Schéma départemental) : Enjeux des espaces agricoles et naturels périurbains

COMMUNES PMM	ENJEUX FAIBLES	ENJEUX MOYENS	ENJEUX FORTS	ENJEUX TRES FORTS
CASSAGNES	85%	14%	2%	0%
VINGRAU	0%	84%	16%	0%
TAUTAVEL	0%	73%	27%	0%
OPOUL-PERILLOS	0%	32%	67%	1%
MONTNER	2%	85%	13%	1%
CALCE	35%	47%	17%	1%
VILLENEUVE-LA-RIVIERE	0%	6%	90%	5%
LEBARCARES	0%	18%	75%	7%
CASES-DE-PENE	0%	13%	78%	9%
PONTEILLA	0%	4%	85%	11%
ESTAGEL	0%	2%	82%	16%
PEYRESTORTES	0%	0%	82%	18%
BOMPAS	0%	0%	80%	20%
LLUPIA	0%	0%	79%	21%
ESPIRA-DE-L'AGLY	0%	0%	73%	27%
VILLELONGUE-DE-LA-SALANQUE	0%	0%	70%	30%
ST-LAURENT-DE-LA-SALANQUE	0%	0%	66%	34%
ST-HIPPOLYTE	0%	0%	63%	37%
STE-MARIE-LA-MER	0%	0%	54%	46%
POLLESTRES	0%	0%	47%	53%
BAIXAS	1%	1%	46%	53%
CANET-EN-ROUSSILLON	0%	1%	43%	57%
BAHO	0%	0%	41%	59%
VILLENEUVE-DE-LA-RAHO	0%	1%	38%	62%
CANOHES	0%	0%	36%	64%
ST-NAZAIRE	0%	1%	30%	68%
ST-ESTEVE	0%	0%	30%	70%
PEZILLA-LA-RIVIERE	0%	0%	28%	72%
TOULOGES	0%	0%	27%	73%
RIVESALTES	0%	0%	24%	76%
SALEILLES	0%	0%	15%	85%
LESOLER	0%	0%	13%	87%
TORREILLES	0%	0%	12%	88%
PERPIGNAN	0%	0%	9%	91%
ST-FELIU-D'AVALL	0%	0%	8%	92%
CABESTANY	0%	0%	0%	100%
TOTAL GENERAL	3%	17%	40%	40%

Tableau 18 : Classement des enjeux des espaces agricoles et naturels périurbains

COMMUNES PMM	CUMUL DES ENJEUX FORTS ET TRES FORTS
VILLENEUVE-DE-LA-RIVIERE	11%
CASSAGNES	14%
PONTEILLA	15%
ESTAGEL	18%
PEYRESTORTES	18%
LLUPIA	21%
CASES-DE-PENE	22%
LE BARCARES	25%
ESPIRA-DE-L'AGLY	27%
VILLELONGUE-DE-LA-SALANQUE	30%
OPOUL-PERILLOS	33%
ST-LAURENT-DE-LA-SALANQUE	34%
ST-HIPPOLYTE	37%
STE-MARIE-DE-LA-MER	46%
CALCE	48%
POLLESTRES	53%
BAIXAS	54%
CANET-EN-ROUSSILLON	58%
BAHO	59%
VILLENEUVE-DE-LA-RAHO	63%
CANOHES	64%
ST-NAZAIRE	69%
ST-ESTEVE	70%
BOMPAS	72%
PEZILLA-LA-RIVIERE	72%
TAUTAVEL	73%
TOULOGES	73%
RIVESALTES	76%
VINGRAU	84%
SAEILLES	85%
MONTNER	86%
LE SOLER	87%
TORREILLES	88%
PERPIGNAN	91%
ST-FELIU-D'AVALL	92%
CABESTANY	100%

Tableau 19 : Classement des surfaces à enjeux forts et très forts-des espaces agricoles et naturels périurbains

CONCLUSION

Le travail mené tout au long de ce diagnostic agricole a permis de réaliser une synthèse sous la forme d'une grille AFOM qui prend en compte les enjeux actuels et futurs de l'agriculture sur le territoire de PMM.

Le territoire de PMM bénéficie d'un espace agricole attractif grâce à la qualité et la diversité de ses terroirs, soutenu par des réseaux d'irrigation essentiels et des structures économiques agricoles importantes. Cependant, il fait face à une pression foncière persistante, compliquant l'accès au foncier pour les agriculteurs et provoquant des pertes significatives de surfaces agricoles. La crise agricole actuelle aggravée par des rendements naturellement faibles, des coûts de production élevés et des difficultés liées à la main-d'œuvre, affecte plusieurs filières (notamment la viticulture). Malgré ces difficultés, des opportunités existent telles que la préservation des terres agricoles via les zonages du PLUi et les appels à projets PAEN. D'autre part, la diversification agricole quelles que soient les activités proposées sur l'exploitation est une piste. La crise climatique représente une menace majeure diminuant les récoltes, fragilisant les trésoreries des exploitations, remettant en cause les systèmes des exploitations actuels, tout en accentuant les conflits d'usage (tension sur la ressource en eau, partage de l'espace) et les risques d'enfrichement.

Le renouvellement des générations agricoles demeure un défi important, avec une pyramide des âges déséquilibrée et un déficit de nouvelles installations.

La spéculation foncière et les projets d'énergies renouvelables mal encadrés pourraient déstabiliser davantage le marché foncier agricole. Le cadre réglementaire (loi APER) est cependant de plus en plus précis sur ce sujet et des documents majeurs permettront prochainement de clarifier les surfaces agricoles potentiellement mobilisables.

En résumé, l'agriculture du territoire de PMM présente des atouts indéniables mais doit surmonter de nombreuses faiblesses et menaces tout en exploitant les opportunités qui s'offrent à elle pour assurer sa continuité et son développement.

Enfin, les travaux du Conseil Départemental concernant les surfaces agricoles et naturelles péri-urbaines à enjeux du schéma départemental (travail collégial et concerté), ont été utilisés. Sur le territoire d'étude, 21 des 36 communes de la communauté urbaine possèdent plus de 50 % de surfaces à enjeux forts et très forts. Les trois communes les plus concernées sont Perpignan (3ème), Saint-Félicien-d'Avall (2ème) et Cabestany (1ère). Il appartient aux élus de définir comment l'espace sera utilisé et de garantir une distribution équitable des activités. Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) dispose des outils nécessaires pour influencer ces aspects et peut réaffirmer le caractère agricole des zones rurales et péri-urbaines dans une démarche visant à limiter la consommation d'espace pour le développement urbain et économique.

LISTE DES FIGURES

Carte 1 : SAU 2020 en surface (ha), par commune	18
Carte 2 : Les surfaces agricoles en agriculture biologique	25
Carte 3 : Les terroirs	27
Carte 4 : Les aptitudes culturales	28
Carte 5 : Les AOP/AOC vins secs des PO.....	29
Carte 6 : Les AOP/AOC vins doux des PO	30
Carte 7 : AOP/AOC maraichère et arboricole.....	31
Carte 8 : OCS 2017.....	33
Carte 9 : OCS 2022.....	34
Carte 10 : Répartition de la Surface Agricole Totale (SAT).....	35
Carte 11 : Les zones potentiellement irrigables et les forages	36
Carte 12 : Secteurs de gestion des forages	37
Carte 13 : Les documents d'urbanisme	39
Carte 15 : Structures économiques agricoles.....	42
Carte 16 : Les zones d'influence des caves coopératives et des vignerons indépendants	43
Carte 22 : La BD forêt	49
Carte 23 : Les typologies de forêt.....	51
Carte 24 : Synthèse (Schéma départemental) : Espaces agricoles et naturels à enjeux.....	66
Carte 25 : Synthèse (Schéma départemental) : Pressions urbaines	69
Carte 26 : Synthèse (Schéma départemental) : Enjeux des espaces agricoles et naturels périurbains	72
Carte 17 : OCS : Agly Rivesaltaïes	80
Carte 18 OCS : Cœur de Métropole.....	84
Carte 19 : OCS : Littoral	88
Carte 20 : OCS : Ribéral	92
Carte 21 OCS : Sud Métropole.....	96
Graphique 1 : Evolution du nombre d'exploitations agricoles entre 2006 et 2021 à l'échelle des bassins de vie de PMM.....	11
Graphique 2 : Ventilation des orientations technico-économiques des exploitations agricoles de PMM en 2021.....	12
Graphique 3 : Evolution du nombre de chefs d'exploitation entre 2006 et 2021 à l'échelle des bassins de vie de PMM	13
Graphique 4 : Evolution du nombre de cotisants solidaires entre 2006 et 2021 à l'échelle des bassins de vie de PMM	14
Graphique 5 : Ventilation par âge des chefs d'exploitation (2021)	15
Graphique 6 : Principales productions à l'installation en 2021 (en nombre d'installations)	16
Graphique 7 : Nombre d'installations de chefs d'exploitation entre 2006 et 2021 à l'échelle des bassins de vie de PMM.....	17
Graphique 8 : Ventilation de la SAU par commune	19
Graphique 9 : SAU - Variation absolue 2020 - 2010.....	22
Graphique 10 : SAU - Variation absolue 2020 - 2010 par bassin de vie.....	22
Graphique 11 : OCS 2017 surface, SAU, SAUée	33

Graphique 12 : Synthèse des zonages d'urbanisme.....	39
Graphique 16 : Détails des apports et surfaces 2023 des caves coopératives	44
Graphique 50 : La typologie (ouverte, fermée) de la forêt	50
Graphique 52 : La forêt par typologie et surface	52
Graphique 20 : Evolution du nombre d'exploitations agricoles entre 2006 et 2021.....	81
Graphique 22 : Répartition des CE et les CS en 2021.....	82
Graphique 21 : Nombre d'exploitations agricoles (EA), répartition entre sociétaire et individuelle en 2021.....	82
Graphique 23 : Part des CE de plus de 55 ans en 2021.....	82
Graphique 26 : Nombre d'exploitations agricoles (EA), répartition entre sociétaire et individuelle en 2021.....	86
Graphique 27 : Répartition des CE et les CS en 2021.....	86
Graphique 28 : Part des CE de plus de 55 ans en 2021.....	86
Graphique 29 : Evolution du nombre d'installations des CE entre 2006 et 2021.....	86
Graphique 32 : Nombre d'exploitation agricole (EA) répartition entre sociétaire et individuelle en 2021.....	90
Graphique 33 : Répartition des CE et les CS en 2021.....	90
Graphique 34 : Part des CE de plus de 55 ans en 2021.....	90
Graphique 35 : Evolution du Nombre d'installations des CE entre 2006 et 2021	90
Graphique 38 : Evolution du nombre d'exploitations agricoles entre 2006 et 2021.....	93
Graphique 39 : Nombre d'exploitations agricoles (EA), répartition entre sociétaire et individuelle en 2021.....	94
Graphique 40 : Répartition des CE et les CS en 2021.....	94
Graphique 41 : Part des CE de plus de 55 ans en 2021.....	94
Graphique 42 : Evolution du nombre d'installations des CE entre 2006 et 2021.....	94
Graphique 45 : Evolution du nombre d'exploitations agricoles entre 2006 et 2021.....	97
Graphique 46 : Nombre d'exploitations agricole (EA), répartition entre sociétaire et individuel en 2021.....	98
Graphique 47 : Répartition des CE et les CS en 2021.....	98
Graphique 48 : Part des CE de plus de 55 ans en 2021.....	98
Graphique 49 : Evolution du nombre d'installations des CE entre 2006 et 2021.....	98
Tableau 1 : Les exploitations agricoles.....	10
Tableau 2 : Le statut des exploitations agricoles	11
Tableau 3 : Répartition par orientation de production des exploitations agricoles	12
Tableau 4 : Les actifs agricoles	13
Tableau 5 : Répartition des chefs d'exploitation (hors CS) par classe d'âge.....	14
Tableau 6 : Ventilation par bassin de vie et âge des chefs d'exploitation (2021).....	15
Tableau 7 : La dynamique d'installation.....	16
Tableau 9 : Les cheptels	23
Tableau 10 : Chiffres économiques en lien avec les exploitations agricoles	24
Tableau 11 : Les exploitations agricoles en agriculture biologique	24
Tableau 13 : Les ASA ayant leur siège sur le territoire de PMM	38
Tableau 35 : Grille AFOM	64
Tableau 36 : Les critères/données retenus pour élaborer les enjeux.....	65
Tableau 37 : Classement des surfaces à enjeux des espaces agricoles et naturels périurbains.....	67

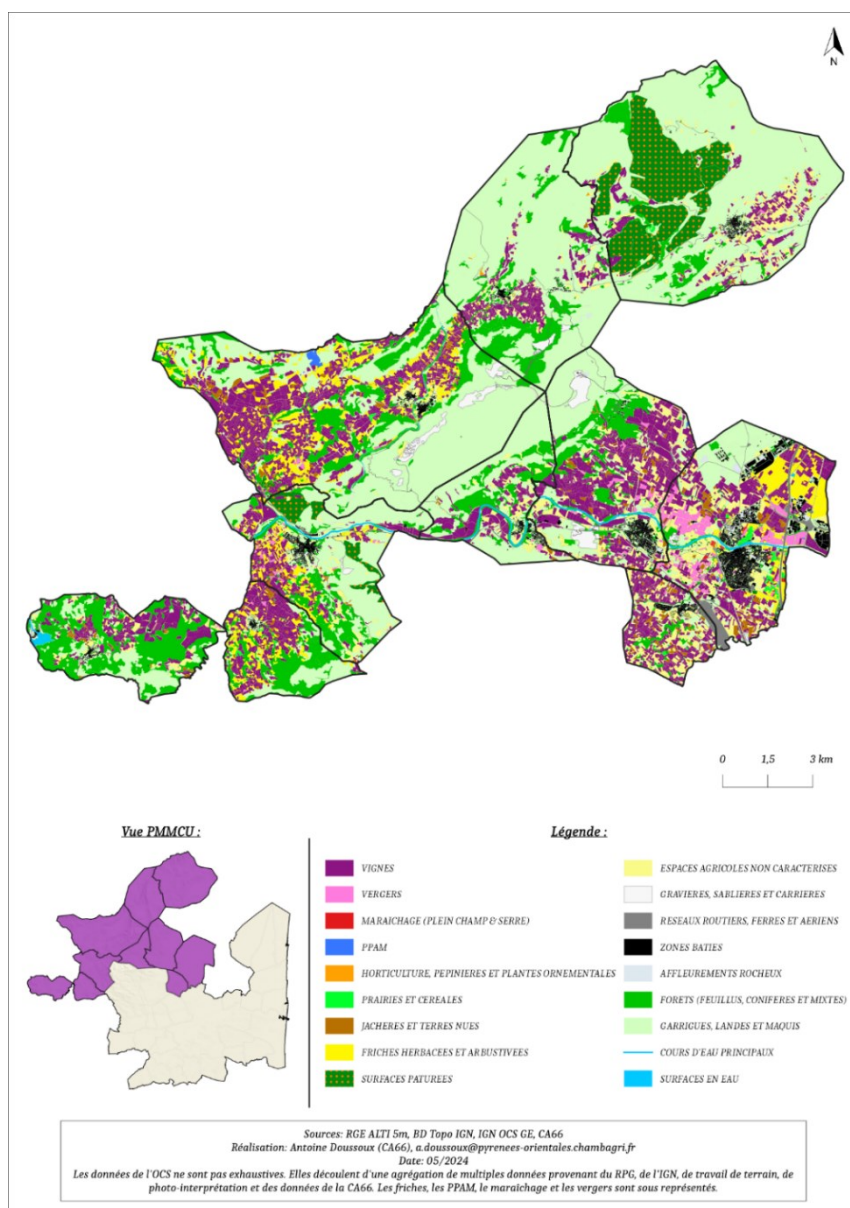
Tableau 38 : Classement des surfaces à enjeux forts et très forts des espaces agricoles et naturels périurbains	68
Tableau 39 : Classement des surfaces à enjeux - Pressions urbaines	70
Tableau 40 : Classement des surfaces à enjeux forts et très forts- Pressions urbaines.....	71
Tableau 41 : Classement des enjeux des espaces agricoles et naturels périurbains	73
Tableau 42 : Classement des surfaces à enjeux forts et très forts-des espaces agricoles et naturels périurbains	74
Tableau 21 OCS : Agly Rivesaltais, répartition des surfaces.....	81
Tableau 22 : La SAU et la spécialisation de la production par communes du bassin de vie Agly Rivesaltais selon le RA2020 et 2010.....	81
Tableau 23 : Evolution du nombre d'installations des CE entre 2006 et 2021	82
Tableau 24 OCS : Cœur de Métropole, répartition des surfaces	84
Tableau 25 : La SAU et la spécialisation de la production par communes du bassin de vie cœur de métropole selon le RA2020 et 2010.....	85
Tableau 26 : Evolution du nombre d'exploitations agricoles entre 2006 et 2021	85
Tableau 27 : OCS : Cœur de Métropole, répartition des surfaces	88
Tableau 28 : La SAU et la spécialisation de la production par communes du bassin de vie Littoral selon le RA2020 et 2010	89
Tableau 29 : Evolution du nombre d'exploitations agricoles entre 2006 et 2021	89
Tableau 30 : OCS : Ribéral, répartition des surfaces	92
Tableau 31 : La SAU et la spécialisation de la production par communes du bassin de vie Le Ribéral selon le RA2020 et 2010.....	93
Tableau 32 : OCS : Sud Métropole, répartition des surfaces	96
Tableau 33 : La SAU et la spécialisation de la production par communes du bassin de vie Sud Métropole selon le RA2020 et 2010.....	97

LEXIQUE

AB	Agriculture Biologique
AFAFE	Aménagement Foncier Agricole Forestier et Environnemental
AOP/AOC	Appellation d'Origine Protégée/Contrôlée
CE	Chef d'Exploitation
CS	Cotisant Solidaire
EA	Exploitation Agricole
HVE	Haute Valeur Environnementale
IGP	Indication Géographique Protégée
JA	Jeune Agriculteur
PAEN	Périmètre de Protection et de Mise en Valeur des Espaces Agricoles et Naturels
PAT	Projet Alimentaire Territorial
PBS	Production Brute Standard
PLU	Plan Local d'Urbanisme
PLUi	Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
PMM / PMMCU	Perpignan Méditerranée Métropole - Communauté Urbaine
PPAM	Plantes à Parfum, Aromatiques et Médicinales
PSE	Paiements pour Services Environnementaux
RA	Recensement Agricole
SAT	Surface Agricole Totale
SAU	Surface Agricole Utilisée
SCoT	Schéma de Cohérence Territoriale

ANNEXES

LE BASSIN DE VIE : AGLY RIVESALTAIS



COMMUNES :
 CASES-DE-PENE,
 CASSAGNES, ESPIRA-DE-
 L'AGLY, ESTAGEL,
 MONTNER, OPOUL-
 PERILLOS, PEYRESTORTES,
 RIVESALTES, TAUTAVEL ET
 VINGRAU

Carte 22 : OCS : Agly Rivesaltais

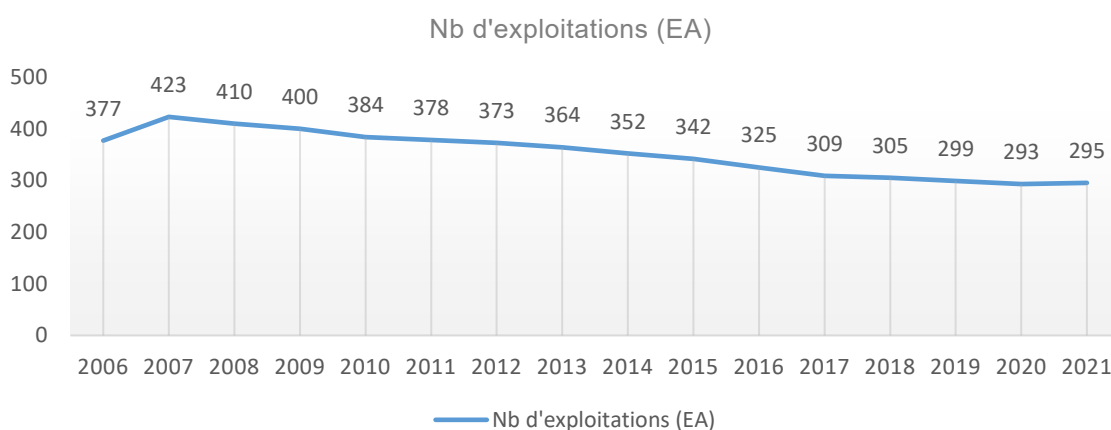
VENTILATION DE LA SURFACE AGRICOLE UTILE DE L'OCCUPATION DES SOLS	SURFACE EN HA	SURFACE EN %
HORTICULTURE, PEPINIERES ET PLANTES ORNEMENTALES	4,4	0,1%
MARAICHAGE (PLEIN CHAMP ET SERRE)	15,9	0,2%
PPAM	20,2	0,3%
PRAIRIES ET CEREALES	70,2	1,0%
VERGERS	319,5	4,7%
JACHERES ET TERRES NUES	362,9	5,3%
SURFACES PATUREES	1 313,3	19,1%
VIGNES	4 757,0	69,3%
TOTAL GENERAL	6 863,4	100,0%

Tableau 20 OCS : Agly Rivesaltais, répartition des surfaces

COMMUNES	SPECIALISATION DE LA PRODUCTION AGRICOLE EN 2020 (17 POSTES)	SAU : EVOLUTION 2020- 2010 (EN %)	SAU : VARIATION 2020-2010 (HA)	SAU MOYENNE EN 2020 EN (HA)	SAU EN 2020 (HA)
Cases-de-Pène	3500 - Viticulture	-33,2	-113	12,6	227
Cassagnes	3500 - Viticulture	10,2	15	9,2	166
Espira-de-l'Agly	3500 - Viticulture	19,1	157	17,7	975
Estagel	3500 - Viticulture	-55,8	-761	12,6	603
Montner	3500 - Viticulture	0,4	1	11,6	220
Opoul-Périllos	3500 - Viticulture	-23,2	-96	11,3	316
Peyrestortes	3500 - Viticulture	-37	-118	8,4	201
Rivesaltes	3900 - Fruits ou autres cultures permanentes	-17,5	-359	24,9	1 691
Tautavel	3500 - Viticulture	30,2	203	12,9	876
Vingrau	3500 - Viticulture	-48,7	-228	8,9	240
SURFACES AGRICOLES UTILES TOTALE DU RA 2020/2010 - AGLY RIVESALTAIS					5 515 ha

Tableau 21 : La SAU et la spécialisation de la production par communes du bassin de vie Agly Rivesaltais selon le RA2020 et 2010

LES EXPLOITATIONS AGRICOLES :

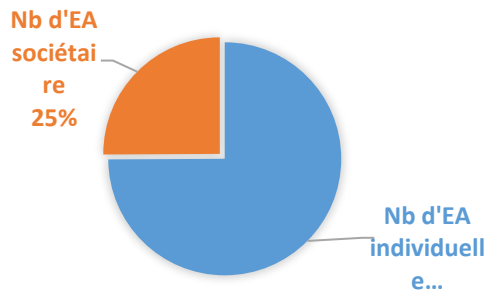


Graphique 15 : Evolution du nombre d'exploitations agricoles entre 2006 et 2021

Sources des tableaux et graphiques : PEP CA Occitanie d'après les données MSA, CA66

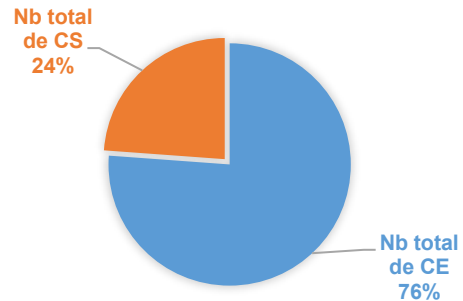
295 exploitations agricoles en 2021

Graphique 17 : Nombre d'exploitations agricoles (EA), répartition entre sociétaire et individuelle



Nombre d'EA individuelle : 221
Nombre d'EA sociétaire : 74

Graphique 16 : Répartition des CE et les CS en 2021



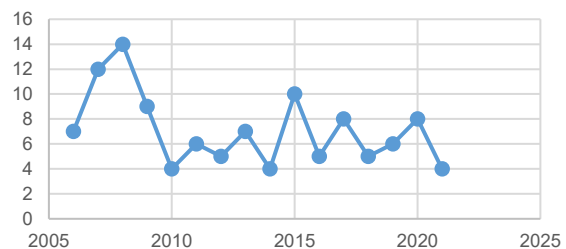
Nombre total de CE : 110
Nombre total de CS : 42

Graphique 18 : Part des CE de plus de 55 ans en 2021



Nombre de CE de moins de 55ans : 136
Nombre de CE 55ans et plus : 110

Tableau 22 : Evolution du nombre d'installations des CE entre 2006 et 2021



Nombre de CE installés en 2021 : 4

Le Bassin de l'Agly se trouve au nord du territoire communautaire et englobe 10 communes, de Rivesaltes à Cassagnes. Sa partie est se situe dans la plaine et demeure principalement dédiée à la viticulture, avec des possibilités d'arboriculture lorsque l'eau est accessible. La partie centrale est occupée par le Massif des Corbières. Enfin, le versant ouest est principalement couvert de vignobles, entrecoupés de friches.

L'analyse de l'occupation des sols (partielle) estime la Surface Agricole Utilisée (SAU) actuelle à 6 863 ha⁶. Les espaces viticoles dominant, représentant 69% de la SAU (soit 4 757 ha). L'élevage, à travers ses pâturages, constitue le deuxième type de terrain le plus répandu, couvrant 19% de la SAU (1 313 ha), principalement sur les communes d'Opoul et d'Estagel. Ensuite viennent les jachères et terres nues, ainsi que les vergers, représentant respectivement 5% (362 ha) et 4% (319 ha), les vergers sont principalement situés sur les communes de Rivesaltes et dans la plaine d'Estagel.

⁶ Attention : c'est une estimation de la SAU qui en réalité doit être légèrement supérieure car le maraichage et les vergers sont sous représentés

Selon le recensement agricole de 2020, la SAU est estimée à 5 515 ha⁷, avec Rivesaltes possédant la plus grande superficie (1 691 ha) et Cassagnes la plus petite (166 ha). La SAU du bassin de vie a diminué de 155 ha entre 2010 et 2020, avec une taille moyenne des exploitations de 14,3 ha en 2020.

Le nombre d'exploitations agricoles a diminué depuis 2007 (423) pour atteindre 295 en 2020.

La courbe est en baisse depuis 2007, avec une seule hausse significative entre 2006 et 2007, passant de 377 à 423.

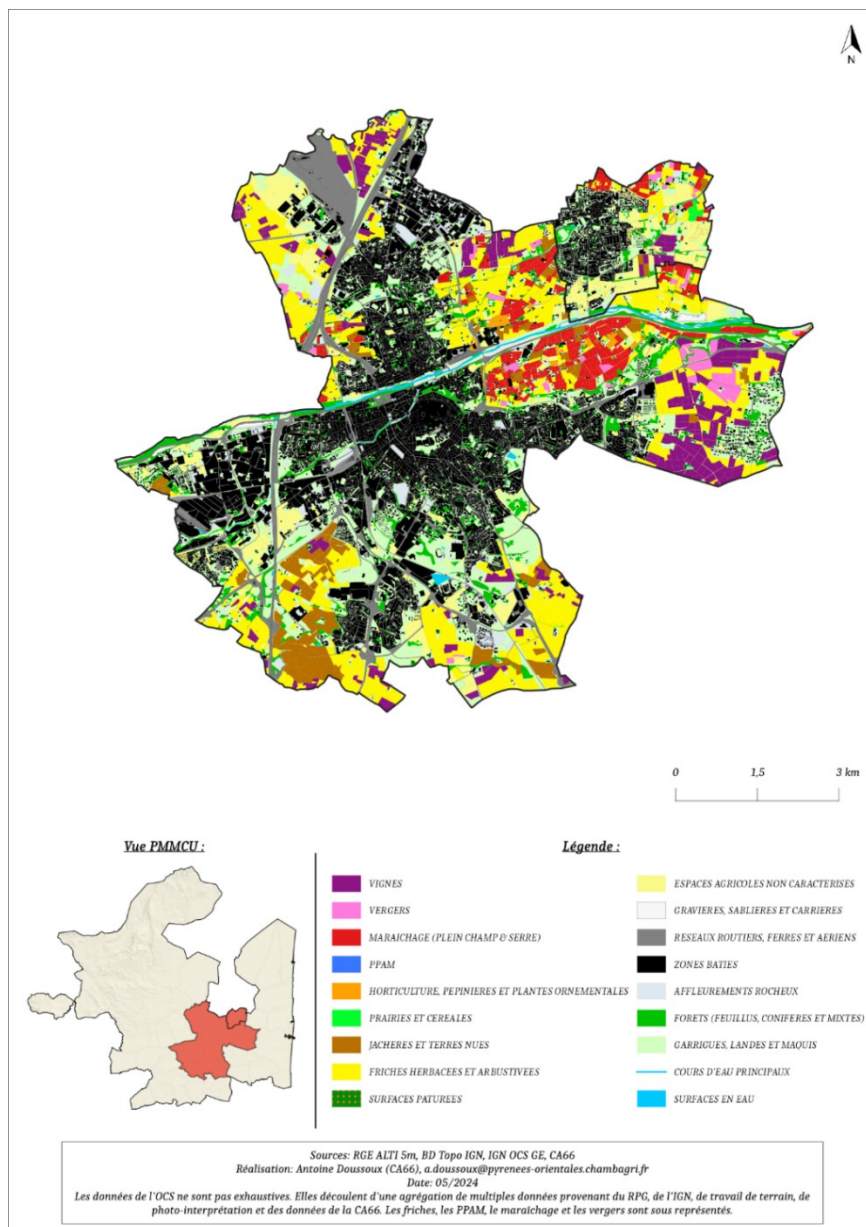
En 2021, les exploitations ont le profil suivant :

- Une majorité d'exploitations individuelles 75% contre 25% de sociétés ;
- Une majorité d'exploitations professionnelles 76% contre 24% de cotisants solidaires ;
- Un déséquilibre de la pyramide des âges des chefs d'exploitation, car plus 45% ont plus de 55 ans générant une problématique de renouvellement des générations ;
- Le nombre d'installations des chefs d'exploitation oscille entre 4 et 14 avec une moyenne de 7,1 par an entre 2006 et 2021. En 2021, il y a eu 4 installations.

⁷ Attention : la SAU du RA 2010 et 2020 rattachent les surfaces de la SAU au siège d'exploitation de la commune d'implantation

LE BASSIN DE VIE : CŒUR DE METROPOLE

COMMUNES :
BOMPAS & PERPIGNAN



Carte 23 OCS : Cœur de Métropole

VENTILATION DE LA SURFACE AGRICOLE UTILE DE L'OCCUPATION DES SOLS	SURFACE EN HA	SURFACE EN %
PRAIRIES ET CÉREALES	6,9	0,6%
HORTICULTURE, PEPINIÈRES ET PLANTES ORNEMENTALES	19,8	1,8%
VERGERS	85,5	7,9%
JACHERES ET TERRES NUES	285,3	26,4%
MARAICHAGE (PLEIN CHAMP ET SERRE)	285,7	26,4%
VIGNES	398,7	36,9%
Total général	1 081,9	100,0%

Tableau 23 OCS : Cœur de Métropole, répartition des surfaces

COMMUNES	SPECIALISATION DE LA PRODUCTION AGRICOLE EN 2020 (17 POSTES)	SAU : EVOLUTION 2020- 2010 (EN %)	SAU : VARIATION 2020-2010 (HA)	SAU MOYENNE EN 2020 EN (HA)	SAU EN 2020 (HA)
Bompas	6184 - Polyculture et/ou polyélevage	-60,8	-68	7,3	44
Perpignan	6184 - Polyculture et/ou polyélevage	-16,8	-240	12,4	1 189
SURFACES AGRICOLES UTILES TOTALE DU RA 2020/2010 - CŒUR DE METROPOLE					1 233 ha

Tableau 24 : La SAU et la spécialisation de la production par communes du bassin de vie cœur de métropole selon le RA2020 et 2010

LES EXPLOITATIONS AGRICOLES :

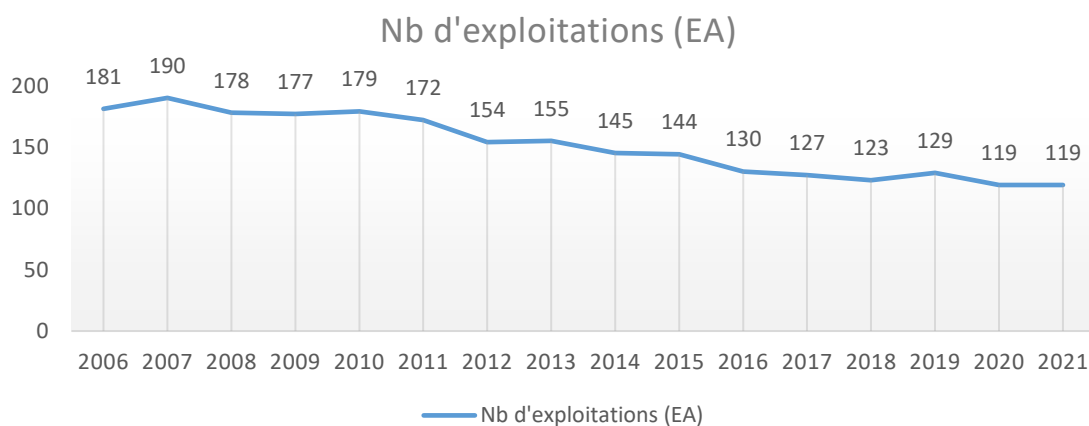
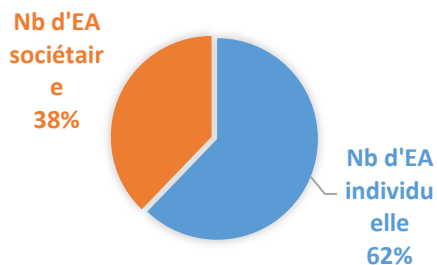


Tableau 25 : Evolution du nombre d'exploitations agricoles entre 2006 et 2021

Sources des tableaux et graphiques : PEP CA Occitanie d'après les données MSA, CA66

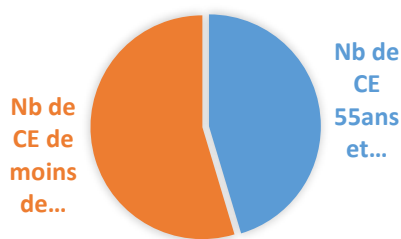
119 exploitations agricoles en 2021

Graphique 19 : Nombre d'exploitations agricoles (EA), répartition entre sociétaire et individuelle en 2021



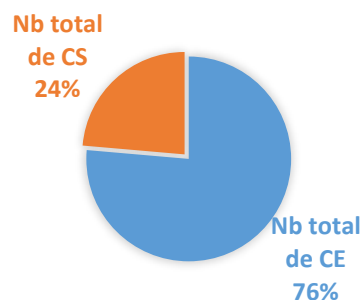
Nombre d'EA individuelle : 74
Nombre d'EA sociétaire : 45

Graphique 21 : Part des CE de plus de 55 ans en 2021



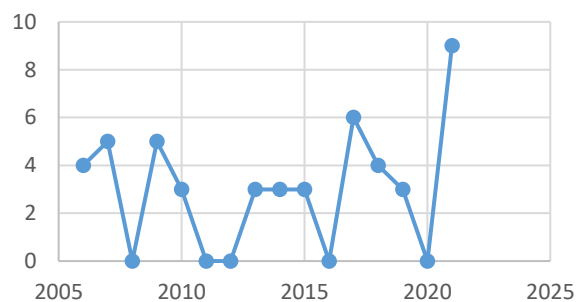
Nombre de CE de moins de 55ans : 53
Nombre de CE 55ans et plus : 44

Graphique 20 : Répartition des CE et les CS en 2021



Nombre total de CE : 97
Nombre total de CS : 30

Graphique 22 : Evolution du nombre d'installations des CE entre 2006 et 2021



Nombre de CE installés en 2021 : 9

Ce bassin est celui où l'urbanisation est la plus prononcée parmi tous ceux recensés, car il inclut la commune de Perpignan, à laquelle s'ajoute celle de Bompas. À titre d'exemple, les zones agricoles désignées dans les documents d'urbanisme de ces deux communes ne couvrent qu'une fraction minimale, environ un tiers du territoire du Bassin. L'évolution urbaine de Perpignan s'est étendue le long d'axes majeurs tels que la RD66 (ex-RN116) à l'ouest, la RD900 au sud et au nord, ainsi que la RD117 à l'est, repoussant ainsi l'agriculture aux marges de la commune. Quant à Bompas, l'activité agricole se concentre dans la partie est de la commune, tandis que l'ensemble de l'urbanisation se trouve à l'ouest.

L'analyse de l'occupation des sols (partielle) du secteur estime la Surface Agricole Utile (SAU) actuelle à 1 081 ha⁸. Les espaces viticoles dominent, représentant 36% de la SAU (soit 398 ha). L'activité maraîchère se classe deuxième avec les jachères et terres nues (26% de la SAU pour 285 ha). Le maraîchage ressort principalement sur Perpignan dans la zone des Jardins Saint-Jacques. Ensuite viennent les vergers (7% pour 85 ha), situés principalement sur la commune de Perpignan.

⁸ Attention : c'est une estimation de la SAU qui en réalité doit être légèrement supérieure car le maraîchage et les vergers sont sous représentés

Selon le recensement agricole de 2020, la SAU est estimée à 1 233 ha⁹, C'est Perpignan qui possède la plus grande superficie de SAU (1 189 ha) tandis que Bompas ne compte que 44 ha. La SAU du bassin de vie a diminué de 77 ha entre 2010 et 2020. La taille moyenne des exploitations est de 9,85 ha en 2020.

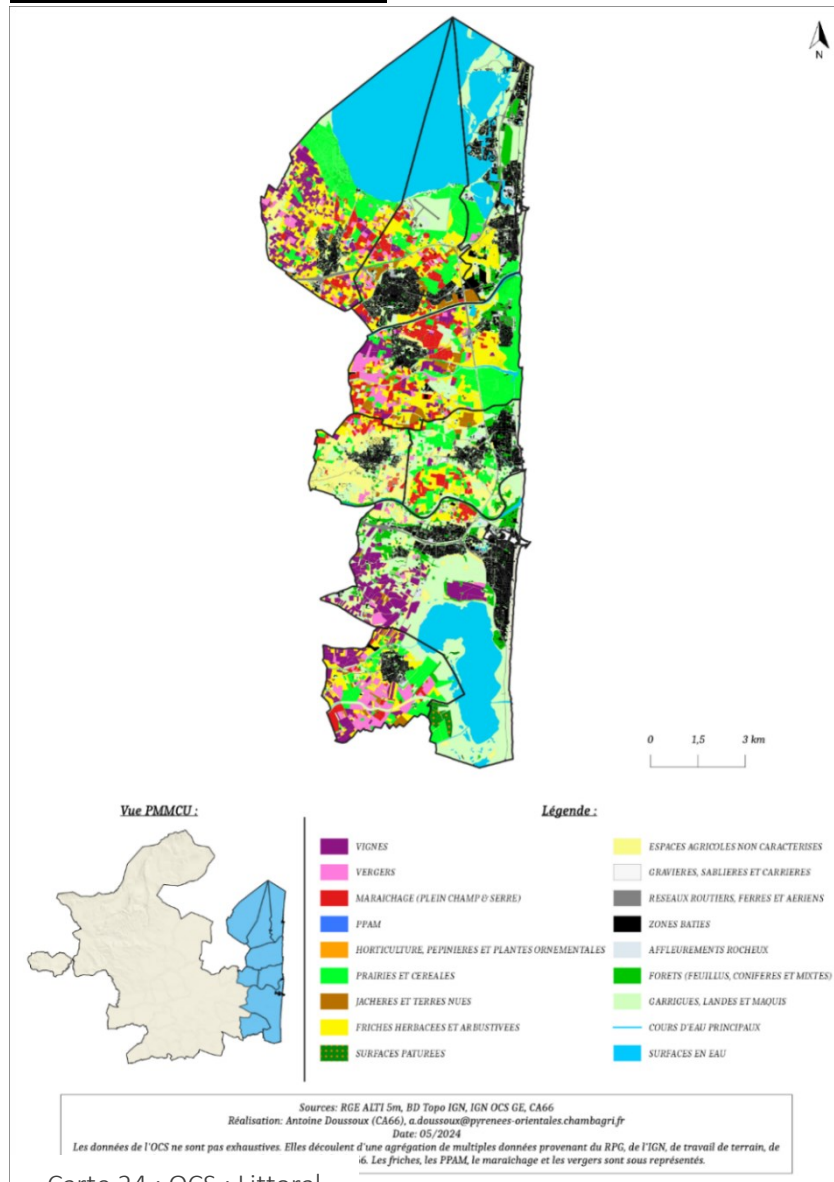
Le nombre d'exploitations agricoles a diminué depuis 2007 (190) pour atteindre 119 en 2020. Avant cela, la courbe était généralement en baisse depuis 2007, avec une seule hausse significative entre 2006 et 2007, passant de 181 à 190.

En 2021, les exploitations ont le profil suivant :

- Une majorité d'exploitations individuelles 62% contre 38% de sociétés ;
- Une majorité d'exploitations professionnelles 76% contre 24% de cotisants solidaires ;
- Un déséquilibre de la pyramide des âges des chefs d'exploitation car plus de 55% ont plus de 55 ans générant une problématique de renouvellement des générations ;
- Le nombre d'installations des chefs d'exploitation oscille entre 0 et 9 avec une moyenne de 3 par an entre 2006 et 2021. En 2021, il y a eu 9 installations.

⁹ Attention : la SAU du RA 2010 et 2020 rattachent les surfaces de la SAU au siège d'exploitation de la commune d'implantation

LE BASSIN DE VIE : LITTORAL



Carte 24 : OCS : Littoral

COMMUNES :

CANET-EN-ROUSSILLON, LE BARCARES, SAINT-HIPPOLYTE, SAINT-LAURENT-DE-LA-SALANQUE, SAINT-NAZAIRE, SAINTE-MARIE-LA-MER, TORREILLES, VILLELONGUE-DE-LA-SALANQUE

VENTILATION DE LA SURFACE AGRICOLE UTILE DE L'OCCUPATION DES SOLS	SURFACE EN HA	SURFACE EN %
HORTICULTURE, PEPINIERS ET PLANTES ORNEMENTALES	1,6	0,05%
PPAM	1,9	0,05%
SURFACES PATUREES	50,7	1,43%
JACHERES ET TERRES NUES	223,2	6,30%
VERGERS	460,9	13,00%
MARAICHAGE (PLEIN CHAMP ET SERRE)	584,5	16,49%
VIGNES	842,5	23,77%
PRAIRIES ET CEREALES	1 379,2	38,91%
Total général	3 544,5	100,00%

Tableau 26 : OCS : Cœur de Métropole, répartition des surfaces

COMMUNES	SPECIALISATION DE LA PRODUCTION AGRICOLE EN 2020 (17 POSTES)	SAU : EVOLUTION 2020- 2010 (EN %)	SAU : VARIATION 2020-2010 (HA)	SAU MOYENNE EN 2020 EN (HA)	SAU EN 2020 (HA)
Le Barcarès	2900 - Fleurs et/ou horticulture diverse	N/A - division par 0	5	1,6	5
Canet-en-Roussillon	3900 - Fruits ou autres cultures permanentes	-20,6	-77	15,6	296
Saint-Hippolyte	3900 - Fruits ou autres cultures permanentes	6,6	25	14,1	396
Saint-Laurent-de-la-Salanque	6184 - Polyculture et/ou polyélevage	94,4	256	27,8	527
Sainte-Marie-la-Mer	2800 - Légumes ou champignons	-20,4	-27	7	104
Saint-Nazaire	6184 - Polyculture et/ou polyélevage	47	195	18,5	610
Torreilles	6184 - Polyculture et/ou polyélevage	99,1	273	19,6	549
Villelongue-de-la-Salanque	2900 - Fleurs et/ou horticulture diverse	-36,5	-94	4,8	163
SURFACES AGRICOLES UTILES TOTALE DU RA 2020/2010 - LITTORAL					2 650 ha

Tableau 27 : La SAU et la spécialisation de la production par communes du bassin de vie Littoral selon le RA2020 et 2010

LES EXPLOITATIONS AGRICOLES :

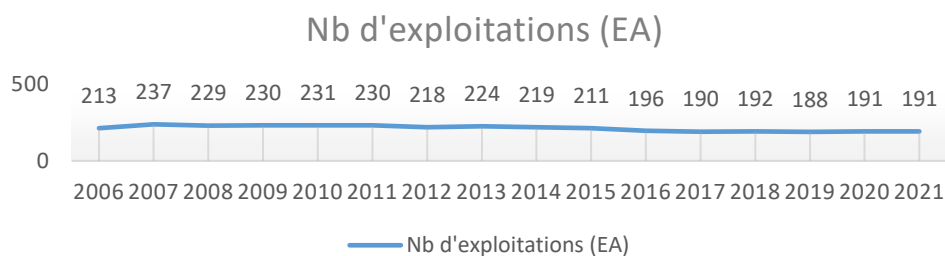
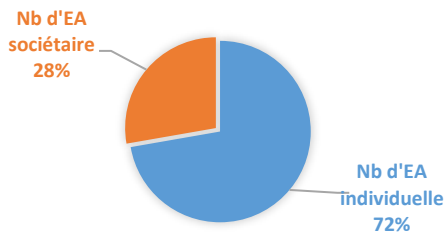


Tableau 28 : Evolution du nombre d'exploitations agricoles entre 2006 et 2021

Sources des tableaux et graphiques : PEP CA Occitanie d'après les données MSA, CA66

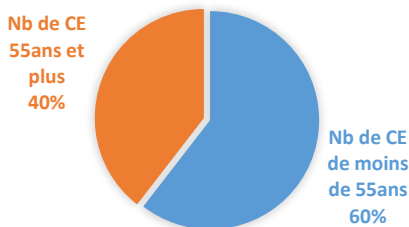
191 exploitations agricoles en 2021

Graphique 23 : Nombre d'exploitation agricole (EA) répartition entre sociétaire et individuelle en 2021



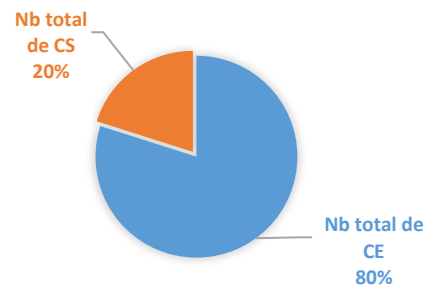
Nombre d'EA individuelle : 138
 Nombre d'EA sociétaire : 53

Graphique 25 : Part des CE de plus de 55 ans en 2021



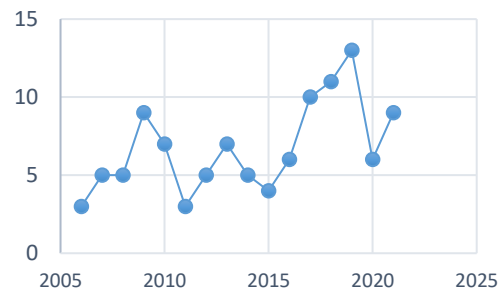
Nombre de CE de moins de 55ans : 101
 Nombre de CE 55ans et plus : 66

Graphique 24 : Répartition des CE et les CS en 2021



Nombre total de CE : 167
 Nombre total de CS : 42

Graphique 26 : Evolution du Nombre d'installations des CE entre 2006 et 2021



Nombre de CE installés en 2021 : 9

Ce territoire est composé de huit communes et s'étend le long de la côte depuis Le Barcarès jusqu'à Canet-en-Roussillon. Il est caractérisé par la présence des étangs de Salses-Leucate et de Canet-Saint-Nazaire. L'urbanisation de la façade littorale du département des Pyrénées-Orientales, notamment entre les communes du Barcarès et de Canet-en-Roussillon, a connu une expansion importante, à partir des années 1960 en lien avec la mise en œuvre du Plan Racine. Cette période a été marquée par un fort développement du tourisme balnéaire le long des côtes catalanes. Ces stations ont été conçues pour attirer les touristes en offrant des infrastructures « modernes » pour l'époque, telles que des plages aménagées, des hôtels, des restaurants et des activités de loisirs. L'urbanisation s'est donc accélérée le long de cette portion de littoral, avec la construction de complexes résidentiels, de lotissements, de zones commerciales et de services dédiés aux touristes. Cette expansion urbaine s'est accompagnée d'une transformation du paysage côtier, avec la création de marinas, de promenades et d'espaces de loisirs. Cependant, cette urbanisation rapide a également posé des défis en termes de préservation de l'environnement et de gestion des ressources naturelles. Des zonages de protections environnementales spécifiques ont depuis été instaurés tels que les sites Natura 2000, les ZNIEFF et les ZICO. Enfin, l'agriculture a progressivement reculé sur le littoral et autour des extensions urbaines pour se concentrer sur la plaine et les espaces plus éloignés du littoral. Ces mutations et ces modes d'aménagement ont modifiés l'organisation de l'espace en générant des friches aux abords des espaces urbanisés et le long du littoral qui peuvent s'expliquer par la rétention foncière, la spéculation foncière et les nouvelles activités qui se sont progressivement implantées.

Le travail partiel sur l'occupation des sols du secteur estime la SAU actuelle à 3 544 ha¹⁰. La 1^{ère} classe d'occupation des sols est la catégorie des prairies et céréales avec 1 379 ha pour 38% de la SAU. L'activité viticole se classe deuxième (23% de la SAU pour 842 ha) elle ressort principalement sur les communes de Canet-en-Roussillon, Saint-Nazaire et Salses-le-Château. Viennent ensuite le maraichage (16% pour 584 ha) et les vergers (13% pour 460 ha) situés principalement sur les communes de Saint-Hippolyte, Saint-Laurent-de-la-Salanque, Saint-Nazaire.

La SAU selon le recensement agricole 2020 est estimée à 2 650 ha¹¹. C'est Saint-Nazaire qui comptabilise la plus grande SAU avec 610 ha et Le Barcarès qui compte la plus faible avec 5 ha. La SAU de notre bassin de vie a augmenté de 169 ha entre 2010 et 2020. La taille moyenne de la SAU des exploitations est de 13,6 ha en 2020.

L'évolution du nombre d'exploitations agricoles semble stagner depuis 2017 (190) pour atteindre 191 en 2020. Depuis 2007 (237 exploitations agricoles) la courbe est en régression, les seules hausses significatives ont eu lieu entre 2006 et 2007 passant de 213 à 237 exploitations et 2012 et 2013 (218 à 224).

En 2021 les exploitations ont le profil suivant :

Une majorité d'exploitations individuelles 72% contre 28% de sociétés ;

Une majorité d'exploitations professionnelles 80% contre 20% de cotisants solidaires ;

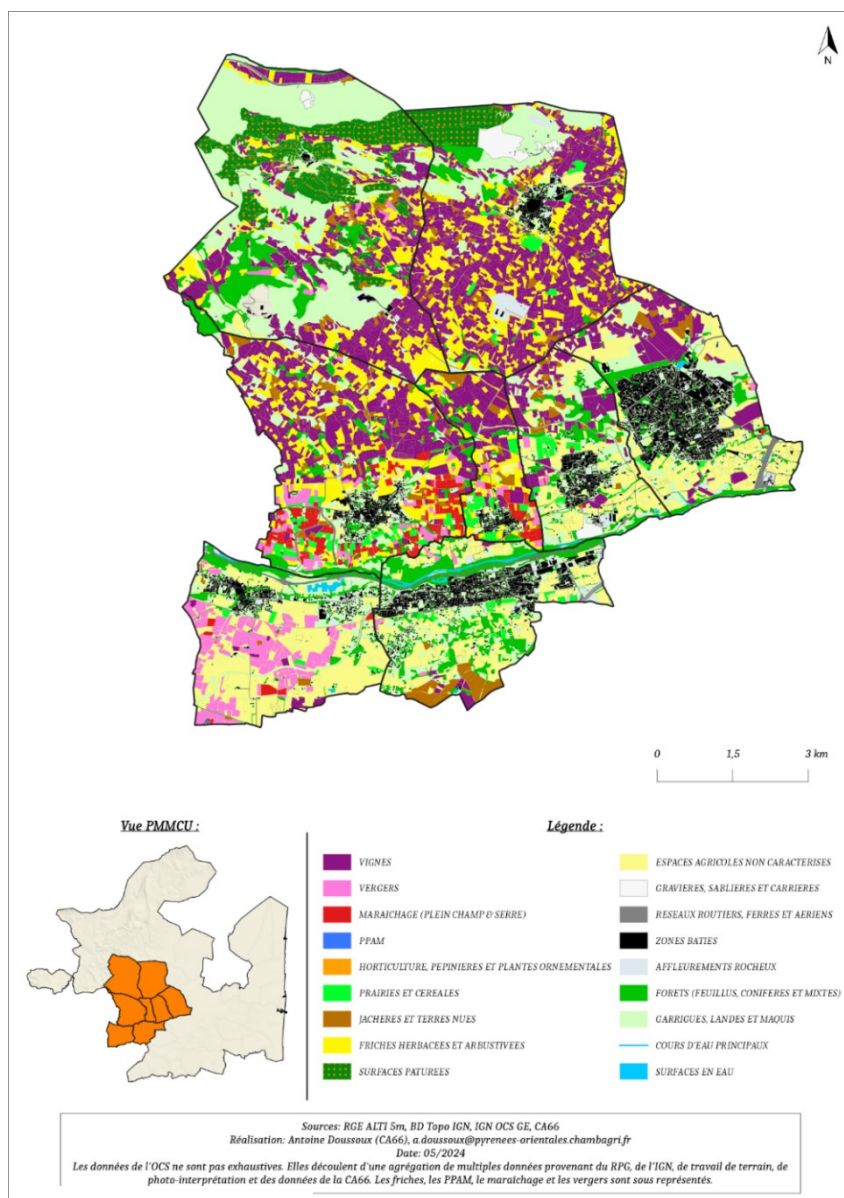
Un déséquilibre de la pyramide des âges des chefs d'exploitation car plus 40% ont plus de 55 ans générant une problématique de renouvellement des générations ;

- Le nombre d'installations des chefs d'exploitation oscille entre 3 et 13 avec une moyenne de 6,7 par an entre 2006 et 2021. En 2021, il y a eu 9 installations.

¹⁰ Attention : c'est une estimation de la SAU qui en réalité doit être légèrement supérieure car le maraichage et les vergers sont sous représentés

¹¹ Attention : la SAU du RA 2010 et 2020 raccrochent les surfaces de la SAU au siège d'exploitation de la commune d'implantation

LE BASSIN DE VIE : LE RIBERAL



Carte 25 : OCS : Ribéral

VENTILATION DE LA SURFACE AGRICOLE UTILE DE L'OCCUPATION DES SOLS	SURFACE EN HA	SURFACE EN %
PPAM	0,6	0,0%
PRAIRIES ET CEREALES	157,9	4,2%
MARAICHAGE (PLEIN CHAMP ET SERRE)	177,0	4,7%
JACHERES ET TERRES NUES	336,2	8,9%
VERGERS	340,9	9,0%
SURFACES PATUREES	510,5	13,5%
VIGNES	2 267,5	59,8%
Total général	3 790,7	100,0%

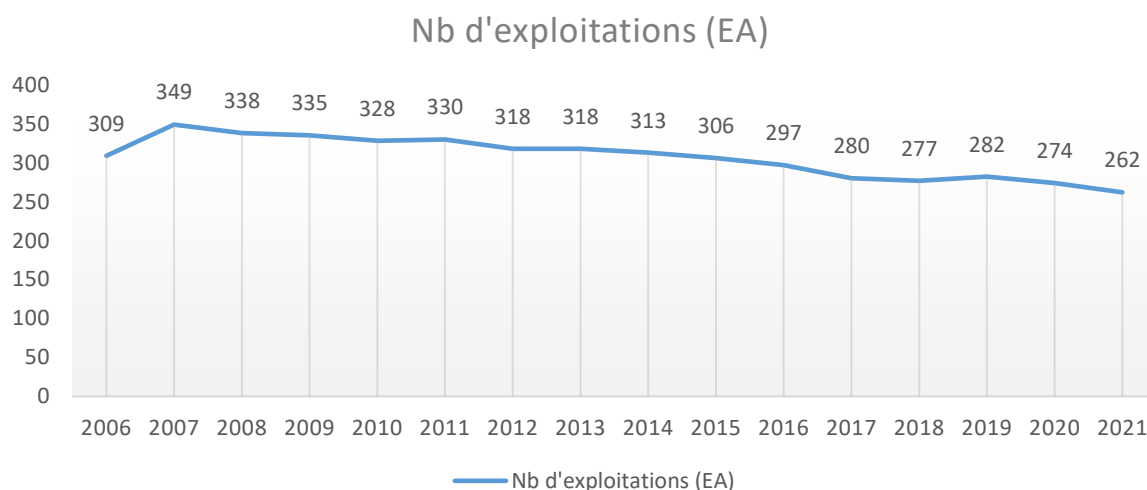
Tableau 29 : OCS : Ribéral, répartition des surfaces

COMMUNES	SPECIALISATION DE LA PRODUCTION AGRICOLE EN 2020 (17 POSTES)	SAU : EVOLUTION 2020- 2010 (EN %)	SAU : VARIATION 2020-2010 (HA)	SAU MOYENNE EN 2020 EN (HA)	SAU EN 2020 (HA)
Baho	3900 - Fruits ou autres cultures permanentes	-12,4	-26	9,1	182
Baixas	3500 - Viticulture	-37,1	-609	11,1	1030
Calce	3500 - Viticulture	217,2	450	23,5	657
Pézilla-la-Rivière	6184 - Polyculture et/ou polyélevage	7,2	30	8,3	442
Saint-Estève	6184 - Polyculture et/ou polyélevage	-6	-31	17,1	480
Saint-Féliu-d'Avall	3900 - Fruits ou autres cultures permanentes	-16,3	-82	21,2	423
Le Soler	2900 - Fleurs et/ou horticulture diverse	-24,1	-60	11,1	189
Villeneuve-la-Rivière	6184 - Polyculture et/ou polyélevage	3,5	5	9,8	137
SURFACE AGRICOLE UTILE TOTALE DU RA 2020/2010 - Le Ribéral					3 540 ha

Tableau 30 : La SAU et la spécialisation de la production par communes du bassin de vie Le Ribéral selon le RA2020 et 2010

Source des graphiques : Portail de l'artificialisation des sols - Cerema - Fichiers fonciers 2011-2023, données au 1er janvier 2023

LES EXPLOITATIONS AGRICOLES :

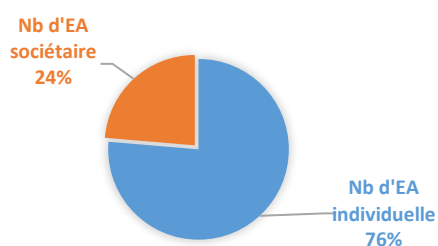


Graphique 27 : Evolution du nombre d'exploitations agricoles entre 2006 et 2021

Sources des tableaux et graphiques : PEP CA Occitanie d'après les données MSA, CA66

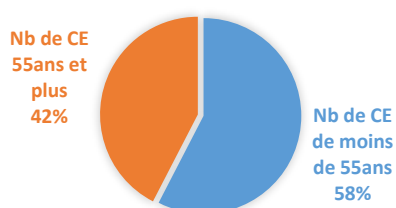
262 exploitations agricoles en 2021

Graphique 28 : Nombre d'exploitations agricoles (EA), répartition entre sociétaire et individuelle en 2021



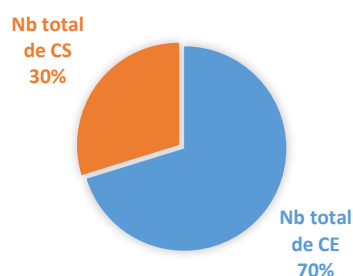
Nombre d'EA individuelle : 200
Nombre d'EA sociétaire : 62

Graphique 30 : Part des CE de plus de 55 ans en 2021



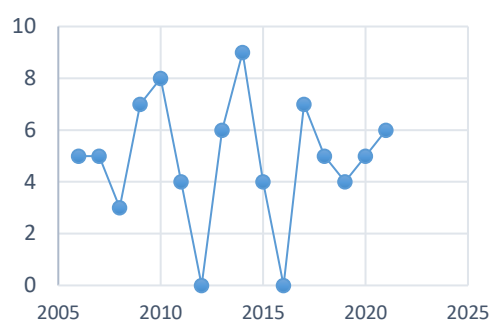
Nombre de CE de moins de 55 ans : 110
Nombre de CE 55 ans et plus : 81

Graphique 29 : Répartition des CE et les CS en 2021



Nombre total de CE : 191
Nombre total de CS : 81

Graphique 31 : Evolution du nombre d'installations des CE entre 2006 et 2021



Nombre de CE installés en 2021 : 6

Ce bassin se trouve dans la vallée de la Têt, dans sa partie aval à l'ouest de Perpignan. Il comprend huit communes, dont six sont situées principalement sur la rive gauche du fleuve. Deux communes se trouvent plus au nord (Baixas et Calce) et ne sont pas directement liées aux dépôts limoneux de la Têt, étant principalement situées sur d'anciennes terrasses. La répartition des terres reflète cette géographie, avec, de part et d'autre de la Têt, des zones consacrées au maraîchage et à l'arboriculture, tandis qu'au nord, la viticulture prédomine. L'aspect général laisse transparaître une présence significative de friches, notamment dans les zones périurbaines.

Le travail partiel sur l'occupation des sols du secteur estime la SAU actuelle à 3 790 ha¹². Il ressort que ce sont les espaces viticoles qui dominent en surface (59% de la SAU soit 2 267 ha). L'élevage au travers de ses surfaces pâturées se classe deuxième (13% de la SAU pour 510 ha) elle ressort principalement sur les communes de Calce et Baixas. Viennent ensuite les vergers (9% pour 340 ha) et les terres nues (8% pour 336 ha) situé principalement le long des bergers de la Têt pour les vergers car les sols y sont adaptés.

L'évolution de la SAU selon de le recensement agricole 2020 est estimée à 3 540 ha¹³. C'est Baixas qui comptabilise la plus grande SAU avec 1 030 ha et Villeneuve-la-Rivière qui compte

¹² Attention : c'est une estimation de la SAU qui en réalité doit être légèrement supérieure car le maraîchage et les vergers sont sous représentés

¹³ Attention : la SAU du RA 2010 et 2020 raccrochent les surfaces de la SAU au siège d'exploitation de la commune d'implantation

la plus faible avec 137 ha. La SAU de notre bassin de vie a diminué de 323 ha entre 2010 et 2020. La taille moyenne de la SAU des exploitations est de 13,9 ha en 2020.

L'évolution du nombre d'exploitations agricoles est en régression depuis 2007 (349) pour atteindre 262 en 2020. Les seules hausses significatives ont eu lieu entre 2006 et 2007 passant de 309 à 349 exploitations et 2018 et 2019 (277 à 282).

En 2021 les exploitations ont le profil suivant :

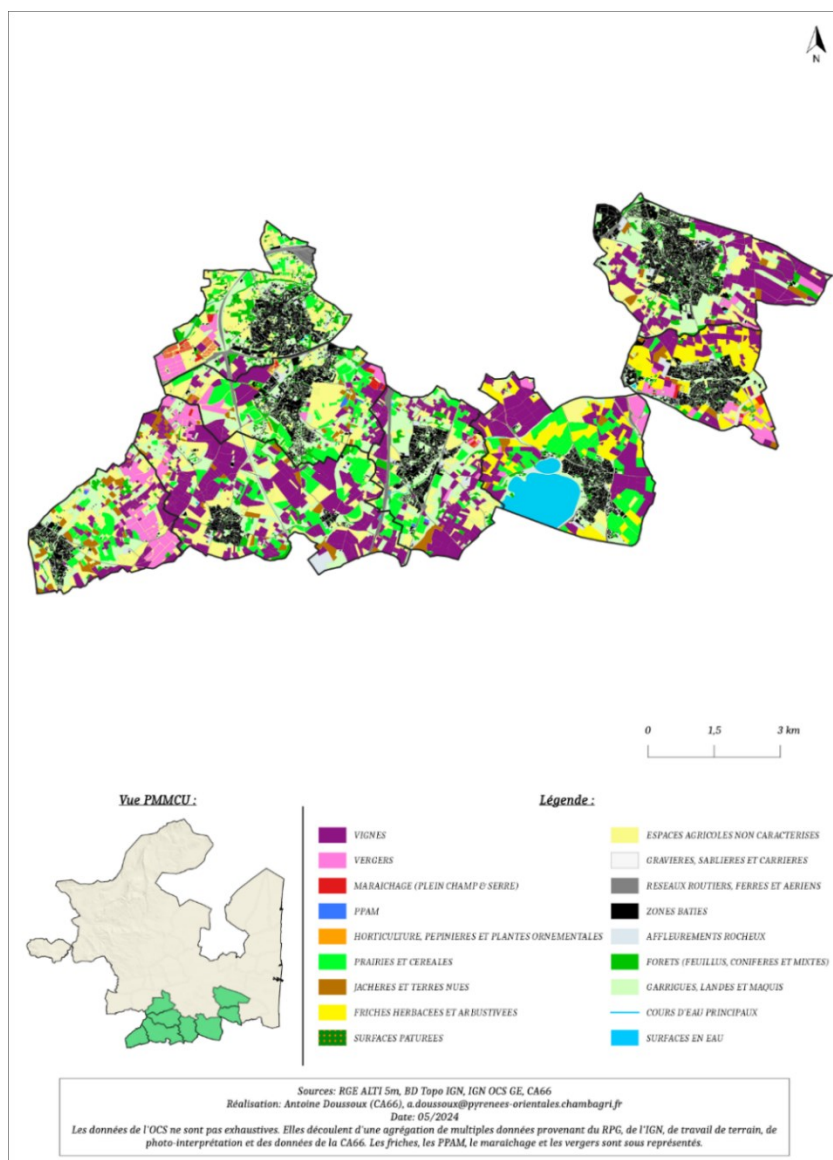
Une majorité d'exploitations individuelles 76% contre 27% de sociétés ;

Une majorité d'exploitations professionnelles 70% contre 30% de cotisants solidaires ;

Un déséquilibre de la pyramide des âges des chefs d'exploitation car plus 42% ont plus de 55 ans générant une problématique de renouvellement des générations ;

Le nombre d'installations des chefs d'exploitation oscille entre 0 et 9 avec une moyenne de 5 par an entre 2006 et 2021. En 2021, il y a eu 6 installations.

LE BASSIN DE VIE : SUD METROPOLE



COMMUNES :

LLUPIA, PONTEILLA-NYLS,
 CANOHES, TOULOGES,
 POLLESTRES, VILLENEUVE-
 DE-LA-RAHO, SALEILLES,
 CABESTANY

Carte 26 OCS : Sud Métropole

VENTILATION DE LA SURFACE AGRICOLE UTILE DE L'OCCUPATION DES SOLS	SURFACE EN HA	SURFACE EN %
SURFACES PATUREES	0,5	0,02%
HORTICULTURE, PEPINIERS ET PLANTES ORNEMENTALES	1,6	0,06%
PPAM	5,6	0,20%
MARAICHAGE (PLEIN CHAMP ET SERRE)	38,8	1,41%
JACHERES ET TERRES NUES	181,5	6,60%
VERGERS	299,0	10,88%
PRAIRIES ET CEREALES	617,7	22,47%
VIGNES	1 604,8	58,37%
Total général	2 749,4	100,00%

Tableau 31 : OCS : Sud Métropole, répartition des surfaces

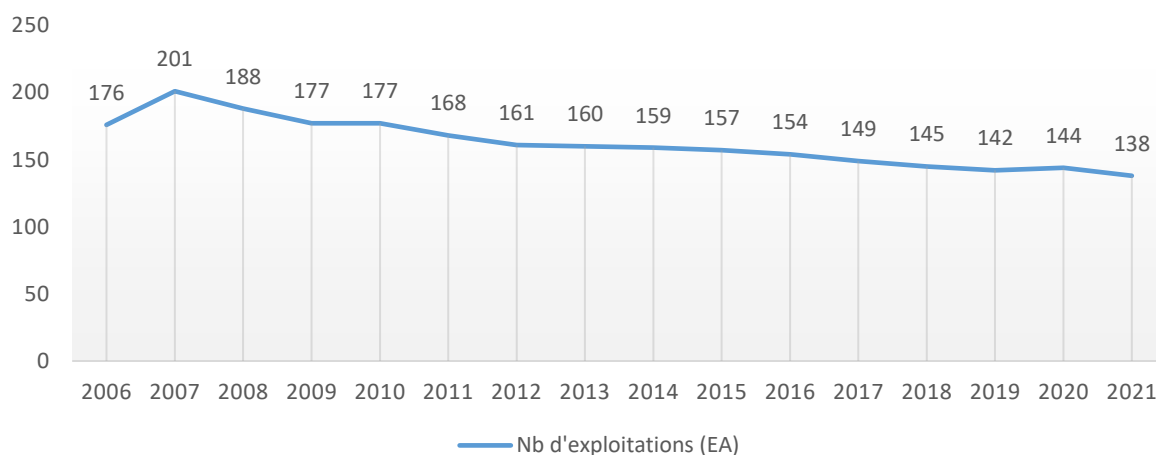
COMMUNES	SPECIALISATION DE LA PRODUCTION AGRICOLE EN 2020 (17 POSTES)	SAU : EVOLUTION 2020- 2010 (EN %)	SAU : VARIATION 2020-2010 (HA)	SAU MOYENNE EN 2020 EN (HA)	SAU EN 2020 (HA)
Cabestany	3900 - Fruits ou autres cultures permanentes	-10,2	-28	12,9	246
Canohès	6184 - Polyculture et/ou polyélevage	221,9	292	23,5	424
Llupia	6184 - Polyculture et/ou polyélevage	-31,2	-30	6,1	67
Pollestres	3900 - Fruits ou autres cultures permanentes	-61,8	-290	8,2	179
Ponteilla	3900 - Fruits ou autres cultures permanentes	18,5	112	17,9	715
Saleilles	3900 - Fruits ou autres cultures permanentes	-38,4	-48	7,6	76
Toulouges	6184 - Polyculture et/ou polyélevage	-46,1	-100	6,9	117
Villeneuve-de-la-Raho	3500 - Viticulture	-32,9	-109	24,7	223
SURFACES AGRICOLES UTILES TOTALE DU RA 2020/2010 - SUD METROPOLE					2 047 ha

Tableau 32 : La SAU et la spécialisation de la production par communes du bassin de vie Sud Métropole selon le RA2020 et 2010

Source des graphiques : Portail de l'artificialisation des sols - Cerema - Fichiers fonciers 2011-2023, données au 1er janvier 2023

LES EXPLOITATIONS AGRICOLES :

Nb d'exploitations (EA)

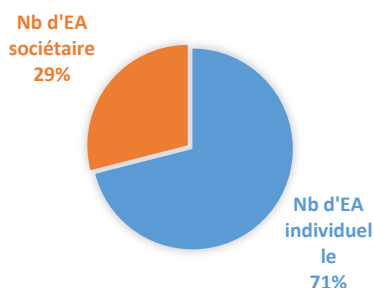


Graphique 32 : Evolution du nombre d'exploitations agricoles entre 2006 et 2021

Sources des tableaux et graphiques : PEP CA Occitanie d'après les données MSA, CA66

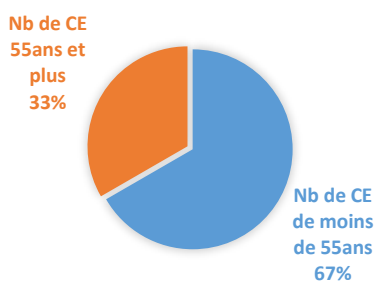
138 exploitations agricoles en 2021

Graphique 33 : Nombre d'exploitations agricoles (EA), répartition entre sociétaire et individuel en 2021



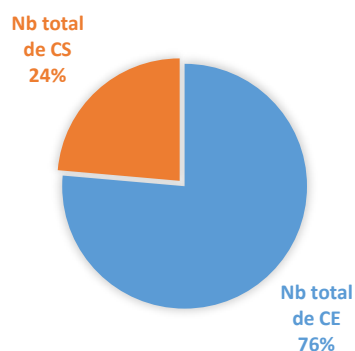
Nombre d'EA individuelle : 98
Nombre d'EA sociétaire : 40

Graphique 35 : Part des CE de plus de 55 ans en 2021



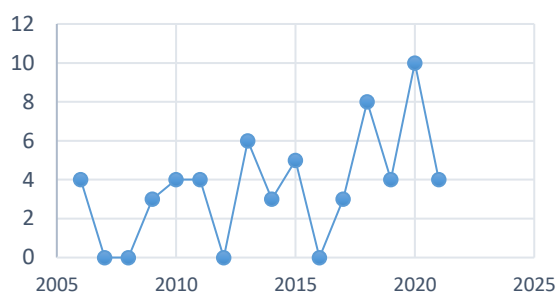
Nombre de CE de moins de 55 ans : 92
Nombre de CE 55 ans et plus : 46

Graphique 34 : Répartition des CE et les CS en 2021



Nombre total de CE : 110
Nombre total de CS : 34

Graphique 36 : Evolution du nombre d'installations des CE entre 2006 et 2021



Nombre de CE installés en 2021 : 4

Composé de 8 communes, ce bassin se situe à l'extrémité sud du territoire communautaire et s'étale d'ouest en est depuis Llupia jusqu'à Cabestany. Il s'agit de la 1ère couronne de l'agglomération Perpignanaise avec des zones urbaines et périurbaines conséquentes ainsi que des projets de développement potentiellement importants. L'agriculture est repoussée sur les marges de ces communes. Le vignoble est encore la 1ère culture mais s'avère désormais mité par les friches.

Le travail partiel sur l'occupation des sols du secteur estime la SAU actuelle à 2 749 ha¹⁴. Il ressort que ce sont les espaces viticoles qui dominent l'occupation des sols (58% de la SAU soit 1 604 ha). Les prairies et céréales occupent la seconde place avec 617 ha pour 22% de la SAU. Viennent ensuite les vergers (10% pour 299 ha) et les jachères et terres nues (6% pour 181 ha).

L'évolution de la SAU selon de le recensement agricole 2020 est estimée à 2 047 ha¹⁵. C'est Ponteilla qui comptabilise la plus grande SAU avec 715 ha et Llupia qui compte la plus faible avec 67 ha. La SAU de notre bassin de vie a diminué de 201 ha entre 2010 et 2020. La taille moyenne de la SAU des exploitations est de 13,4 ha en 2020.

¹⁴ Attention : c'est une estimation de la SAU qui en réalité doit être légèrement supérieure car le maraîchage et les vergers sont sous représentés.

¹⁵ Attention : la SAU du RA 2010 et 2020 raccrochent les surfaces de la SAU au siège d'exploitation de la commune d'implantation

L'évolution du nombre d'exploitations agricoles démontre une régression depuis 2007 (201) pour atteindre 138 en 2020. La seule hausse significative a eu lieu entre 2006 et 2007 passant de 176 à 201 exploitations.

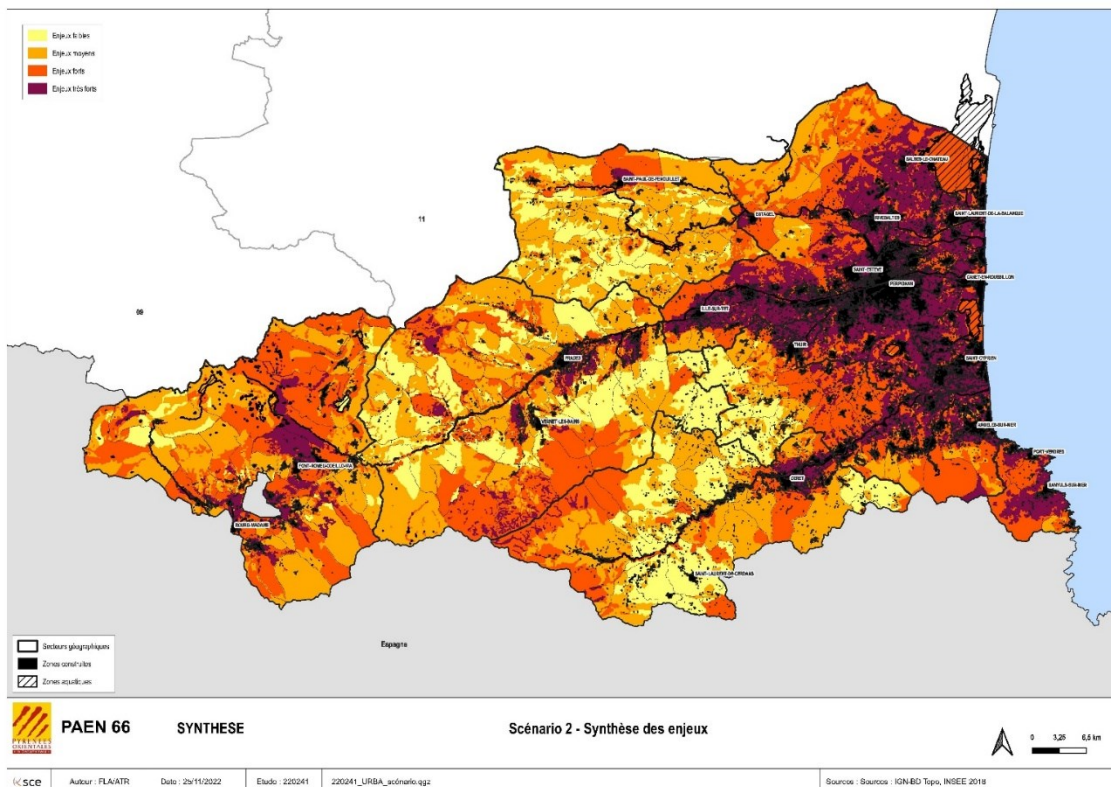
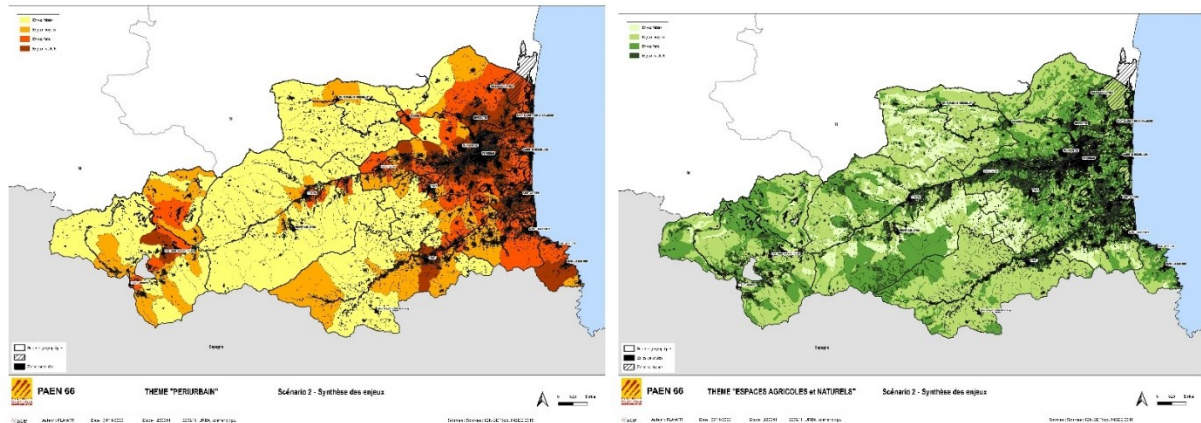
En 2021 les exploitations ont le profil suivant :

- Une majorité d'exploitations individuelles 71% contre 29% de sociétés ;
- Une majorité d'exploitations professionnelles 76% contre 24% de cotisants solidaires ;
- Un déséquilibre de la pyramide des âges des chefs d'exploitation car plus 33% ont plus de 55 ans générant une problématique de renouvellement des générations ;
- Le nombre d'installations des chefs d'exploitation oscille entre 0 et 10 avec une moyenne de 3,6 par an entre 2006 et 2021. En 2021, il y a eu 4 installations.

PRESERVATION DES ESPACES AGRICOLES ET NATURELS

Département des Pyrénées-Orientales (66)

Analyse multicritère pour l'évaluation des pressions et des enjeux



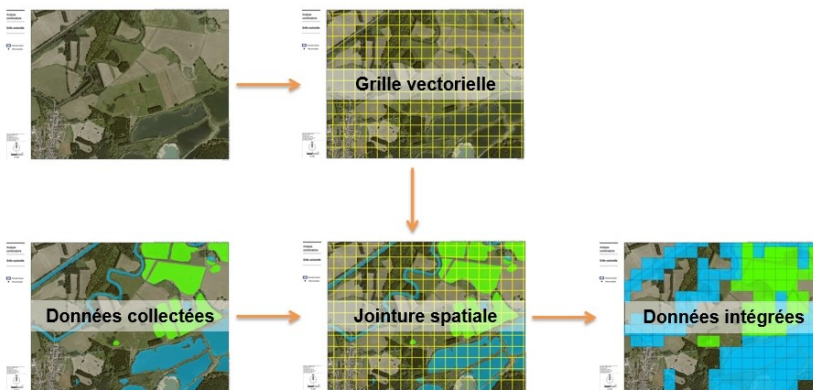
PRESERVATION DES ESPACES AGRICOLES ET NATURELS

Département des Pyrénées-Orientales (66)

Analyse multicritère pour l'évaluation des pressions et des enjeux

ANALYSE MULTICRITERE

L'analyse multicritère consiste à intégrer une grande diversité de données qui caractérisent le territoire, en considérant les **pressions liées à l'urbanisme et les enjeux liés à la préservation des espaces agricoles et naturels**. Elle repose sur une **étape préliminaire d'exploration des données disponibles** et mobilise des compétences métiers multiples : urbanisme, agronomie, espaces remarquables et réglementaires. Elle rend compte de la **connaissance actuelle d'un territoire** à l'échelle du département des Pyrénées-Orientales.



SYSTEME D'INFORMATION GEOGRAPHIQUE

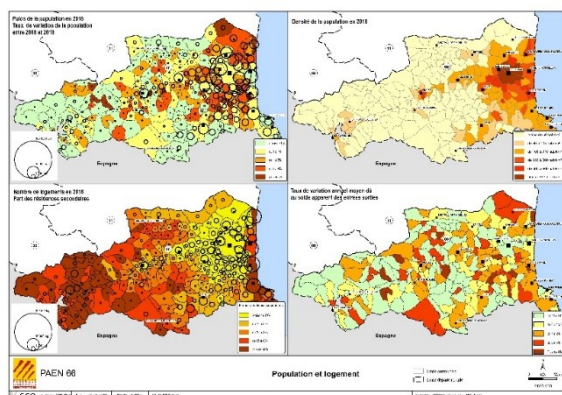
SCE a élaboré **une base de données géographique pour assurer la structuration, l'organisation et l'intégrité des données** mobilisées tout au long de l'étude, qu'elles soient issues de référentiels nationaux ou d'inventaires localisés. La génération d'**une grille vectorielle** facilite la compilation

des données, dont la résolution spatiale est définie en fonction de la précision des données mobilisées (registre parcellaire agricole, parcellaire cadastral, zones humides inventoriées) et de la taille du territoire. Après plusieurs essais, **la résolution optimale choisie par le comité technique est une maille carrée de 100m de côté**.

CRITERES, INDICATEURS ET SCENARIOS

Le choix des critères repose sur un **travail exploratoire pour recenser les données mobilisables** et sélectionner les données qui décrivent au mieux le territoire et ses dynamiques. Cette étape préliminaire est nécessaire pour la définition d'indicateurs. Elle est issue d'échanges avec les acteurs du territoire à travers des groupes de travail participatif.

Pour chaque critère, **une notation est affectée pour qualifier et hiérarchiser les pressions et les enjeux**. La notation permet de traduire et de compiler des données de natures différentes et d'évaluer leur niveau d'intensité. **Elle repose sur une approche itérative** pour que les indicateurs rendent compte au mieux des pressions et des enjeux du territoire. Cette itération a pu être réalisée en direct lors de réunions avec le comité technique et a été affinée au fil de l'étude.



Pour chaque thème, urbain, agricole, naturel, des scénarios sont élaborés par le calcul de la somme pondérée des notes des indicateurs. **Les tables de pondération sont paramétrables** au sein de la base de données pour chaque secteur géographique, offrant une certaine autonomie au maître d'ouvrage pour ajuster dans le futur les choix réalisés. **Les scénarios sont la synthèse des pressions et des enjeux**, présentée à l'échelle du département.

ANALYSE DYNAMIQUE ET EVOLUTIVE

SCE a développé des méthodes dynamiques d'analyse des données, qui permettent **l'optimisation des traitements statistiques et cartographiques et assurent la qualité des livrables**. Les cartes qui présentent les résultats sont

élaborées à partir de requêtes (ou vues) dynamiques. Ainsi, elles reflètent **l'état de connaissance le plus avancé sur le territoire d'étude**, en prenant en compte les dernières mises à jour réalisées.

- Views (4)
- > grille_100m_agri_view
- > grille_100m_nat_view
- > grille_100m_synt_view
- > grille_100m_urba_view



Chambre d'Agriculture des Pyrénées-Orientales

19 avenue de Grande Bretagne 66025
PERPIGNAN CEDEX

04 68 35 74 00



ÉTUDES/CONCEPTION GRAPHIQUE

Agence d'Urbanisme Catalane

19, espace Méditerranée – ÉTAGE 6

66000 PERPIGNAN

Tél. : 04 68 87 75 52 – Fax : 04 68 56 49 52

E-mail : aurca@aurca.org

11, boulevard Saint-Assisde - BP 20641 - 66006 PERPIGNAN Cedex
Tél. 04 68 08 60 00 - Fax 04 68 08 60 01 - accueil@perpignan-mediterranee.org



BAHO • BAIXAS • BOMPAS • CABESTANY • CALCE • CANET-EN-ROUSSILLON • CANOHES • CASES-DE-PENE
CASSAGNES • ESPIRA-DE-L'AGLY • ESTAGEL • LE BARCARES • LE SOLER • LLUPIA • MONTNER • OPOUL-
PERILLOS • PERPIGNAN • PEYRESTORTES • PEZILLA-LA-RIVIERE • POLLESTRES • PONTEILLA-NYLS
RIVESALTES • SAINTE-MARIE-LA-MER • SAINT-ESTEVE • SAINT-FELIU-D'AVALL • SAINT-HIPPOLYTE
SAINT-LAURENT-DE-LA-SALANQUE • SAINT-NAZAIRE • SALEILLES • TAUTAVEL • TORREILLES • TOULOUGES
VILLELONGUE-DE-LA-SALANQUE • VILLENEUVE-DE-LA-RAHO • VILLENEUVE-LA-RIVIERE • VINGRAU